UCLouvain

Faculté des sciences économiques,
sociales, politiques et de communication

L’occupation de l’espace familial partagé : l’exemple de quatre familles recomposées

Auteure : **Valérie Noisette**
Promoteur : **Jacques Marquet**
Lectrices : **Bérengère Nobels** et **Françoise Oger**
Année académique 2019-2020
Master en politique économique et sociale

UCLouvain

Faculté des sciences économiques, sociales, politiques et de communication

L’occupation de l’espace familial partagé : l’exemple de quatre familles recomposées

Auteure : **Valérie Noisette**
Promoteur : **Jacques Marquet**
Lectrices : **Bérengère Nobels** et **Françoise Oger**
Année académique 2019-2020
Master en politique économique et sociale

Je remercie :

Mon promoteur, Jacques Marquet, et mes lectrices, Bérengère Nobels et Françoise Oger, pour leur grande disponibilité et leurs précieux conseils ;

Les professeurs de la FOPES, avec une pensée particulière pour Claudine Drion. Les connaissances qu'ils m'ont transmises m'ont permis d'accéder à une autre manière de lire le monde ;

Les familles, qui m'ont ouvert la porte de leur maison et m'ont permis de réaliser ce travail ;

Mes amies, Cilou, Marianne, Françoise et Florence, pour leur soutien et leur patience ;

Mes lectrices et correctrices, Marie, Zouzou et Françoise, pour leur travail minutieux ;

Le père de mes enfants, Claude, pour sa disponibilité et ses conseils ;

Ma mère, pour son soutien logistique quotidien ;

Mon père, pour m'avoir transmis l'art subtil du combat ;

Mon compagnon, Pierre, pour m'avoir indiqué la porte d'entrée de ce travail, pour nos stimulantes discussions et pour sa sensibilité au monde des enfants ;

Nos enfants, Kaïs, Pierrick et Rose, pour leurs sourires et leurs chants.

Table des matières

Table des matières 5

1. Prélude 8

2. Composition 10

3. Cadre théorique 11

3.1. Introduction 11

3.2. La famille et la famille recomposée 12

3.2.1. La famille : évolution des modèles et tentative de définition 12

3.2.2. La famille recomposée : entre idéal conjugal et protection juridique des enfants . 17

3.2.3. Sylvie Cadolle : l'ambiguïté du statut de belle-mère 19

3.3. Le territoire 21

3.3.1. La territorialité animale et humaine 21

3.3.2. Le territoire : un concept polysémique 23

3.4. Quatre approches sociologiques de la territorialité humaine 25

3.4.1 Jean Remy : l'intérêt pour l'étude de l'espace en sociologie 25

3.4.2. François de Singly : l'espace comme lieu d'expression des identités personnelles et statutaires 26

3.4.3. Didier Le Gall et Claude Martin : le meuble et le choix du mode d'installation lors des recompositions familiales 27

3.4.4. Perla Serfaty-Garzon 30

3.5. La négociation 37

4. Hypothèses de recherche 43

5. Méthode et population 45

5.1. Méthodologie 45

5.2. Présentation des familles 46

5.2.1 Les Sni 47
5.2.2. Les Debos 49
5.2.3. Les Brigo 50
5.2.4. Les Hengi 51
6. Analyse des données 52
6.1. Choix du mode d'emménagement 52
6.1.1. Les Sni 53
6.1.2. Les Debos 56
6.1.3. Les Brigo 59
6.1.4. Les Hengi 64
6.1.5. Conclusion intermédiaire 67
6.2. L'aménagement et les tâches ménagères 68
6.2.1. Les Sni 68
6.2.2. Les Debos 71
6.2.3. Les Brigo 73
6.2.4. Les Hengi 77
6.2.5. Conclusion intermédiaire 79
6.3. L'intimité 80
6.3.1. Les Sni 80
6.3.2. Les Debos 81
6.3.3. Les Brigo 84
6.3.4. Les Hengi 85
6.3.5. Conclusion intermédiaire 87
6.4. L'éducation des enfants 87
6.4.1. Les Sni 88
6.4.2. Les Debos 89

6.4.3. Les Brigo 92
6.4.4. Les Hengi 95
6.5.5. Conclusion intermédiaire 98
6.5. La mutualisation des ressources financières 99
6.5.1. Les Sni 99
6.5.2. Les Debos 100
6.5.3. Les Brigo 101
6.5.4. Les Hengi 105
6.5.5. Conclusion intermédiaire 106
7. Vérification des hypothèses 106
7.1. Le choix, le maintien, la modification du mode d'emménagement 106
7.2. L'occupation de l'espace familial partagé 108
7.2.1. L'aménagement et les tâches ménagères 109
7.2.2. L'intimité 112
7.2.3. L'éducation des enfants 113
7.2.4. La mutualisation des ressources financières 115
7.2.5. L'espace familial de l'autre parent biologique 115
8. Conclusion générale 116
8.1. La famille en mode « chacun chez soi » 117
8.2. Les familles en mode « cohabitation permanente » 117
8.3. La gestion des statuts 119
8.4. La prescription territoriale des enfants 119
8.5. Conclusion 119
Bibliographie 121

1. Prélude

> « *La rencontre entre un texte et une musique est le fruit d'une collaboration […] mais le texte a éclos en fonction d'une mise en musique à laquelle il est destiné, il naît chanté, ou à chanter […]. Le compositeur se saisit d'un texte auquel il a été sensible […]. Le compositeur restitue une transcription musicale qui donne au texte une plénitude : non pas sa plénitude ; car il n'y a pas de mise en musique modèle, de mise en musique idéale. Mais une plénitude : la mise en musique fait appel à une sensibilité, qui est diverse ; chaque compositeur donne une version différente, sa version personnelle, du poème* ».[1]

Je m'intéresse à la vie quotidienne des membres des familles recomposées sur un espace familial partagé, partant de ma question de départ : comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ?

A l'expression « famille recomposée », je préfère celle de « famille composée ». La famille recomposée serait idéalement une forme de plénitude partagée, une mise en musique sensible et propre à chaque membre. Chacun se lie aux autres avec son récit de vie, ponctué par autant de péripéties que d'éléments de résolution. Ils créent ensemble un ouvrage commun qu'il conviendra de mettre en musique. Cette création ne naît pas en terrain neutre et se forme sur un territoire commun et partagé.

Même si je n'interviewe pas les enfants, j'accorderai une place à leurs expériences et leurs émotions via le contenu du discours des adultes, en abordant le concept de « multilocalité »[2] en ce sens que « ce sont eux qui voyagent entre deux lieux de résidences fixes »[3]. Bérengère

[1] Christian FLAVIGNY, « La mise en musique du poème. La langue maternelle », in *Champ psychosomatique*, n°48, 2007/4, p. 73.
[2] Bérengère NOBELS, *Construire son « chez soi » dans un contexte multilocal. Expérience de vie des enfants en hébergement alterné égalitaire*, thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, Faculté de sociologie, décembre 2018.
[3] Ibidem, p. 5.

Nobels se base sur les travaux d'Isabelle Danic[4], Julie Delalande[5] et Patrick Rayou[6]. Elle cite le paradigme structuro-fonctionnaliste, considérant l'enfant comme « passif et déterminé par son environnement »[7] et le confronte à la vision des spécialistes précités qui lui reconnaissent des marges de manœuvre et postulent une « autonomie relative de l'enfant »[8].

Etudier la famille, c'est également la situer, lui donner sens au sein d'un ensemble de structures sociales d'une société donnée : « l'enfance, premier âge de la vie, est un âge social qui doit toujours être référé à une société globale ou, plus précisément, à " une totalité pertinente " »[9]. Il en est de même pour le territoire, l'habitat, directement en lien avec le cadre matériel de la société au sein de laquelle il se situe.

La famille semble être un objet social difficile à étudier car chacun de nous y sommes inclus. Selon Durkheim, il s'agit d'un objet qui nous « touche de si près que nous ne pouvons-nous empêcher d'y mêler nos passions »[10]. Lors d'une recherche en sciences sociales, certains auteurs, comme G. Bachelard, préconisent une « rupture radicale »[11] qu'ils nomment « rupture épistémologique », une rupture entre les idées qui percolent dans le sens commun, « admises dans une collectivité donnée »[12], et la connaissance scientifique. Ils invitent à sortir du « préformatage »[13], d'analyser la réalité sociale observée en tenant compte de nos valeurs, héritées de notre éducation, partagées au sein de nos groupes d'appartenance, ancrées dans la

---

[4] Isabelle Danic est maître de conférences HDR en sociologie, à l'Université Rennes 2, et chercheuse au laboratoire « Espaces et Sociétés » (UMR CNRS 6590 ESO). Elle a contribué à plusieurs programmes européens et français relatifs à la socialisation et aux parcours éducatifs des enfants et des jeunes, en analysant particulièrement leur dimension spatiale.

[5] Julie Delande est anthropologue de l'enfance et de la jeunesse. Professeure des universités, Département Sciences de l'éducation, Université de Caen Basse-Normandie FRANCE. Chercheure au CERSE EA965 (Centre d'Etudes et de recherche en Sciences de l'Education. Directrice adjointe du CERSE et Responsable de l'équipe EJC du CERSE (Enfances Jeunesses et Cultures). Rédactrice en chef de la revue Les Sciences de l'éducation.

[6] Patrick Rayou est professeur en sciences de l'éducation, à l'université Paris 8 et membre du laboratoire Circeft-Escol.

[7] Bérengère NOBELS, *op. cit.,* p. 5.

[8] Alain Vulbeau, « Danic Isabelle ; Delande Julie & Rayou Patrick. Enquêter auprès des enfants et des jeunes : objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales », in *Revue française de pédagogie,* juillet-septembre 2006, p. 2.

[9] Ibidem, p. 2.

[10] Emile DURKHEIM, « Introduction à la sociologie de la famille », in *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux,* n° 10, 1888, pp. 257 à 281. Leçon d'inauguration d'un cours de science sociale professé à la Faculté des lettres de Bordeaux en 1888. Texte reproduit dans Émile Durkheim, *Textes,* chapitre 3, « Fonctions sociales et institutions », Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 9-34.

[11] Luc Van CAMPENHOUDT, Jacques MARQUET, Raymond QUIVY, *Manuel de recherches en sciences sociales*, 5e édition, Paris/Malakoff, Donod, 2017, p. 31.

[12] Idem.

[13] Idem.

société au sein de laquelle nous évoluons, et de nos schémas de pensée, excluant parfois des facteurs explicatifs pertinents de l'interprétation du phénomène observé. D'autres auteurs parlent de « rupture méthodologique »[14], d'une « démarcation »[15], constatant une continuité entre le sens commun et ses richesses et la rigueur scientifique. Néanmoins, le respect de règles méthodologiques strictes est nécessaire à la validité de la recherche et des connaissances auxquelles elle donne accès.

2. Composition

Mon travail se structure autour d'une approche méthodologique hypothético-déductive. Il a débuté par la formulation de ma question de départ : « Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? ». J'ai ensuite consulté des sources littéraires ; livres, articles, recherches portant sur l'étude de la famille, de la famille recomposée, de la territorialité et de la négociation. Sur base de mes lectures, j'ai posé des hypothèses de recherche. J'ai élaboré un questionnaire me permettant de tester mes hypothèses via les entretiens avec les membres de couples interviewés, qui se trouvent en situation de recomposition familiale. Selon la définition de l'INSEE[16], « Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée ». J'ai rencontré des couples qui ont choisi un des trois modes d'installations suivants : le nouveau couple et le(s) enfant(s) emménagent dans un nouveau logement, le nouveau couple et le(s) enfant(s) s'installent dans le logement préexistant d'un des deux membres du couple et enfin, chaque membre du couple conserve son propre logement. Dans ce dernier mode d'installation, les adultes et l'(les) enfant(s) composent sur l'un et/ou l'autre territoire. J'ai choisi de rencontrer des couples formés depuis au moins un an. Les critères précis de la recherche seront développés de manière exhaustive dans le point « Méthode et population ».

[14] Luc Van CAMPENHOUDT et al., *op. cit.*, p.32.
[15] Idem.
[16] L'INSEE est l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques.

3. Cadre théorique

3.1. Introduction

Mon cadre théorique prend la forme d'une revue de la littérature. Mon premier point traite de la famille et de la famille recomposée. J'y aborde l'évolution historique des modèles familiaux ainsi qu'une définition contemporaine et relationnelle de la famille proposée par François de Singly[17]. Je fais un lien avec le modèle des six dimensions de la solidarité intergénérationnelle de Vern L. Bengtson[18]. J'aborde la tension qui existe entre l'idéal conjugal et la protection de l'enfant lors des recompositions familiales et fait un lien avec le travail de Sylvie Cadolle[19] qui porte sur la spécificité de la position de belle-mère. Mon second point est consacré au territoire et se réfère à des études menées sur la territorialité animale. Il convient néanmoins de faire preuve de prudence lorsque l'on transpose les recherches menées sur le règne animal à l'étude de l'homme. Il développe également quelques définitions du territoire, considéré comme un concept « polysémique ». Mon troisième point est consacré à quatre approches sociologiques de la territorialité humaine : celle de Jean Remy[20] qui considère l'espace comme un objet central en sociologie, « socialisé et socialisant »[21] et qui propose deux « idéaux-types » de représentation du corps par rapport à l'espace ainsi que les conséquences de l'un et de l'autre en termes d'occupation territoriale ; celle de François de Singly qui aborde « les identités personnelles et statutaires »[22], les travaux de Didier Legall[23] et Claude Martin[24] , qui mettent en évidence l'importance du meuble et du choix du mode d'installation;

[17] François de Singly est un sociologue français. Il était professeur de sociologie à l'université Paris Descartes et est spécialisé en sociologie de la famille, de l'éducation et des rapports entre femmes et hommes.

[18] Vern L. Bengtson était un professeur de psychologie sociale américain, spécialisé en gérontologie, en travail social et en sociologie. Il étudiait les relations intergénérationnelles.

[19] Sylvie Cadolle est sociologue, maître de conférences CERLIS à l'université Paris-Descartes.

[20] Jean Remy était un économiste et sociologue. Il était professeur honoraire à l'Université Catholique de Louvain-la-Neuve, membre de l'académie royale de Belgique, directeur honoraire de la revue interdisciplinaire « Espaces et sociétés ».

[21] Jean REMY, *L'Espace, un objet central de la sociologie*, Toulouse, Eres, 2015, p. 8.

[22] François DE SINGLY, *Double Je, identité personnelle et identité statutaire*, Paris/Malakoff, Armand Colin, 2017.

[23] Didier Legall est professeur de sociologie à Caen, Directeur du CERReV (groupe de recherches Santé et intervention sociale). Ses recherches portent principalement sur la famille, l'intimité et la sexualité et, secondairement, sur la sociabilité et la vie quotidienne.

[24] Claude Martin est psychologue et sociologue de formation. Il est entre autres directeur de recherche au CNRS. Il a notamment dirigé des recherches de l'Université de Paris 5 avec François de Singly. Ses recherches se situent au croisement de la sociologie de la famille et de la sociologie des politiques sociales.

les travaux de Perla Serfaty-Garzon[25] sur la place donnée à l'enfant, son évolution historique et son rôle de prescripteur sur le territoire familial, plus spécifiquement, lors des recompositions familiales. J'aborde également la notion « d'appropriation ». Mon quatrième et dernier point est consacré à la négociation, que Sophie Allain[26] envisage comme un « concept central d'une théorie de la régulation sociale ». Elle considère la négociation comme outil de résolution de conflits et de compréhension des modes d'organisation des rapports sociaux. Elle la définit en se basant que cinq traditions sociologiques ; celles d'Anselm Stauss[27], de Michel Crozier[28] et d'Erhard Friedberg[29], de Jean-Daniel Reynaud[30], d'Erving Goffman[31] et de Luc Boltanski[32]et Laurent Thévenot[33].

3.2. La famille et la famille recomposée

3.2.1. La famille : évolution des modèles et tentative de définition

3.2.1.1. Evolution historique des modèles familiaux

François de Singly situe le débat autour de la famille et sa définition dans une perspective historique et sociologique notamment via l'image du lien social. L'Ancien Régime[34] appuyait la puissance du père, du Roi comme père. La révolution française a mis en avant le lien conjugal concrétisé par l'invention du mariage civil et du divorce. Pour François de Singly, « est restée

[25] Perla Serfaty-Garzon est une sociologue et écrivain française et canadienne. Ses travaux portent notamment le chez-soi et l'intimité.
[26] Sophie Allain est sociologue à l'INRAE (Institut de Recherche en Agronomie).
[27] Anselm Strauss était un sociologue interactionniste américain, inscrit dans la tradition sociologique de l'école de Chicago. Ses travaux de recherche, notamment dans le monde du travail et de la santé, se centraient sur la négociation.
[28] Michel Crozier était un sociologue français, concepteur de l'analyse stratégique et de l'action collective en sociologie des organisations.
[29] Erhard Friedberg est un sociologue spécialisé dans l'analyse des organisations. Il a développé un cadre théorique et une démarche méthodologique d''analyse de l'action organisée.
[30] Jean-Daniel Reynaud était notamment professeur sociologie du travail au CNAM, directeur de la revue française de sociologie. Il a été influencé par Anselm Strauss. Une grande partie de ses recherches s'axent à cette époque autour de la compréhension du phénomène de la négociation et de son rôle dans la société.
[31] Erving Goffman était un sociologue et linguiste américain d'origine canadien et représentant de la deuxième école de Chicago. Ses analyses étaient centrées sur « l'interaction » et usaient de métaphores, notamment la « métaphore théâtrale » Il analysait les rites de la vie quotidienne
[32] Luc Boltanski est un sociologue français qui a développé, avec Laurent Thévenot, un courant pragmatique, appelé aussi « économies de la grandeur » ou « sociologie des régimes d'action ».
[33] Laurent Thévenot est un sociologue et économiste français qui a développé, avec Laurent Thévenot, un courant pragmatique, appelé aussi « économies de la grandeur » ou « sociologie des régimes d'action ».
[34] L'Ancien Régime est, en France, le mode d'organisation sociale et politique situé entre la fin du 16^{e} siècle et la fin du 18^{e} siècle soit les deux siècles précédant la révolution française.

cette logique où pour penser le lien, on pense la famille »[35]. Depuis la révolution française, il existe un lien étroit entre famille et contrat ; le lien conjugal est important et central. François de Singly parle « d'élection matrimoniale »[36], avec la possibilité de faire ou de défaire le lien. Il reconnaît « l'universalité de la famille à travers le monde »[37] via la stabilité générationnelle, présente notamment dans le mariage bourgeois « à l'ancienne ». Au-delà de nos intérêts privés, le mot « famille » renvoie à la sphère politique, publique et sociale. A partir du 19e siècle, le modèle familial de référence est le modèle matrimonial : « la définition morphologique de la famille d'hier reposait sur le mariage »[38]. A cette époque, baignée dans une culture dite « agraire », la famille remplit notamment une fonction économique : « l'entreprise agricole est généralement une entreprise familiale »[39]. Cette famille traditionnelle remplit également d'autres fonctions : la socialisation via la transmission des normes et valeurs, la protection économique, physique et psychologique, la solidarité intergénérationnelle et la régulation de la sexualité[40]. Au niveau des relations interpersonnelles, Emile Durkheim, en 1892, « stigmatise le recul du communisme familial et l'avancée de l'individualisme familial. Ce qu'il appelle le communisme familial est le fonctionnement de la famille traditionnelle »[41] Il en liste quelques traits : « l'organisation familiale est entièrement tournée vers l'objectif de maintien et si possible d'expansion du patrimoine [...] le père est le patriarche [...] une absence de séparation entre l'espace public et l'espace privé […] la famille est très dépendante par rapport à la parenté, le voisinage et au reste de la société ; la communauté, le village ou le quartier exercent un contrôle social fort »[42].

A partir de la fin du 19e siècle et jusqu'aux années 1960, on assiste au développement de la société industrielle. Cette période correspond, selon les démographes, à une première transition démographique avec des changements observés tels que la baisse de la mortalité chez les enfants et les adultes, la baisse de la fécondité et son effet sur la taille des familles**,** la précocité

[35] Propos extraits d'un reportage diffusé par France Culture, « Famille : pourquoi autant d'inquiétudes ? », interview de François de Singly, 5 février 2015, consulté en ligne du 1 au 18 décembre 2019, disponible à l'adresse <https://www.youtube.com/watch?v=t-B8q4EMBWw>.
[36] France Culture, *op. cit.*
[37] Idem.
[38] Jacques MARQUET, « Evolution et déterminants des modèles familiaux », p. 3, disponible à l'adresse https://sites.uclouvain.be/actualites/1marquet.pdf. Consulté en ligne entre le 1/11 et le 18/12/2019.
[39] Ibidem, p. 4.
[40] Ibidem, p. 6.
[41] Idem.
[42] Idem.

des mariages et un taux de célibat définitif en diminution[43]. La fin des années '50 voit arriver la seconde transition démographique. A partir des années '70, on assiste à une transformation des formes familiales et conjugales avec un taux de divorce en nette augmentation. D'autres facteurs tels que l'avènement d'une contraception chimique efficace, la révolution sexuelle, la fin du *baby-boom*, le retardement du mariage, de la paternité et de la maternité, la baisse du taux de remariage après veuvage et après divorce sont à souligner[44]. L'occident complexifie la vision traditionnelle avec « l'imaginaire de la logique affective, conjugale »[45] et revendique le droit à l'amour conjugal, à « prendre soin de l'autre »[46]. On assiste à une tension entre la logique des places, des rôles et l'importance donnée au lien conjugal. De nouvelles configurations familiales évolutives apparaissent dont les familles recomposées. Sociologues et démographes tendent à dépasser l'étude trop statique des familles recomposées et mettent en exergue la dimension temporelle en parlant de « séquences de vie familiales au long du cycle de vie ».[47] La famille contemporaine serait une vitrine des transformations sociales et culturelles plus globales.

3.2.1.2. François de Singly : une définition contemporaine de la famille

François de Singly[48] propose une définition de la famille contemporaine. Le débat prend sa source dans les revendications des partisans de la « Manif pour tous »[49], constatant que « la représentation de la famille semble être devenue un enjeu d'affrontement »[50]. Pour ses partisans, « La famille, c'est privé »[51], l'État n'a pas à s'en mêler.

Néanmoins, selon François de Singly, les contradictions sont énormes. Le mariage civil a lui-même été construit au moment de la révolution française. Ces manifestants défendent une

[43] Jacques MARQUET, *op.cit.*, p. 2.
[44] Idem.
[45] Ibidem, p. 4.
[46] Idem.
[47] Catherine BONVALET, « Familles recomposées et ancrage résidentiel » in *Espaces et sociétés*, vol.120-121, 2005/1, p. 79.
[48] France Culture, *op.cit.*
[49] La Manif pour tous (LMPT) est le principal collectif d'associations à l'origine des plus importantes manifestations d'opposition à la loi ouvrant le mariage aux couples de personnes de même sexe (dit « mariage pour tous ») en France. Avec le Printemps français, il constitue l'expression la plus visible de cette opposition. Depuis la promulgation de la loi en mai 2013, les revendications du collectif se sont élargies de l'opposition au mariage homosexuel et à l'« homoparentalité » (adoption, PMA, GPA), à la défense de la famille et au rejet de l'enseignement de la « théorie du genre ».
[50] France Culture, *op.cit.*
[51] Idem.

famille fondée sur le mariage qui constitue une des choses les plus instituée au niveau de l'État. Il s'agit pour le sociologue d'un exemple de « contradictions absolues mais dans une doctrine ferme »[52]. De plus, la famille, par construction, est le creuset des inégalités sociales.

François de Singly se réfère à la déclaration des droits de l'homme et à sa logique argumentaire : « pourquoi reconnaître aux gens qui sont différents de moi que quand même, on a des choses à faire ensemble […] C'est parce que nous appartenons à la même famille humaine »[53]. Cependant, le principe d'égalité des chances n'est pas, selon lui, suffisamment mobilisateur : d'un côté, on a un modèle classique défendu par un camp mobilisé autour d'une cause et en face, une définition assez floue. Selon François de Singly, la « Manif pour tous » vante les mérites de la famille traditionnelle mais il peut y avoir d'autres formes de familles. Selon Marie Kirschen[54], le gouvernement protège les familles et les enfants notamment dans leurs nouvelles formes. Il y a maintes façons de faire famille mais cela ne définit pas la famille. Si on la réfère à des caractéristiques structurelles, à une logique démographique, on va donner la composition et l'existence de différentes formes. Mais pourquoi tient-on tant à ce que cela s'appelle famille ? Pour le sociologue, « la famille contemporaine serait davantage une famille relationnelle »[55], une définition qui s'éloigne d'une « doctrine dure » et autorise une multitude de formes et de structures.

La famille, au niveau structurel, morphologique, institutionnel peut être définie par des critères tels que la filiation, les liens du sang, le mariage, l'héritage. L'évolution des formes familiales et le chamboulement des valeurs traditionnelles invitent à s'interroger sur cette définition de la famille. François de Singly définit la famille via son « climat relationnel », par des indicateurs tels que la solidarité entre ses différents membres, outre la solidarité économique. Cette définition autorise l'existence d'une multitude de formes familiales, dont les familles recomposées, et sort la famille de sa définition stricte et traditionnelle.

Dans ce travail, je me référerai, au niveau structurel, à la définition proposée par L'INSEE [56]: « Une famille recomposée comprend un couple d'adultes, mariés ou non, et au moins un enfant

[52] France Culture, *op. cit.*
[53] Idem.
[54] Marie Kirschen est une journaliste française spécialiste des questions féministes et LGBTQIA+ (sigle utilisé pour qualifier les communautés respectivement lesbienne, gay, bisexuelle, trans, queer, intersexe et les communautés assimilées) et rédactrice en chef des *Inrocks*. Elle a créé en 2013 la revue lesbienne *Well Well Well.*
[55] France Culture, *op. cit*.
[56] INSEE, *op. cit.*

né d'une union précédente de l'un des conjoints. Les enfants qui vivent avec leurs parents et des demi-frères ou demi-sœurs font aussi partie d'une famille recomposée »[57]. Au niveau territorial, j'ai choisi d'interroger 3 familles dont les membres partagent le même espace familial de manière permanente et une famille dont chaque membre du couple a décidé de conserver son propre logement ; ils se rencontrent à l'envi dans la maison de l'un ou de l'autre. Ces deux types de résidence sont compris sous le vocable « familles recomposées », partant du présupposé que le sentiment de « faire famille » se base sur d'autres éléments que le partage permanent d'un territoire commun. Outre l'ancrage territorial, le climat relationnel entre les différents membres des familles recomposées me paraît être un bon indicateur de la manière de « se sentir famille ».

3.2.1.3. Vern L. Bengtson : les dimensions de la cohésion familiale intergénérationnelle

Vern L. Bengtson propose une théorie de la solidarité intergénérationnelle[58], entre les parents et leurs enfants devenus adultes. Il propose un modèle qu'il nomme les « six dimensions de la cohésion familiale intergénérationnelle » [59] et définit ces dimensions : *« l'associational solidarity »*[60], définie comme « la fréquence et les motifs des interactions dans différentes activités dans lesquelles les membres de la famille s'engagent » ; *« l'affectual solidarity »*[61], définie comme « le type et le degré de sentiment positif ressenti au sujet des membres de la famille, et leur degré de réciprocité » ; la *« consensual solidarity »*[62], définie comme le degré d'accord sur les valeurs, les attitudes et les croyances parmi les membres de la famille ; la *« functionnal solidarity »*[63], définie comme « le degré de soutien et de partage des ressources » ; la « *normative solidarity »*[64], définie comme la force de l'engagement de la performance dans les rôles familiaux et les obligations de rencontres familiales, les normes ou les attentes concernant les obligations individuelles envers la famille ; *« l'associational solidarity »*[65], définie comme la fréquence et la qualité des associations entre les membres de la famille, directement influencée par la variable «structure d'opportunité» relative à la disponibilité des

[57] https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315.
[58] Vern L. BENGTSON et Robert E. L. ROBERTS, « Intergenerational Solidarity in Aging Family: An Example of Formal Theory Construction », in *Journal of Mariage and Family*, vol. 53, n°4, Novembre 1991, p. 856-870.
[59] Idem.
[60] Idem.
[61] Idem.
[62] Idem.
[63] Idem.
[64] Idem.
[65] Idem.

membres de la famille pour l'interaction sous l'influence de facteurs tels que la proximité, la fécondité, la morbidité et la mortalité. Bengtson constate certaines corrélations dont la suivante : lorsque les parents et les enfants font primer les normes familiales, la *« normative solidarity »* [66], on obtient des notes élevées en affection intergénérationnelle, *« l'affectual solidarity »*[67], celle-ci engendrant à son tour une association, *« l'associational solidarity »*[68], plus fréquente, si la variable « opportunité d'interaction »[69] est contrôlée. Je vérifierai si les familles interviewées sont les lieux d'expression des formes de solidarité intergénérationnelle proposées par Bengtson et tâcherai d'obtenir des informations sur leur impact en termes d'occupation de l'espace familial partagé.

3.2.2. La famille recomposée : entre idéal conjugal et protection juridique des enfants

Au préalable, les recompositions familiales étaient essentiellement les conséquences du décès d'un des deux conjoints. Il en est tout autrement actuellement. Selon Agnès Martial[70],

> « *Si par le passé, il importait avant tout de refonder l'unité familiale selon la norme nucléaire, le nouveau conjoint venant "remplacer" le parent disparu dans une logique de rupture et d'effacement des liens d'origine de l'enfant, on veut aujourd'hui tenir compte de l'existence de deux parents dans la vie de l'enfant, même après le divorce ou la séparation du couple parental. De plus en plus fréquemment, le parent non gardien demeure parent ou doit le demeurer selon un principe de "pérennité". Les enfants des recompositions familiales expérimentent aujourd'hui, dans notre société, la pluralité simultanée des lieux de vie familiale. L'unité de résidence ne suffit plus à définir la famille et ses diverses composantes* ».[71]

---

66 Vern L. BENGTSON et Robert E. L. ROBERTS, *op. cit.*

67 Idem.

68 Idem.

69 Idem.

70 Agnès Martial est une anthropologue et chargée de recherches au Centre National de Recherche Scientifique (Centre Norbert Elias, France). Elle s'intéresse à l'évolution des rapports de genre et de parenté dans les nouvelles trajectoires conjugales et familiales à partir de différentes approches empiriques.

71 Martine GROSS et Agnès MARTIAL, « S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées » in *Archives de sciences sociales des religions*, n° 126, 2004, p. 80.

A la fin des années' 80, le besoin s'est fait sentir de traiter la question suivante : « comment faire tenir ensemble une société dans laquelle la majorité des individus pensent à la fois que les couples qui ne s'entendent plus gagnent à se séparer, et que les parents sont, quoi qu'il arrive, responsables de leurs enfants ? »[72]. Afin de protéger les enfants, Irène Théry en 1995, proposait « qu'en contrepartie à la liberté désormais reconnue aux adultes de ne pas se marier ou de se démarier », le législateur réponde par l'institutionnalisation de « la pérennité de la filiation ». La manière de considérer les enfants, l'importance donnée à leur parole est une des caractéristiques de notre époque. Au niveau juridique, en cas de séparation, l'avis des enfants est davantage pris en compte. De nombreuses ASBL et associations sont également à l'écoute de leur ressenti et offre un espace de parole sécurisant. L'un des piliers de la Convention relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989 est d'ailleurs le droit à la participation.

Jusqu'en 2006, il n'y avait pas de réglementation précise concernant la question de l'hébergement des enfants. Majoritairement, le Juge prononçait l'hébergement à titre principal à la mère de l'enfant et un hébergement à titre secondaire au père de celui-ci, se déroulant un week-end sur deux et la moitié des congés scolaires[73]. Certains pères et certaines mères ont sollicité un changement ainsi qu'un cadre législatif clair portant sur l'investissement et la présence de chacun dans l'éducation des enfants communs. La loi belge du 18 juillet 2006 privilégie l'*hébergement égalitaire*. Le bien-être de l'enfant, son développement harmonieux sont pris en compte. Pour l'élaboration de cette loi, l'avis de spécialistes, juristes, pédopsychiatres a été sollicité par le législateur. L'objectif était d'établir des critères d'évaluation permettant de poser un choix concernant le type de garde à envisager ou à exclure, tels que la motivation des parents et le désir de l'enfant. Le législateur se base notamment sur la convention internationale relative aux droits de l'enfant[74], la convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales[75] et sur l'article 24 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 18 décembre 2000 qui prévoit que « tout

[72] Irène THERY, « Remariage et familles recomposées : des évidences aux incertitudes », in *L'Année sociologique,* n° 36, 1987, p. 119-152.
[73] Nathalie MASSAGER, *Droit familial de l'enfance : filiation, autorité parentale, hébergement*, Bruxelles, Bruylant, 2009, p. 317-324.
[74] Il s'agit de la convention internationale relative aux droits de l'enfant du 20 novembre 1989, approuvée par la loi du 25 novembre 1991, M.B., 17 janvier 1992.
[75] La Convention de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, usuellement appelée Convention européenne des droits de l'homme (CEDH), a été adoptée par le Conseil de l'Europe en 1950. L'article 8 de la CEDH précise : « Toute personne a droit au respect de sa vie privée et familiale, de son domicile et de sa correspondance ».

enfant a le droit d'entretenir régulièrement des relations personnelles et des contacts directs avec ses deux parents ». De plus, « les législations internationales mettent l'accent sur le droit de l'enfant à garder des relations personnelles avec ses deux parents et dans ce sens, la loi privilégiant l'hébergement égalitaire de l'enfant, (généralement une semaine sur deux pour chacun des parents) participe à la mise en œuvre de ce droit »[76], la pratique familiale ne correspond pas toujours à la décision juridique et inversement.

3.2.3. Sylvie Cadolle : l'ambiguïté du statut de belle-mère

Sylvie Cadolle qualifie le rôle des belles-mères comme étant « flou et complexe »[77]. Elle se base sur des recherches américaines[78] portant sur le rôle des beaux-parents. A l'instar des asymétries entre paternité et maternité, les relations qui s'établissent entre un homme et les enfants de sa conjointe ne sont pas les mêmes que celles vécues par une femme et les enfants de son conjoint. La qualité relationnelle entre belle-mère et beaux-enfants est particulièrement importante car elle impacte l'attitude éducative du père à l'égard de ses propres enfants. Sylvie Cadolle propose d'observer la spécificité du rôle de belle-mère et son effet sur la relation belle-mère/beaux-enfants. Elle illustre son propos par des extraits d'entretiens recueillis lors de plusieurs enquêtes[79,80,81].

Avant 1975, les recompositions familiales étaient la conséquence d'un veuvage et d'un divorce dû à une faute de l'un ou l'autre conjoint. La position de la belle-mère remplaçant la mère décédée ou coupable du parjure était loin d'être idéale, comme en témoignent certaines images de contes de fée. Depuis 1975, qui a vu l'instauration du « divorce par consentement mutuel »[82], les familles se recomposent davantage suite à la séparation du couple parental. La norme légale en ce qui concerne le mode de garde des enfants lors des séparations est l'*hébergement*

---

[76] Coordination des ONG pour les Droits de l'enfant, « Hébergement égalitaire et droits de l'enfant. Cadre légal et pratiques », disponible à l'adresse https://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_hebergement_egalitaire_Cadre_legal.pdf>.

[77] Sylvie CADOLLE, « Le belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme », in *Dialogue (ERES*), vol. 201, n°3, 2013, p. 36.

[78] Julie GOSSELIN et Haojuan DAVID, « Défis et contraintes des recherches sur les familles recomposées : l'exemple de la relation belle-mère belle-fille », in *Psychologie française,* 2005, 50, 2, p. 241-254.

[79]Sylvie CADOLLE, *Etre parent, être beau-parent, la recomposition de la famille,* Paris, Odille Jacob, 2000.

[80]Sylvie CADOLLE, « Le soutien apporté aux jeunes adultes dans les familles recomposées », in *Recherches et prévisions,* 2004, 77, p. 37-48.

[81]Sylvie CADOLLE, « Partages entre pères et mères pour la résidence en alternance des enfants et recompositions des rôles de genre », in H. BELLEAU et A. MARTIAL, *Aimer et compter ?,* Québec, Presses universitaires du Québec, 2011, p. 163-181.

[82] Loi n° 75-617 du 11 janvier 1975.

égalitaire. L'exercice de la coparentalité après séparation est maintenu, soutenu par l'accent mis sur l'intérêt de l'enfant, et la sortie pour la belle-mère du rôle de « mère de substitution » semble assuré. Le rôle de belle-mère demeure cependant un « rôle ingrat »[83]. Les chercheurs ont observé que les normes qui encadrent les rôles de chacun lors des recompositions familiales restent floues : où se situe la limite de l'intervention de la belle-mère ? Doit-elle se « contenter d'être la compagne du père » [84] laissant le couple parental nucléaire prendre en charge l'éducation des enfants ? Ces questionnements sont situés dans une époque où les rôles liés au genre sont davantage remis en question et où « l'idéal paritaire et féministe »[85] semble avoir le vent en poupe. Néanmoins, il appert que les situations où les belles-mères restent en retrait sont souvent des situations transitoires et « rarement poursuivie en cas de résidence alternée ou de résidence chez le père »[86]. Parfois, la mère biologique ne se sent pas apte à assumer seule son rôle maternel ou préfère valoriser sa carrière. L'enfant, confié au père, aura face à lui une belle-mère jouant le rôle de « substitut maternel »[87]. L'auteure nous indique par un exemple que cette situation peut être exacerbée par l'absence du père, pris par ses activités professionnelles, et donnant ici encore davantage de place au rôle de substitution de sa compagne. On assiste à des situations où les belles-mères prennent en charge enfants et maison, avec des répercussions sur leur investissement professionnel et une dépendance financière à l'égard de leur compagnon. Néanmoins, ce rôle peut être refusé par l'enfant et parfois, le père marque ses limites souhaitant « préserver son rôle et/ou la pérennité du couple parental »[88]. La situation où la mère biologique s'efface reste un cas particulier, la norme étant davantage la coparentalité. La pression sociale semble s'exercer sur les belles-mères qui se voient investies du rôle de « maîtresse de maison », avec des conséquences en termes d'investissement dans leur profession débouchant parfois sur une perte financière les plaçant en infériorité salariale et en dépendance financière vis-à-vis de leur compagnon. Elles bénéficient d'un statut ambigu : « entre substitution interdite et abstention impossible, la belle-mère doit inventer son rôle ». Les règles imposées par la belle-

[83] Sylvie CADOLLE, « Les belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme » in *Eres*, 2013/3, p. 35.
[84] Idem.
[85] Idem.
[86] Idem.
[87] Idem.
[88] Idem.

mère à ses beaux-enfants peuvent également être source de tension, surtout face à des adolescents, sauf si elles sont soutenues par le couple parental nucléaire.

Lorsque le nouveau couple formé donne naissance à un enfant commun, il arrive fréquemment que le bel-enfant exprime un sentiment d'injustice face à ce nouvel arrivant. Lorsque la belle-mère a elle-même ses propres enfants, il s'agit également d'une situation délicate ou il conviendrait idéalement pour elle de se comporter de manière identique avec ses enfants et ses beaux-enfants. L'auteur parle « d'utopie contemporaine » [89] concernant la parité homme/femme, s'agissant des tâches domestiques, de l'exercice de la parentalité, de l'accès au monde professionnel et de l'autonomie financière. Cette absence de parité semble piéger les belles-mères, ce qui affecte directement leur relation avec leurs beaux-enfants et empêche l'expression d'un rôle exclusif de sympathique confidente. Certaines familles tendent vers cet idéal mais il ne s'agit pas d'une généralité. Certains enfants, situés majoritairement dans les « milieux favorisés culturellement »[90], témoignent néanmoins d'une relation très positive avec leur belle-mère qui fait figure d'un « modèle autre que la mère »[91].

3.3. Le territoire

3.3.1. La territorialité animale et humaine

Avant d'aborder plus spécifiquement la question de la territorialité au sein des familles recomposées, voyons ce qui a été dit au cours de l'histoire. Pour Aristote, « l'homme est un animal social ». Les comportements territoriaux ont d'abord été étudiés par l'observation au sein du règne animal. Alfons Vansteenwegen[92] se sert du modèle de la territorialité humaine afin de mettre en place des thérapies de couple. Il s'intéresse à l'origine et au développement du concept de territorialité.

La première théorie de la territorialité dans le règne animal a été élaborée en 1868 par Bernard Altum[93], ornithologue allemand. Sa traduction en 1935 la rendra célèbre. En 1903, Charles

[89] Sylvie CADOLLE, *op.cit.*, p. 44.
[90] Idem.
[91] Idem.
[92] Alfons Vansteenwegen était un théoricien et thérapeute flamand, psychologue et ancien Président de l'institution interfacultaire des sciences familiales et de la sexologie à la KUL.
[93] Bernard ALTUM, *Der Vogels und sein Leben*, 1868.

Bethune Moffat publie « The Spring Rivalry of Birds »[94] et Konrad Lorenz[95] déclare : « Notre besoin d'espace individuel et social est le résultat de notre histoire phylogénétique »[96]. A cause de cela, il est une caractéristique de notre espèce et est donc dans une certaine mesure un droit naturel immuable ». C'est néanmoins Eliot Howard[97] qui est considéré comme le père du concept de territoire. Il s'intéresse à la territorialité animale[98] et à l'histoire naturelle qui peut être définie historiquement comme « l'enquête, la description de tout ce qui est visible dans le monde naturel : animal, végétal, minéral ».

A partir de 1940,

> « *Le fonctionnement territorial peut être décrit comme l'ensemble des comportements qui ont comme objectif l'acquisition, la défense et le marquage d'un terrain, d'un* "espace vital" *dont l'animal solitaire (ou le troupeau) a besoin pour vivre. Les animaux se comportent de façon à délimiter, s'approprier, défendre et gérer un domaine de vie propre : le territoire. Il s'agirait de comportements innés, complétés par des signaux adressés à leurs semblables. A cet égard, ils présentent des comportements innés. Afin de s'approprier et de délimiter leur domaine, ils envoient certains signaux à leurs congénères, par lesquels ils signalent que ce terrain leur appartient.* »[99]

En 1966, Robert Ardrey[100] développe le premier modèle de territorialité humaine et parle d'un comportement instinctif. D'autres approches parlent de stratégies de contrôle d'autrui. Quelle que soit l'approche, ces recherches rapportent des similitudes entre règne animal et comportement humain. Les travaux de Bakker et Bakker-Rabdau en 1973 s'intéressent aux comportements territoriaux humains centrés sur le couple et la famille. Cela se passe comme si la défense territoriale était motivée par la nécessité d'affirmation de soi, ce qui limiterait les

---

[94] Charles BETHUNE MOFFAT, « The spring rivalry of birds: some view on the limit to multiplication », in *Irish Naturalist*, 1903.
[95] Konrad Lorenz était un biologiste et zoologiste autrichien titulaire du prix Nobel de physiologie ou médecine. Il a étudié les comportements des animaux sauvages et domestiques.
[96] La phylogénèse est l'histoire évolutive des espèces.
[97] Eliot Howard est un ornithologue britannique amateur passionné d'histoire naturelle et qui porte son intérêt sur la question du territoire chez les oiseaux.
[98] Eliot HOWARD, *The Territory in Bird Life*, 1920.
[99] Alfons VANSTEENWEGEN, « Conflits de couples : le modèle de la territorialité humaine », in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 37, n°2, 2006, p. 86.
[100] Robert Ardrey est un écrivain, auteur dramatique, scénariste et paléoanthropologue américain.

comportements agressifs vis-à-vis d'autrui et de soi-même et permettrait de renforcer une image positive de soi et une richesse relationnelle.

Le thème de la territorialité humaine a été emprunté aux naturalistes. Le modèle de la territorialité animale est intéressant. Néanmoins, la stricte analogie peut s'avérer dangereuse dans le sens où elle gomme certaines spécificités de l'humain. Pour Claude Raffestin[101], « l'homme est un animal sémiologique dont la territorialité est conditionnée par le langage, les systèmes de signes et de codes »[102]. L'animal est davantage contraint par son milieu. L'homme peut davantage y échapper par sa culture. Son action sur le monde est possible via l'utilisation d'instruments qui répondent à ses besoins et lui permettent de classer, d'élaborer des concepts. Il a également accès à des « territoires abstraits » tels que la religion, la langue. Le fonctionnement territorial est défini comme un besoin d'appropriation et de délimitation du territoire. Même s 'il s'agit d'un comportement « instinctif », il convient de tenir compte de la spécificité de l'être humain : sa capacité de conceptualisation via notamment l'accès au langage. Les interviews pourraient permettre d'obtenir des informations sur les stratégies mises en place par les membres de la famille recomposée afin de répondre à ce besoin et sur l'impact de ces comportements sur l'espace familial partagé.

3.3.2. Le territoire : un concept polysémique[103]

Le territoire peut être défini différemment selon l'angle de vue de la discipline qui le mobilise. Il apparaît dans la langue française au 13e siècle et sera employé plus généralement à partir du 18e siècle : « Pierre Larousse dans son Grand dictionnaire universel du 19e siècle (1875), note que le mot vient du latin, *territorium*, qui dérive de *terra*, « terre », qu'il s'agit d'une "étendue de pays qui ressortit à une autorité ou à une juridiction quelconque " »[104]. Plus tard, Alain Rey[105] confirme l'origine latine du mot qu'il définit comme « l'étendue sur laquelle vit un groupe humain »[106]. Pour les deux dictionnaristes, le mot « territoire » est associé aux termes « territorial », « territorialité », « extra-territorialité », « territorialement ». Alain Rey seul

[101] Claude Raffestin est un géographe français qui s'intéresse aux questions de géographie politique, de territorialité et d'écologie humaine.
[102] Claude RAFFESTIN, *Repères pour une théorie de la territorialité humaine*, janvier 1987, p. 4, disponible en ligne à l'adresse <https://www.persee.fr/docAsPDF/flux_1162-9630_1987_num_3_7_1053.pdf>.
[103] La polysémie est « la propriété d'un terme qui présente plusieurs sens », définition disponible à l'adresse https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/polysémie/62411.
[104] Thierry PAQUOT, « Qu'est-ce qu'un "territoire" ? », in *Vie sociale*, vol. 2, no. 2, 2011, p. 23.
[105] Alain Rey est linguiste et lexicographe et un des principaux créateurs des dictionnaires Le Robert.
[106] T. PAQUOT, *op. cit.*, p.23.

ajoute les concepts de « déterritorialiser » et de « déterritorialisation », qui seront repris par Gilles Deleuze[107] et Félix Guattari[108], dans « Mille plateaux »[109]. Du côté des géographes, on passe de l'utilisation des termes « région » et « espace » à celui de « territoire » dans les années 80. Maryvonne Le Berre[110] définit le territoire comme « la portion de la surface terrestre, appropriée par un groupe social pour assurer sa reproduction et la satisfaction de ses besoins vitaux. C'est une entité spatiale, le lieu de vie du groupe »[111]. Cette définition renvoie à l'action de l'homme, à l'existence de jeux de pouvoir. Éric Dardel[112] précise que « la "situation" d'un homme, suppose un "espace" où il se "meut" ; un ensemble de relations et d'échanges, des directions et des distances qui fixent en quelque sorte le lieu de son existence »[113]. Eric Dardel se réfère à Martin Heidegger[114] qui considère le territoire comme « une « patrie », dans le sens de lieu d'habitation, de lieu où se déploie la présence, lieu où la langue enveloppe les relations entre les individus et non pas, bien sûr, le "sol natal", irrigué du sang des ancêtres ! ». Le terme « territoire » est particulièrement mobilisé chez les éthologues.

Je retiens de ce point les définitions du territoire de M. Le Berre et E. Dardel qui parlent de « lieu de vie d'un groupe » et insistent sur l'existence de jeux de pouvoirs et d'échanges mais également la définition d'Eric Dardel et de Martin Heidegger qui insistent sur la notion de « lieu d'habitation » et considèrent le langage comme outil relationnel entre les individus.

[107]Gilles DELEUZE était un philosophe français qui a notamment développé dans ses travaux un questionnement sur notre rapport à l'espace.

[108]Félix GUATTARI était un psychanalyste et philosophe français.

[109] « Mille Plateaux » est un ouvrage écrit par le philosophe Gilles Deleuze et le psychanalyste Félix Guattari. Il s'agit d'une œuvre politique. Après l'Anti-Œdipe, il s'agit du second de deux volumes, ayant pour sous-titre « Capitalisme et schizophrénie ». Il s'agit d'une « ontologie révolutionnaire des devenirs » (« presque imperceptibles ») qui ne cessent de défaire l'histoire des identités et de produire des "coups" imprévisibles au sociologue et au militant ». (Wikipedia)

[110] Maryvonne Le Berre est une géographe française connue pour ses travaux sur la notion de « territoire ».

[111] T. PAQUOT, *op. cit.,* p. 24.

[112] Eric DARDEL est un géographe français et professeur d'histoire et de géographie. Il s'intéresse au rapport qu'entretient chaque homme avec les lieux et l'espace géographiques, sa façon d'habiter. Il développe le concept de « géographicité ».

[113] Eric DARDEL, *L'Homme et la terre*, Paris, PUF, 1952, p. 19.

[114] Martin Heidegger est un philosophe allemand appartenant au courant phénoménologique initié au début du 20e siècle par Edmund Husserl. Il s'intéresse à la question du « sens de l'être ».

3.4. Quatre approches sociologiques de la territorialité humaine

3.4.1 Jean Remy : l'intérêt pour l'étude de l'espace en sociologie

Jean Remy propose une synthèse de ses recherches en sociologie rurale et urbaine et tend à démontrer que l'espace est « un concept central dans *toutes* les sociologies »[115] et ne se limite pas à un simple contenant. Il précise que « La famille, l'entreprise et la religion »[116] n'échappent pas à la règle. L'espace est à la fois « socialisé et socialisant ».[117] S'inspirant de Voltaire, il précise que « si l'espace a façonné les hommes (et les femmes) à son image, ces derniers le lui ont bien rendu ! »[118]L'espace dont il traite est celui des « modes d'occupation de la planète par les êtres humains »[119]. Il considère l'espace comme une ressource pour les individus qui l'occupent. Il part du postulat que l'espace produit du sens via les interactions qui s'y jouent ; « il est un mode de composition et une dimension structurante de la matérialité ».

Il propose un « idéal-type »[120] des représentations du corps »[121]. Il confronte deux modèles ; le « modèle ascétique »[122]est une vision dichotomique où le bas du corps, dirigé par les instincts, se doit de répondre aux diktats du haut du corps où prime la raison. Si l'on opte pour ce modèle, les espaces fermés, tels que la maison, sont considérés comme sécurisants par rapport à l'extérieur. Cette organisation spatiale ne prémunit néanmoins par ses membres contre les conflits internes. Cet ascétisme s'oppose au « modèle promotionnel »[123] où le corps est davantage tourné vers l'extérieur, le mouvement, la réalisation de soi. Là encore, le rapport à l'extérieur peut servir la promotion de l'altérité mais devenir, s'il est exacerbé, une source de tensions par le manque de distance sociale à l'autre. Opter pour l'un ou l'autre modèle engendre des conséquences en termes d'aménagement de l'espace et la vie sociale. Cette lecture peut être appliquée à l'espace familial recomposé s'agissant d'un mode d'occupation. L'espace familial « normalisé », stable et figé, peut dialoguer avec d'autres formes d'occupation territoriale

[115]Jean REMY, *L'Espace, un objet central de la sociologie, op. cit.*, « Préface », p. 8.
[116] Jean REMY, *op. cit.*
[117] Idem.
[118] Idem.
[119] Idem.
[120] Un idéal-type est une construction intellectuelle, un modèle servant d'outil d'observation du réel.
[121] Ibidem, p. 13.
[122] Idem.
[123] Idem.

tentant de répondre à la question « quelle est la combinaison singulière de mobilité et d'immobilité qui convient ici ? »[124].

Jean Remy différencie également « l'espace primaire »[125], celui où s'exercent les rôles sociaux, et « l'espace secondaire »[126] qui permet de prendre du recul par rapport à l'espace primaire, « de ne pas s'y laisser réduire »[127]. Il cite Erving Goffman qui utilise la métaphore théâtrale lorsqu'il aborde les interactions sociales et la distance aux rôles. Il analyse les interactions sociales dans ce qu'il nomme les « scènes de la vie quotidienne », où l'individu entre en scène et campe son personnage. Le rôle ainsi joué est choisi en fonction de la représentation sociale nécessaire à la situation et se doit, via des rites, de respecter les autres acteurs afin de rendre possible la relation sociale. Goffman s'intéresse aux moments de rupture, où la représentation sociale s'effondre. Selon lui, chaque acteur social peut y survivre et remonter sur la scène sociale pour une nouvelle représentation via le recours au recul en coulisses pour se ressourcer, mettre au point une stratégie avec ses partenaires, appelé encore par Mannoni « lieu d'identifications secrètes qui déterminent le rôle joué sur la scène officielle »[128]. La manière dont se déroule la scène sera remise en question et les rôles réaménagés si les acteurs constatent trop de contradictions entre leur rôle et ces identifications secrètes.

Je vérifierai si je relève, dans le contenu des interviews, des discours qui peuvent être mis en lien avec les modèles ascétiques et promotionnels ou encore les espaces primaires et secondaires théorisés par Jean Remy ainsi que l'impact de l'adoption de ces modèles sur l'espace familial partagé.

3.4.2. François de Singly : l'espace comme lieu d'expression des identités personnelles et statutaires

François de Singly distingue ce qu'il nomme « l'identité personnelle »[129] ou le *Je* et les « identités statutaires »[130]. Les identités statutaires d'un individu sont les rôles et les statuts qui le définissent, ceux de père, de mari, de collègue de travail, de membre d'un club sportif ou

[124] Idem.
[125] Ibidem, p. 59.
[126] Idem.
[127] Jean REMY, *op. cit.*, p. 60.
[128] Octave MANNONI, *Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène*, Paris, Seuil, 1969.
[129] François DE SINGLY, *Double Je : identité personnelle et identité statutaire*, Paris, Armand Colin, 2017.
[130] Idem.

bien d'autres encore ; il s'agit de ses « appartenances sociales »[131]. Lorsqu'il aborde l'identité personnelle, il cite Montaigne qui, dans *Les Essais,* parlait déjà de « paré »[132] et de « nu »[133] lorsqu'il aborde cette « nouvelle représentation de l'identité »[134]. Selon François de Singly, le *Je*, longtemps considéré comme une entité « à l'écart » du social, se forme en appui sur le social[135]: Il ne s'agit pas de ce qui reste lorsque l'identité statutaire est retirée, « l'intérêt de la figure du dépouillement ne réside pas là »[136] son contenu serait fixé par l'individu qui disposerait du pouvoir d'y inclure certaines dimensions statutaires ou certains éléments de celles-ci, sa formation renvoie à la notion de transfert. Le *Je* se constituerait par la décision et le pouvoir éclairé de l'individu. L'individualisation n'est donc pas le résultat d'une mise à l'écart du social mais d'une prise d'appui sur celui-ci et de l'hypothèse d'un pouvoir de décision individuel. Le contenu du *Je* est la fois stable (« ego juge et estime ») et changeant car l'identité personnelle se modifie perpétuellement. Le *Je* se montre lors de moments passés avec des individus et qui donnent à la personne l'impression d'être libre mais il ne se manifeste pas forcément lorsque la personne est seule. Il lui permet avant tout de répondre à la question : Qu'est ce qui définit au mieux mon *Je* dans les rôles sociaux ?

Lors de l'analyse du contenu de mes interviews, je vérifierai si les personnes interrogées relatent des moments et/ou des envies de retrouvailles avec leur *Je* ainsi que les situations qui ont pu ou pourraient contrarier ou magnifier ces rencontres. Je vérifierai également si les identités statutaires se cachent sous les discours et de quelle manière elles se manifestent sur l'espace familial partagé.

3.4.3. Didier Le Gall et Claude Martin : le meuble et le choix du mode d'installation lors des recompositions familiales

Richesses et difficultés semblent s'entremêler lors des recompositions familiales. Tout cela se vit sur plusieurs territoires. La manière de « faire famille » semble propre à chaque famille. Pour Didier Le Gall et Claude Martin, « la question du logement est intrinsèquement lié au

[131] Ibidem, p. 13.
[132] Ibidem, p. 12.
[133] Ibidem, p. 12.
[134] Ibidem, p. 12.
[135] François de Singly s'est basé sur l'observation de situations quotidiennes et sur l'analyse du contenu d'entretiens qui ont fait suite à ses observations.
[136] François DE SINGLY, op. cit., p. 104.

processus de recomposition familiale »[137]. L'analyse du logement et du mode d'installation dans celui-ci est un indicateur du fonctionnement de ces familles. Recomposer, c'est partager l'espace commun et faire des choix, imposer son canapé ou y renoncer en acceptant celui de l'autre, tenant compte de la contrainte de la taille du logement et des revenus disponibles : « recomposer une famille, c'est faire cohabiter dans un même espace domestique deux lignées »[138]. Au sein de ces familles peut se ressentir le sentiment « d'être à l'étroit » même si l'espace semble suffisamment spacieux car « recomposer, c'est aussi tenter de concilier deux pratiques de « l'habiter », deux conceptions de l'intime »[139]. De plus, divers éléments tels que la mobilité professionnelle, l'augmentation du taux de séparations conjugales engendrent davantage de déménagements. Cela donne un statut au meuble qui joue le rôle de repère, « un repère familier qui, avec nombre d'autres objets, favorise l'adaptation à un nouvel espace, mais aussi, concernant ces familles qui se recomposent, l'intégration conjugale et familiale »[140]. La sélection du mobilier, moment apparemment anodin, est, selon l'auteur, un moment crucial. La manière de négocier cette étape semble être riche de sens et engage l'avenir de la cohabitation familiale. On touche ici aux questions de la légitimité des différents acteurs sur l'espace commun partagé et de l'intégration de ces derniers au sein de ce même espace. La composition familiale nécessite de « prendre en compte le "passé" de l'un et l'autre conjoint, passé qui s'exprime au travers de la présence d'enfants, de la possession d'un logement que ce soit comme propriétaire ou comme locataire, d'un mobilier et d'une pratique de l'habiter »[141].

Didier Le Gall et Claude Martin abordent les modes d'entrer en cohabitation que sont l'agrégation et l'emménagement. L'une ou l'autre forme serait davantage mobilisée en fonction de certains critères tels que le milieu socio-culturel et les ressources financières des conjoints. Ils définissent l'agrégation par l'investissement du logement d'un des deux conjoints : l'un des conjoints va vivre chez l'autre. Cette pratique serait davantage mobilisée lorsque l'un des conjoints est parent gardien, souvent la mère, aurait lieu davantage au sein des milieux modestes et serait gage de sécurité, de stabilisation financière notamment pour les mères seules avec enfants. Selon les auteurs, au sein de ces milieux sociaux, le bien-être des enfants prime sur la

[137] Didier LE GALL et Claude MARTIN, *Recomposition familiale et usage de l'espace domestique*, rapport de recherche pour le Plan Construction et Architecture, CRTS, Université de Caen, 1991, p. 11.
[138] Didier LE GALL, « La conception de l'habiter à l'épreuve de la recomposition familiale », in *Espaces et sociétés*, vol. 120-121, 2005/1, p. 46.
[139] Didier LE GALL, *op. cit.*
[140] Idem.
[141] Didier LE GALL et Claude MARTIN, *op.cit.*, p. 11.

conjugalité. Le parent accueillant souhaite préserver sa cellule familiale du déracinement, conserver la proximité de l'école, du réseau amical et permettre aux enfants de « rester dans leurs meubles ». Loin de prendre le rôle d'un substitut paternel, le rôle du conjoint invité s'apparenterait davantage à ce que les auteurs nomment un « amical parrainage », une fonction éducative. Ils relèvent qu'il est moins aisé pour une femme de s'agréger, de prendre le rôle « d'invitée » au sein d'une cellule monoparentale constituée. Ils expliquent cela par son investissement plus important au sein de l'espace domestique. Cette forme d'installation peut également être choisie au sein des couches sociales plus élevées lorsque le parent accueillant est propriétaire et souhaite éviter un nouveau déménagement. Cette manière d'habiter va de pair avec un réaménagement territorial : « la cohabitation s'accompagne d'emblée d'un nécessaire réaménagement des usages de l'espace, mais aussi parfois des territoires, ce qui suppose un minimum de négociation, puis d'acceptation plus ou moins bien vécue, l'un des partenaires, le premier résident, ayant une antériorité sur l'autre, le migrant »[142].

Malgré l'existence d'activités extérieures, le manque de place, les désaccords concernant l'aménagement territorial peuvent rapidement être sources de tensions. On remarque que les besoins en matière d'espace dépendent de facteurs tels que l'activité professionnelle, le capital culturel, la représentation de l'intimité liée entre autres au milieu social d'appartenance. Lors des recompositions familiales par agrégation, le problème de surpopulation territoriale, parfois imposé lui-même par des contraintes économiques, s'avère souvent délétère des interactions. Ces remarques sont également valables lorsqu'il y a partage de territoire dans les familles nucléaires même si la situation peut s'avérer d'autant plus sensible lorsqu'il s'agit de l'accueil d'un ou de plusieurs « invités » lors des compositions familiales.

Même s'il s'agit du mode d'installation privilégié, l'agrégation ne « suffit pas à construire une nouvelle famille. Elle transforme certes un foyer monoparental en foyer biparental composé »[143]. L'emménagement dans un nouveau logement permet d'anticiper la place nécessaire en fonction de la taille de la famille et des besoins de chacun en termes d'espaces et par-delà, les risques de conflits. « Le logement participe au processus de régulation et donc, de cohésion de la nouvelle famille »[144]. Néanmoins, le choix de l'emménagement ne protège pas de certains écueils ne garantit pas « l'égalité*"* en ce qui concerne les options à prendre en

[142] Didier LE GALL et Claude MARTIN, *op.cit.,* p. 11.
[143] Idem.
[144] Ibidem, p. 15.

matière d'organisation de l'espace domestique. Aucun des deux ne bénéficie d'une *" autorité "* de résidence »[145].

Mon sujet de recherche et mes hypothèses sont en lien directes avec ces observations. Pour Didier Le Gall et Claude Martin, le choix du mode d'installation, l'emménagement ou l'agrégation, les facteurs qui expliquent ce choix ainsi que ses conséquences sur la manière d'occuper l'espace familial partagé lors des recompositions familiales sont des questions fondamentales. Le mobilier et sa sélection, notamment lors des agrégations, permettraient à son propriétaire de se sentir légitime sur le territoire et lui conférerait un sentiment de sécurité. Le meuble devient un repère concret et symbolique.

3.4.4. Perla Serfaty-Garzon

3.4.4.1. De l'enfant récepteur à l'enfant prescripteur

L'auteure situe l'évolution historique de la place donnée à l'enfant : « du milieu du Moyen Âge à la fin du 17e siècle, dit Ariès, il n'y a pas eu de transformation des mentalités profondes […] Les enfants, de tous âges et dans leur immense majorité, vivent dans la rue, où ils participent activement à la vie collective »[146].

Au 18e siècle, sous l'influence de médecins, de philosophes tels John Locke et Jean-Jacques Rousseau, on reconnaît davantage de spécificité à l'enfant. L'auteure dira que « cette conscience s'accompagne de l'instauration d'un imaginaire de la famille nucléaire où les droits de la mère et surtout du père sur les enfants sont majorés »[147]. La période située entre la fin du 18e siècle et le 20e siècle verra l'avènement des notions « d'idéal domiciliaire »[148] et « d'intimité »[149] et l'émergence de « l'unité domestique »[150]. Les années 1960 pour les femmes et les années 1980 pour les enfants seront porteuses de droits allant vers davantage d'individuation. La famille, l'enfant et les territoires investis restent un sujet prioritaire.

[145] Ibidem, p. 25.
[146] Perla SERFATY-GARZON, « Les territoires de l'enfance dans l'espace familial », in *Enfances & Psy*, n°72, 2016/4, p. 29-30.
[147] Ibidem, p. 30.
[148] Idem.
[149] Idem.
[150] Idem.

L'auteure aborde l'importance donnée à la chambre des enfants. Dès trois ou quatre ans, l'enfant s'approprie le lieu : « Dans ce processus, les règles d'éducation et les apprentissages (rangements, jeux, rythmes de vie, rituels de l'éveil et du sommeil, lectures etc.) jouent un rôle fondamental en ce qu'ils conduisent l'enfant à se situer par rapport à eux, à les intérioriser et à se mesurer aux contraintes qu'ils représentent pour trouver ses propres modes d'inscription dans le territoire qui, d'abord extérieur, devient sien »[151]. Cet univers s'étend aujourd'hui aux autres pièces de vie, dans une époque où les rapports hiérarchiques entre parents et enfants cèdent le pas à davantage d'horizontalité et de négociation, notamment territoriale. L'auteure situe cette étape comme « l'entrée de l'enfant dans le rôle de prescripteur des usages de l'espace familial »[152]. Il est à nouveau question de négociation : « Des rapports de pouvoir, une conception de la convivialité familiale et une vision de l'éducation sous-tendent ces négociations au cours desquelles le parent et l'enfant se construisent en tant que parent et en tant qu'enfant »[153]. L'auteure invite également à la prudence quant au « va dans ta chambre ! », méthode éducative qu'elle qualifie d'obsolète, de « punition excessive et cruelle […] comme la chambre à coucher peut devenir cellule d'isolement, toute chambre intime porte en elle cette contradiction »[154]. Selon l'auteure, les valeurs occidentales contemporaines prônent l'utilisation de la chambre individuelle, parfois au grand dam des enfants qui s'y sentent trop seuls.

Elle situe ensuite les adolescents dans un double mouvement, de fuite des espaces communs et de repli vers leur espace individuel où ils créent leur propre atmosphère, avec à nouveau la négociation des frontières : « plus que jamais ancrée dans les limites de l'espace familial, il en revendique et défend pourtant le caractère extraterritorial »[155]. Il en fait une zone hors d'atteinte du contrôle parental. Ici et là apparaissent néanmoins des signes marquant la continuité avec l'enfance tels d'anciens jouets fétiches. Cet « entre-deux » fourni à l'adolescent « le lieu de retrait et le temps de séparation et de solitude dont il a besoin pour affronter le sentiment d'avoir perdu les certitudes de l'enfance, sans en avoir acquis d'autres et donc celui d'être étranger dans son propre monde familial »[156]. L'auteure aborde l'inscription territoriale de l'enfant au sein des familles recomposées. Elle se centre à nouveau sur la chambre des enfants, sujet souvent

[151] Idem.
[152] Perla SERFATY-GARZON, *op. cit*, p. 34.
[153] Ibidem, p. 35.
[154] Idem.
[155] Ibidem, p. 36.
[156] Idem.

sensible. Le choix de la maison où a lieu la recomposition et la répartition des chambres des enfants dépend de différents facteurs : « la situation juridique et psychologique de l'un et de l'autre par rapport à ses enfants et à l'ex-conjoint(e), les questions d'argent, les déplacements entre plusieurs domiciles parentaux, les maisons grand-parentales et les écoles »[157]. L'auteure précise que « la famille recomposée avance, en matière de chambres, en terrain miné »[158] : prendre en compte les objets-souvenirs, les aspirations de chacun revêt la forme d'un défi.

Outre la question de l'aménagement territorial du lieu de vie des familles recomposées, des stratégies de négociation en matière de bien-être territorial, l'auteure propose une autre vision : celle du « chacun chez soi ». Selon l'auteure : « ce choix coûteux est lié soit au refus des parents d'"imposer" leur compagne (ou compagnon) à leurs enfants soit au refus par les enfants du nouveau compagnon ou de la nouvelle compagne de leur parents »[159]. Faire famille serait plus une question de liens noués entre les membres de la famille recomposée au fil du temps sans pour autant partager un territoire commun. Tant de réflexion autour de la famille recomposée, particulièrement sur la question de la répartition des chambres, montre une attention de plus en plus présente accordée aux émotions des enfants. Cette voie empruntée par certaines familles « se réalise parfois au secret détriment personnel de l'un ou de l'autre ou à sa discrète satisfaction »[160], elle « protège les domaines enfantins dans chaque maison, évite et repousse peut-être à demain nombre de guerres territoriales plus ou moins silencieuses et plus ou moins amères »[161]. Chaque enfant et son parent peut investir l'espace sans la contrainte de l'autre qui lui est imposé. Le territoire est partagé dans une relation monoparentale avec l'évitement de la concurrence avec l'autre, ses marques, ses exigences. L'enjeu est de taille mais vaut peut-être la peine d'être expérimenté malgré les sacrifices financiers qu'il exige. Encore faut-il que la situation économique d'un ou des deux parents le permette.

Les parents, encore prescripteurs en matière territoriale, cèdent la place aux enfants dont la parole et le ressenti sont davantage pris en compte et font de l'enfant un « prescripteur des allocations territoriales ». Ces familles se placent « en marge » d'un mode de vie traditionnel,

[157] Ibidem, p. 38.
[158] Idem.
[159] Perla SERFATY-GARZON, *op. cit.*, p. 39.
[160] Idem.
[161] Idem.

dans une « attitude de ‘‘wait and see’’ »[162]. Cette posture requiert des aptitudes à s'interroger sur les structures que sont le couple et la famille, à les remettre en question dans leurs formes traditionnelles. Cela permet néanmoins d'aller vers davantage de liberté intérieure dont les enfants peuvent être, selon l'auteure, les premiers bénéficiaires. Cette conception invite à penser autrement l'habitat, à penser « en nomade », à penser autrement le calendrier, les horaires, les rythmes, à se rencontrer par envie et non par nécessité. Cela ne nie pas l'existence d'une famille recomposée mais davantage circulante, mouvante et à l'écoute des envies et dispositions de chacun. Cette multitude, cette variété, cette ouverture peut devenir un nouveau « chez soi ». La manière dont l'espace a été approprié par chacun est un indicateur de la qualité relationnelle au sein de la recomposition familiale. L'espace, en tant qu'objet social qui fait sens, lorsqu'il est « apaisé »[163], témoigne « d'une famille recomposée qui est une famille tout court »[164].

3.4.4.2. L'appropriation

Perla Serfaty-Garzon s'intéresse à la notion d'appropriation précisant qu'elle sous-tend deux idées principales : l'idée « d'adaptation de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise »[165] et celle, directement en lien avec la précédente, « d'action visant à rendre propre quelque chose »[166]. Selon l'auteure, l'origine de l'utilisation de cette notion se trouve dans la conception du travail de Marx. L'appropriation serait « l'impulsion motrice principale »[167] permettant d'agir sur « la nature et la production d'objets »[168]. Cette action permettrait d'extérioriser des potentialités via la mobilisation de savoirs et de savoir-faire, qui seraient restés intériorisés sans cette impulsion. Selon l'école marxiste, l'appropriation comprend certaines dimensions majeures que sont « l'action sur le monde, le travail et la praxis »[169]. L'auteure lie l'appropriation à la « dynamique de l'identité personnelle »[170] via « ses acquis,

[162] Idem.
[163] Perla SERFATY-GARZON, « Les territoires de l'enfance dans l'espace familial », *op. cit.*, p. 41.
[164] Idem.
[165] Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », in Marion SEGAUD, Jacques BRUN, Jean-Claude DRIANT (dir.), *Dictionnaire critique de l'habitation et du logement,* Paris, Editions, Armand Collin, 2003, p 27-30.
[166] Idem.
[167] Idem.
[168] Idem.
[169] Idem.
[170] Idem.

son instabilité et la recherche de nouveaux équilibres »[171]. Elle ajoute que ce processus est également influencé par des modèles éducationnels.

L'objectif du processus d'appropriation serait d'obtenir une « harmonie entre une chose et l'usage auquel on la destine […] d'atteindre une certaine justesse de l'action de modification de l'objet [...] qui révèle une intelligence intime des qualités propres à cet objet et à ses potentialités »[172]. L'appropriation ne se manifeste qu'en relation à quelque chose qui « peut à la fois servir de support à l'intervention humaine et être possédé »[173]. Une des caractéristiques importantes de l'appropriation est la notion de propriété, non pas dans le sens de la propriété légale mais celle qui découle de « l'intervention judicieuse »[174] de l'individu sur l'objet. Il s'agit davantage d'une propriété « d'ordre moral, psychologique, affectif »[175]. Henry Lefèbvre[176] dira de l'appropriation qu'elle est « une expression indispensable de la vie quotidienne »[177]. Paul-Henry Chombart de Lauwe[178] propose le concept de « désappropriation »[179]. Il mobilise ce concept pour l'observation de l'espace urbain et les comportements de conquête et de défense territoriale qui s'y jouent. Dans les années 1970, la psychologie environnementale utilise le concept d'appropriation et lui adjoint d'autres concepts tels que le privé (*privacy*) ou la notion d'espace défendable (*defensible space*). Perla Serfaty-Garzon définit la territorialité comme « un comportement visant à constituer une zone contrôlée par un individu ou un groupe. Ce contrôle s'accompagne d'un marquage territorial, en particulier par des objets personnels, évoquant ainsi une identification psychologique de l'individu à son territoire et manifeste un usage exclusif ou une possession légale »[180]. Si on se centre sur la sphère privée, on constate que certains processus tendent à réguler l'intimité, les « interactions entre l'individu (le moi) et le monde (le non-moi) »[181]. Ces processus engendrent des comportements tels que « la liberté

[171] Idem.
[172] Idem.
[173] Idem.
[174] Idem.
[175] Perla SERFATY-GARZON, *op. cit.*
[176] Henry Lefèbvre était un philosophe français, influencé par Karl Marx, qui s'est notamment consacré à la sociologie.
[177] Idem.
[178] Paul-Henry Chombart de Lauwe était un sociologue considéré comme l'un des précurseurs de la sociologie urbaine en France.
[179] Idem.
[180] Idem.
[181] Idem.

de s'isoler des autres, le degré de disponibilité à autrui, le choix du type de stimulations externes acceptées ou rejetées par la personne. » L'auteure aborde la notion de contrôle et précise qu'il s'agit d'une des dimensions de l'appropriation. Elle ajoute qu'il s'agit « de l'une des modalités de maîtrise des lieux » qui se manifeste d'autant plus lorsque l'on traite de « l'appropriation du « chez-soi ».

Henri Raymond[182]définit l'appropriation de l'habitat comme étant « l'ensemble des pratiques et, en particulier, qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel [...] le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation ». L'existence de ces qualités dépend de l'existence d'un modèle culturel, d'un « nous » qui les rend légitimes. C'est d'ailleurs dans le marquage territorial que l'on peut repérer les acquis culturels de l'individu ou du groupe. L'auteure parle également de « dispositions » qui « peuvent » se manifester, de « compétences » qu'il est possible également de ne pas utiliser, faisant référence à la notion d'*habitus* de Bourdieu qui connaît un processus semblable. C'est une manière de voir se révéler la « capacité » et la « créativité » de l'individu dans ses gestes de la vie quotidienne. L'apport de ces travaux est de montrer que l'appropriation, loin d'être un « sous-produit » de l'habitat, est « l'aventure même de l'habiter ». Ces travaux ont néanmoins certaines limites dont l'éloignement par rapport à l'individu via la promotion du « modèle culturel ». La dimension temporelle semble notamment avoir été laissée pour compte. Selon H. Proshansky[183], « la définition du moi, l'identité, comprend nécessairement des dimensions de lieu et d'espace » : Il parle « d'idiosyncrasie »[184] expliquant que « l'intention de l'appropriation de la maison et sa mise en œuvre sont inégalement partagées ». Certaines accordent d'avantage d'importance à l'appropriation des espaces publics, lieux de travail ou, inversement, au chez-soi.

Pierre Sansot[185] propose une approche de l'espace sur un mode « non violent » et propose une vision qui s'éloigne de l'héritage marxiste consistant à poser un choix entre « l'action qui modifie l'espace et le transforme en une réalité qui vous ressemble et l'inaction, qui n'affecte pas l'espace habité ». Il amène une autre expression du concept d'appropriation via les notions

[182] Henri Raymond était un professeur de sociologie à l'université de Paris X. Il était spécialisé en sociologie urbaine et a notamment influencé la formation des architectes.
[183] Harold M. Proshansky était un professeur de psychologie environnementale.
[184] L'idiosyncrasie peut être définie comme le « tempérament particulier ». Dans notre propos, cela signifie qu'il y a des différences entre les individus dans l'intention et la concrétisation de l'appropriation.
[185] Pierre Sansot était un anthropologue, philosophe et sociologue français spécialisé en microsociologie.

de « consentement intérieur » et de « proximité élective », partant du postulat que l'individu ne serait pas toujours conscient de ses motivations et de ses actions sur le monde. Le rapport de chacun à ces notions témoigne d'une capacité d'ouverture à l'autre car « au cœur du soi et de la demeure se trouve aussi l'autre ». Pierre Sansot propose de s'appuyer sur les caractéristiques matérielles du lieu et parle « d'art du détournement des choses »[186], proposant « d'élaborer un sens personnel de l'abri qui s'appuie sur la matérialité même des murs et du toit, la distribution des parois et des ouvertures pour délivrer la virtualité des lieux ». L'acte même d'appropriation, la dynamique mise en œuvre, ébranlerait le sujet au point de modifier sa vision du monde, que ce soit en termes de rapports sociaux, familiaux ou d'ouverture à l'autre. Gilles Barbey[187] ajoute que ce qu'il nomme les « régimes résidentiels » sont marqués par « des usages de classe et un dynamisme individuel ».

Ce résumé permettra au lecteur d'appréhender les éléments centraux que je retiens de l'approche de Perla Serfaty-Garzon pour l'analyse du contenu de mes interviews. La sociologue insiste sur la manière de considérer la chambre d'enfant et met notamment en garde contre son utilisation comme un espace dédié à la punition. Elle aborde la situation particulière des adolescents, situés entre le monde de l'enfance et l'âge adulte, et la manière dont cela se marque sur l'espace familial partagé, notamment par des comportements tels que des attitudes de retrait. Elle précise que le rapport entre les enfants et leurs parents, aujourd'hui plus horizontal, impacte la négociation et les rapports de pouvoirs en termes d'occupation territoriale. Elle qualifie la famille recomposée d'organisation spécifique notamment par la multitude des territoires fréquentés par les enfants et les normes qui y circulent. Je questionnerai ces éléments lors de mes interviews en étant attentive à ne pas associer hâtivement les comportements qui me seront relatés à la seule forme familiale recomposée. Perla Serfaty-Garzon pose également la question, et c'est là que se situe l'apport principal et original de son analyse, de la nécessité de partager un habitat commun lors de recomposition familiale. Le « chacun chez soi » permettrait d'éviter des conflits territoriaux, des négociations et de prendre davantage en compte les émotions des enfants. La sociologue invite dès lors à s'interroger sur « le poids des structures et des normes sociales ». J'interrogerai également ce point de vue lors de mes interviews, notamment lors de la rencontre avec un couple dont chaque membre a choisi de conserver son propre logement.

[186] Perla SERFATY-GARZON, *Chez soi : les territoires de l'intimité,* Paris, Armand Colin, 2003.

[187] Gilles Barbey était architecte, enseignant-chercheur et membre de l'IAPS (International Association For People-Environment Studies.

Perla Serfaty-Garzon donne également sa définition de la territorialité et développe la notion « d'appropriation », qu'elle définit comme une action permettant d'adapter un élément, un objet du milieu à un usage précis. Le potentiel, les qualités de l'objet sont utilisées par l'individu dans une recherche d'harmonie. Elle aborde également le concept de « désappropriation » en passant par sa définition de la territorialité. Celle-ci contient les notions de « zone de contrôle » et de « conquête et défense territoriale », se manifestant notamment par le rejet de certains comportements jugés inappropriés par un individu ou un groupe d'individus sur un territoire donné. Elle cite Henry Raymond, qui insiste sur l'importance du marquage territorial par l'utilisation d'objets et précise que celui-ci dépend d'éléments culturels acquis par l'individu qui en fait usage. Elle cite Pierre Sansot qui parle de l'art de détourner l'usage premier d'un objet ou d'un endroit dans une démarche « d'appropriation non-violente ». Je vérifierai si les contenus des interviews font référence à des comportements relatifs aux notions d'appropriation, de désappropriation, de contrôle territorial ou encore de détournement de l'utilisation d'un objet ou d'un espace ainsi que les conséquences de ces comportements sur l'espace familial partagé.

3.5. La négociation

Sophie Allain[188] place la négociation au centre d'une théorie de la régulation sociale et propose de la considérer selon deux dimensions ; « la dimension instrumentale »[189] où elle est perçue comme mode de traitement des tensions via des règles collectives, et la « dimension sociale »[190], où elle est perçue comme un outil permettant la compréhension des modes d'organisation des rapports sociaux. Elle place l'existence de tensions dans l'espace social au centre de l'analyse et utilise la négociation comme une méthode permettant de réguler les rapports sociaux. Elle propose d'observer les processus permettant de maîtriser ces tensions et de tendre vers la pérennité des relations humaines. Elle donne une première représentation schématique de la place de la négociation dans l'espace social, à l'intersection de deux axes que sont les modes d'organisation des rapports sociaux et les modes de traitement des situations de

[188] Sophie Allain est sociologue à l'INRAE (Institut de Recherche en Agronomie)
[189] Sophie ALLAIN, « La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale », *Négociations*, n°2, 2004, p. 23 à 41.
[190] Idem.

tensions. Chaque axe représenté sur le schéma comporte deux pôles, deux modes d'action opposés.

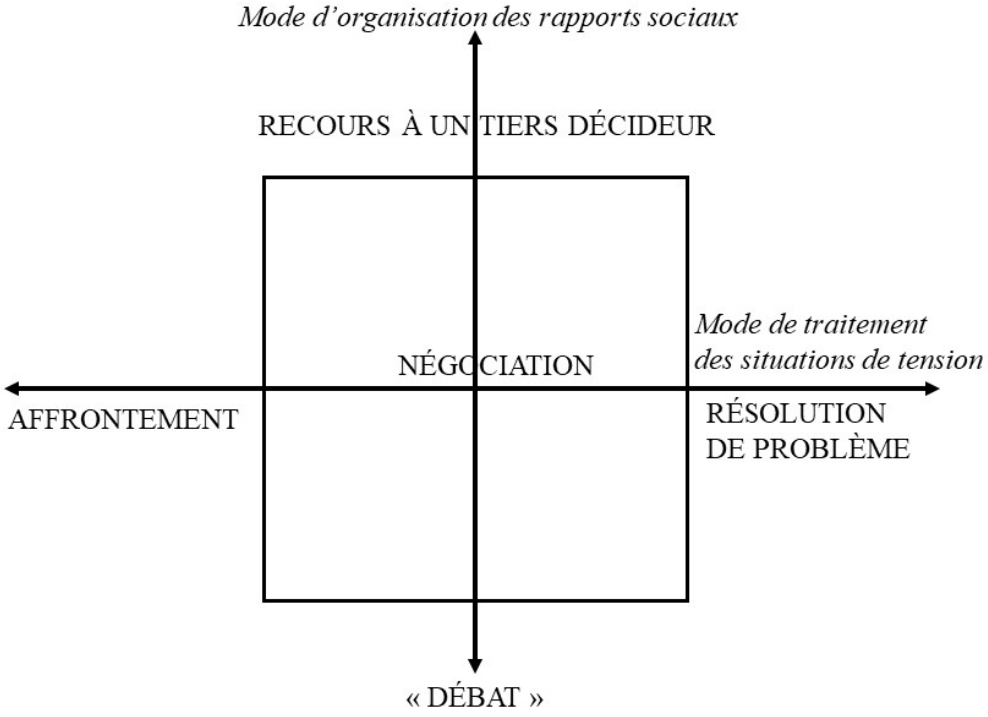

Sur l'abscisse, la « résolution de problème » renvoie à l'abstraction des intérêts personnels des négociateurs, « l'affrontement » renvoie à la recherche de l'exercice du pouvoir par les négociateurs. Sur l'ordonnée, le « débat » renvoie à une grande marge de manœuvre des négociateurs et le « recours à un tiers décideur » renvoie au recours à un arbitrage. La négociation n'est pas que le simple point d'intersection des deux axes mais occupe l'espace libre entre les points extrêmes de celui-ci

Sophie Allain présuppose que :

- les acteurs sont en partie autonomes dans leurs décisions ; leurs comportements ne sont pas exclusivement déterminés par des logiques d'ensemble ;
- les acteurs ont des points de vue différents voire totalement divergents ;
- la négociation est présente dans l'ensemble des activités sociales où il convient de prendre une décision.

Elle se base sur cinq traditions sociologiques afin de définir le concept de « négociation ». Pour Anselm Strauss, « l'activité de négociation caractérise toute société humaine »[191]. Il est l'un des premiers à s'intéresser aux négociations dites « ordinaires »[192], non instituées, spontanées et tente de les appréhender dans leur contexte. Il s'intéresse aux jeux des acteurs et aux contextes dans lesquels ils s'inscrivent. Il distingue le contexte structurel appelé « *structural context* »[193] et le contexte de la négociation. Le contexte structurel, plus large, est composé d'éléments macrosociaux préexistants à la négociation. Le contexte de la négociation est constitué de l'ensemble des éléments propres à la négociation en cours : le nombre de personnes présentes, le lieu des échanges, les objectifs et les enjeux poursuivis des négociateurs, son caractère privé ou public, les comportements des négociateurs que Strauss nomme les « modes d'action » (autorité, fuite, coalition etc.). Pour Strauss, le contexte structurel influence le contexte de la négociation. Strauss invite à assimiler toute activité sociale en dehors des quatre pôles du schéma à une négociation.

Michel Crozier et d'Erhard Friedberg s'intéressent aux stratégies individuelles développées par les acteurs. Ils considèrent que la négociation est « distributive » : les acteurs défendent leurs intérêts, négocient leurs marges de manœuvre individuelle.

Jean-Daniel Reynaud considère la négociation comme étant davantage « intégrative », un processus coopératif tendant vers la « création d'une communauté autour d'un projet collectif ». Elle serait le résultat d'une confrontation entre les règles imposées par une autorité et celles produites par les acteurs. Il précise que le conflit est souvent à la base d'une négociation et l'échec de la négociation peut également engendrer le conflit. Une de ses idées maîtresses est que la négociation produit des règles. La base de l'échange est la recherche d'un accord qui contiendra des règles sur lesquelles vont se structurer les interactions et permettre le contrôle des acteurs.

Erving Goffman attache de l'importance aux « scènes », aux interactions directes, à leurs dimensions physiques et psychologiques, aux basculements dus à la vulnérabilité des acteurs en situation de « face-à-face ». Il précise que les sujets et structures macrosociales sont liés : l'un ne détermine pas l'autre et inversement. Par le biais d'une démarche compréhensive,

[191] Anselm STRAUSS, *Varieties, Contexts, Processes and Social Order*, San Francisco, Jossey-Bass, 1978.
[192] Idem.
[193] Idem.

il « micro-analyse » les comportements de la vie de tous les jours et étudie les interactions pour ce qu'elles révèlent de l'ordre social qu'est l'interaction. On se comporte selon les attentes de l'autre, elles-mêmes dépendantes des normes sociales attendues dans une situation donnée.

Pour Luc Boltanski et Laurent Thévenot, l'argumentation est essentielle pour traiter une divergence et s'éloigner du recours à la force ou à un tiers décideur. Ils s'intéressent aux conflits qui apparaissent dans la vie sociale. L'argumentation devient l'unité principale d'une analyse réalisée en termes de situation et non en termes d'acteurs. Il s'agit de « prendre au sérieux les logiques de justification des acteurs »[194]. L'acteur cesse de défendre sa situation particulière et se réfère à des arguments portant sur le bien commun. Si les acteurs ne trouvent pas un terrain d'entente, leurs logiques argumentaires peuvent se baser sur ce que Boltanski et Thévenot nomme une « montée en généralité » de part et d'autre : « l'épreuve de force devient une épreuve de justification par cette contrainte que les acteurs s'imposent de produire des arguments publiquement défendables »[195] La manière dont chacun se réfère à ces principes supérieurs donne des indications sur la force des acteurs en présence dans une situation donnée, force que les auteurs nomme « grandeur ». Cette grandeur n'est pas liée à la personne mais à la manière dont cette personne argumente. Elle dépend également de son statut dans cette même situation : « la fin de la dispute suppose que l'on soit d'accord sur la « grandeur » des personnes et des choses »[196].

Sophie Allain souligne que l'accord qui suit une négociation est souvent vu comme une solution ponctuelle alors qu'il gagnerait à être utilisé pour produire de nouvelles règles dans une institution donnée. Elle pointe la confusion entre usage analytique et descriptif de la notion de négociation. Selon Reynaud, il existe « une grande variété d'échanges sociaux négociatoires »[197] mais que peut-on nommer « négociation » ; il lui attribue deux traits : le débat explicite et l'aboutissement à un accord. Le concept de négociation se pense en lien avec d'autres activités dont elle exprime la tension. On ne peut pas penser une « pure négociation » mais s'interroger sur sa forme précise, sa manifestation concrète. Anselm Strauss propose de

[194] Marc JACQUEMAIN, « Les cités des mondes : le modèle de la justification chez Boltanski et Thévenot », ULiège, département des sciences sociales, décembre 2001, p. 3, disponible à l'adresse <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/90443/1/Les%20cit%C3%A9s%20et%20les%20mondes%20de%20Luc%20Boltanski.pdf>.
[195] Ibidem, p. 10
[196] Marc JACQUEMAIN, *op. cit.*
[197] Jean-Daniel REYNAUD, *La Théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, Paris, La Découverte, 2003.

clarifier ce point en soulignant l'importance du contexte. Cela permet de penser différentes formes de négociations et d'éviter une rupture dans l'analyse des processus sociaux. Sur base des cinq approches développées ci-dessus, voici une définition du cadre analytique de la négociation :

> « *Une négociation est vue comme une "*action collective*", s'ancrant dans "*une situation d'interdépendance tendue*" et aboutissant à un nouvel "*ordre négocié*". Cette négociation, est influencée par un "*contexte institutionnel*" plus large, et au sein de celui-ci directement par un "*contexte de négociation*" spécifique. L'action collective progresse à travers un processus conjoint de "*cadrage*" et d'"*organisation*", en reposant sur les interactions ayant lieu entre les acteurs impliqués dans la négociation, que ceux-ci participent directement à l'action collective, ou qu'ils restent en dehors. Ces interactions peuvent reposer sur des échanges directs ou non : on distingue les "*séquences d'interactions directes*" des interactions ayant pour scène l'ensemble de l'espace social. Les "*comportements individuels*" qui se manifestent dans ces interactions sont analysables en termes de "*jeux*" et d'"*argumentation*". »*[198]

Sophie Allain propose ici un schéma récapitulatif :

[198] Sophie ALLAIN, *op.cit*. C'est moi qui souligne.

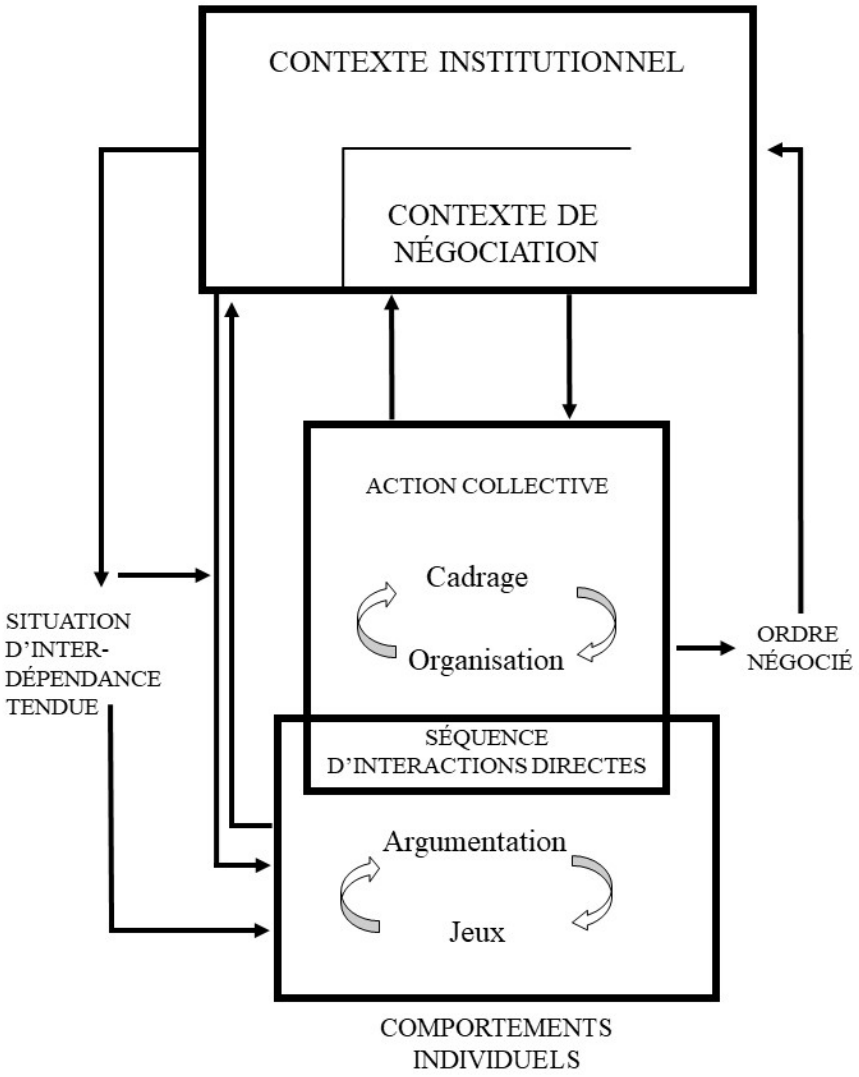

Je propose au lecteur un résumé des éléments centraux que je retiens de l'approche de Sophie Allain pour l'analyse du contenu de mes interviews. Je retiens l'utilité du concept de négociation comme outil de règlement des tensions et de compréhension des rapports sociaux au sein d'une organisation sociale spécifique. La famille recomposée est une réalité sociale spécifique par des éléments tels que le partage d'un espace de vie avec un beau-parent et éventuellement avec un quasi-frère et/ou une quasi-sœur pour l'enfant, avec éventuellement l'enfant de sa compagne ou de son compagnon pour l'adulte, la confrontation de règles de vie différentes, l'impact du fonctionnement familial de l'autre parent biologique de l'enfant et la qualité de la relation avec celui-ci.[199, 200]

[199] La liste des éléments n'est pas exhaustive.
[200] Le singulier a été utilisé de façon générale afin de simplifier la lecture, mais on peut bien sûr entendre les phrases précédentes avec des sujets pluriels : les enfants, les quasi-frères et sœurs.

Ma basant sur les cinq traditions sociologiques développées par Sophie Allain, je tâcherai de répondre aux questions suivantes par l'analyse du contenu de mes interviews : La négociation est-elle mobilisée au sein des quatre familles interviewées ? A quelle fréquence ? Quelle forme prend-elle ? Qui sont les acteurs concernés ? Est-elle utilisée pour résoudre un conflit ? Permet-elle d'atteindre un nouvel ordre négocié ? Quel est son contexte ? Quelles sont les stratégies développées par les acteurs ? Quelles sont leurs arguments développés ? De quoi dépend sa réussite ?

4. Hypothèses de recherche

En cours de rédaction de ce travail et suite aux interviews, j'ai supprimé quatre hypothèses posées au préalable. La première traitait de l'influence des ressources extérieures (lecture, conférences, médiateur familial) sur la manière d'occuper l'espace familial partagé dans les familles recomposées. Néanmoins, j'ai recueilli peu d'informations à ce sujet. La seconde hypothèse concernait de la prise en compte de l'avis des enfants en matière d'occupation et de négociation de l'espace familial partagé et l'effet de celle-ci sur la limitation des conflits. Mes interviews m'ont permis de constater que cette hypothèse était trop générale et que le test des autres hypothèses y répondait en partie. La troisième hypothèse abordait l'accueil des invités. Les interviews m'ont permis de constater des conceptions différentes en matière d'accueil mais celles-ci étaient peu spécifiques à la recomposition familiale. La quatrième hypothèse permettait de tester l'impact du mode d'emménagement, comparant « l'emménagement » et « l'agrégation », sur l'apparition de problèmes liés à l'espace familial partagé. J'ai également constaté qu'elle était trop générale et faisait « double emploi » avec les hypothèses que j'ai conservées ; elles abordent l'impact du mode d'emménagement sur la manière d'occuper l'espace familial partagé selon chaque thème abordé. J'ai préféré conserver les six hypothèses reprises ci-dessous. Le lecteur constatera qu'elles testent l'existence de négociations au sein des quatre familles et englobent les points de vue des différents membres de la famille, y compris ceux des enfants**.** J'invite le lecteur à en prendre connaissance. Dans les familles recomposées :

1) L'anticipation de difficultés en termes d'occupation d'un espace familial partagé peut entraîner les membres du nouveau couple à retarder ou à éviter la cohabitation.

Cette première hypothèse comporte deux hypothèses subsidiaires :

1') Ces craintes peuvent être la conséquence d'une réflexion sur le couple et/ou la famille en tant qu'institution normative

1'') Ces craintes peuvent être exacerbées lorsque l'un des deux membres du couple n'a pas d'enfant.

2) Lorsque l'occupation de (des) l'espace(s) familial (aux) partagé(s) et sa négociation génèrent des problèmes, ils peuvent être dus à des conceptions et à des besoins différents en matière d'aménagement de l'espace familial partagé d'une part et de gestion et répartition des tâches ménagères d'autre part. Cela peut se marquer différemment chez les membres de la famille en fonction de leur acception de l'aménagement et des tâches ménagères mais également en fonction du mode d'emménagement choisi.

3) Lorsque l'occupation de (des) l'espace(s) familial (aux) partagé(s) et sa négociation génèrent des problèmes, ils peuvent être dus à des conceptions et des besoins différents en matière d'intimité. Cela peut se marquer différemment chez les membres de la famille en fonction de leur acception de l'intimité mais également en fonction du mode d'emménagement choisi.

4) Lorsque l'occupation de (des) l'espace(s) familial (aux) partagé(s) et sa négociation génèrent des problèmes, ils peuvent être dus à des conceptions différentes en matière d'éducation des enfants. Cela peut se marquer différemment chez les membres de la famille en fonction de leur acception de l'éducation des enfants mais également en fonction du mode d'occupation choisi.

5) Lorsque l'occupation de (des) l'espace(s) familial (aux) partagé(s) et sa négociation génèrent des problèmes, ils peuvent être dus à une différence de hauteur des ressources financières entre les membres du couple et/ou à la manière d'envisager la mutualisation de ces ressources. Cela peut se marquer différemment en fonction du mode d'occupation choisi.

6) La manière dont les enfants occupent, partagent et négocient l'espace dans le logement de l'autre parent biologique peut impacter la manière d'occuper, de partager et de négocier l'espace au sein du logement familial partagé. Cela peut se marquer différemment en fonction du mode d'occupation choisi.

5. Méthode et population

5.1. Méthodologie

Après avoir posé ma question de départ, déterminé un cadre théorique et émis des hypothèses, j'ai construit un guide d'interview destiné à la rencontre avec les membres des couples des quatre familles recomposées. Il s'agit plus précisément de trois guides, sensiblement différents, en fonction du mode d'emménagement des familles recomposées sollicitées. J'ai adressé deux autres documents aux personnes interviewées : une fiche de présentation du sujet de la recherche et une fiche signalétique ; à me retourner complétée avant l'interview. La fiche signalétique comporte des questions relatives à la morphologie de la famille et à celle du logement. Elle cherche également une réponse à la question : qui sont les enfants ?

La connaissance des quatre familles recomposées et leur sélection s'est faite via le « bouche à oreille ». Cette méthode de recrutement peut engendrer un biais de sélection : les membres de ces familles se situent approximativement dans le même contexte socio-économique, également proche du mien. J'ai contacté huit personnes, quatre couples « recomposés ». Il s'agissait de couples dont au moins l'un des deux membres avait au moins un enfant d'une précédente union. Il s'agissait de couples hétérosexuels dont la première rencontre datait d'au moins une année. Chaque couple contacté ainsi que leurs enfants forment une famille recomposée selon un des modes d'occupation suivants : le nouveau couple et le(s) enfant(s) emménagent dans un nouveau logement, en mode « emménagement » ; le nouveau couple et le(s) enfant(s) s'installent dans le logement préexistant d'un des deux membres du couple, en mode « agrégation » ; et enfin, chaque membre du couple conserve son propre logement et les membres de la famille se rencontrent sur l'un et/ou l'autre territoire, en mode « chacun chez soi ». Le premier contact avec les personnes interviewées s'est fait via un entretien téléphonique durant lequel j'ai présenté l'objet de ma demande à chacun et recueilli leur accord pour un entretien ultérieur. J'ai précisé que je ne rencontrerai que les membres du couple et pas les enfants. J'ai demandé à pouvoir enregistrer les entretiens à des fins méthodologiques. J'ai assuré aux participants le respect de la confidentialité, notamment par l'utilisation de prénoms d'emprunt lors de la rédaction du travail. J'ai proposé que les entretiens se déroulent au lieu de résidence de la famille ou dans un endroit extérieur (il appert qu'ils ont tous eu lieu dans la maison familiale). J'ai interrogé les participants de manière individuelle.

Le point six consacré à « l'analyse des données » est divisé en sous-points selon les thématiques reprises dans mes hypothèses. J'y ai inséré des extraits de mes entretiens, j'ai relevé des facteurs explicatifs des problèmes rencontrés selon le thème concerné et j'ai fait des liens avec mon cadre théorique. L'analyse se base exclusivement sur les discours des membres des couples interviewés repris dans les extraits d'entretiens choisis.

Lorsque j'aborde les situations d'agrégation, j'utilise les vocables « invité » et « accueillant ». Le premier qualifie le conjoint qui s'agrège dans l'habitation de son partenaire ; le second qualifie le conjoint qui accueille son partenaire dans son propre logement. J'utilise fréquemment l'expression « espace familial partagé » ; il s'agit, pour le Debos, les Brigo et les Hengi, du logement où s'est installé la famille recomposée et, pour les Sni, de leurs logements respectifs.

5.2. Présentation des familles

Le lecteur trouvera dans les points suivants, pour chacune des quatre familles, un sociogramme ainsi qu'une brève présentation morphologique (Qui sont les membres ?) et territoriale (Où vivent les membres ?) des familles. Je me suis servie du contenu de la fiche signalétique adressée aux personnes interviewées et des éléments recueillis lors des entretiens. D'autres caractéristiques de ces familles seront précisées et développées dans le point consacré à l'analyse des données.

Par souci de confidentialité, je n'ai pas renseigné ni les prénoms ni l'âge des personnes citées dans les interviews ; j'ai utilisé des prénoms d'emprunt et j'ai créé des catégories d'âges au sein desquelles j'ai placé chaque individu. Les individus âgés de 0 à 6 ans inclus sont repris dans la catégorie « jeune enfant » ; les individus âgés de 7 à 12 ans inclus sont repris dans la catégorie « enfant » ; les individus âgés de 13 à 18 ans inclus sont repris dans la catégorie « adolescent » ; les individus âgés de 19 ans et plus sont repris dans la catégorie « adulte ».

5.2.1 Les Sni

5.2.1.1. Sociogramme des Sni

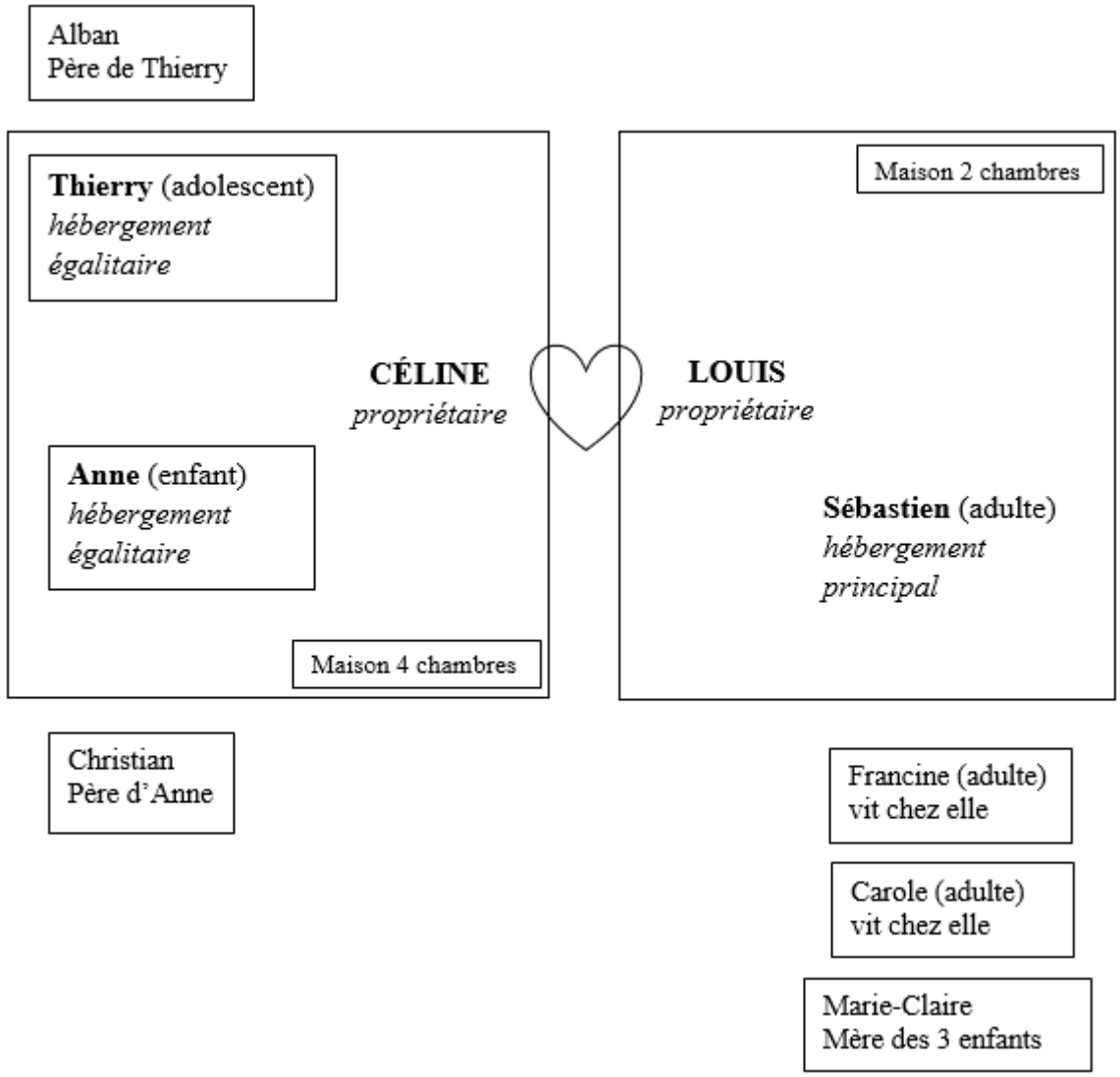

5.2.1.2. Qui sont les Sni ?

Cette famille se compose de Céline et de Louis, les deux membres du couple ; de Thierry, adolescent ; d'Anne, enfant ; de Sébastien, adulte. Thierry est le fruit d'une précédente union entre Céline et Alban ; Anne est le fruit d'une précédente union entre Céline et Christian ; Sébastien est le fruit d'une précédente union entre Louis et Marie-Claire. Louis et Marie-Claire sont également les parents biologiques de deux autres filles, Carole et Francine, toutes deux adultes.

La relation amoureuse de Céline et Louis a pris cours en mai 2019. Ils se connaissaient préalablement à leur relation car ils enseignent au sein du même établissement scolaire.

5.2.1.3. Où vivent les Sni ?

Ils vivent en mode « chacun chez soi ». Céline et Louis sont propriétaires de leurs maisons respectives. Céline reçoit ses enfants, Thierry et Anne, en *hébergement égalitaire* et a pu s'entendre avec leurs papas respectifs pour qu'ils se trouvent au même moment dans sa maison. Louis vit avec son fils, Sébastien, présent à temps plein. La relation entre Céline et Louis est ponctuée de moments où ils se retrouvent chez l'un ou chez l'autre, en couple ou en famille, et de moments où ils sont chacun seuls, avec ou sans leurs enfants respectifs. Lorsque Céline reçoit ses deux enfants, les rencontres avec Louis ont lieu de préférence dans la maison de Céline.

Céline est propriétaire d'une maison qui se compose de 7 pièces, sans compter les caves et le jardin. Le rez-de-chaussée comporte une pièce de vie comprenant l'espace salon/salle à manger et l'espace cuisine. Le premier et le deuxième étage comportent 4 chambres ; chaque enfant ainsi que Céline disposent de sa propre chambre. La dernière chambre peut faire usage de chambre d'ami. Il y a une salle de bain avec WC au premier étage et une salle de douche avec WC au second étage. La maison fait approximativement 150 m². Louis est propriétaire d'une maison qui se compose de 6 pièces, sans compter les caves et le jardin. Le rez-de-chaussée comporte un salon/salle à manger, une cuisine et un WC indépendant. Au premier étage se situent deux chambres, attribuées à Louis et à Sébastien, et une salle de bain sans WC. La maison fait approximativement 80 m².

5.2.2. Les Debos

5.2.2.1. Sociogramme des Debos

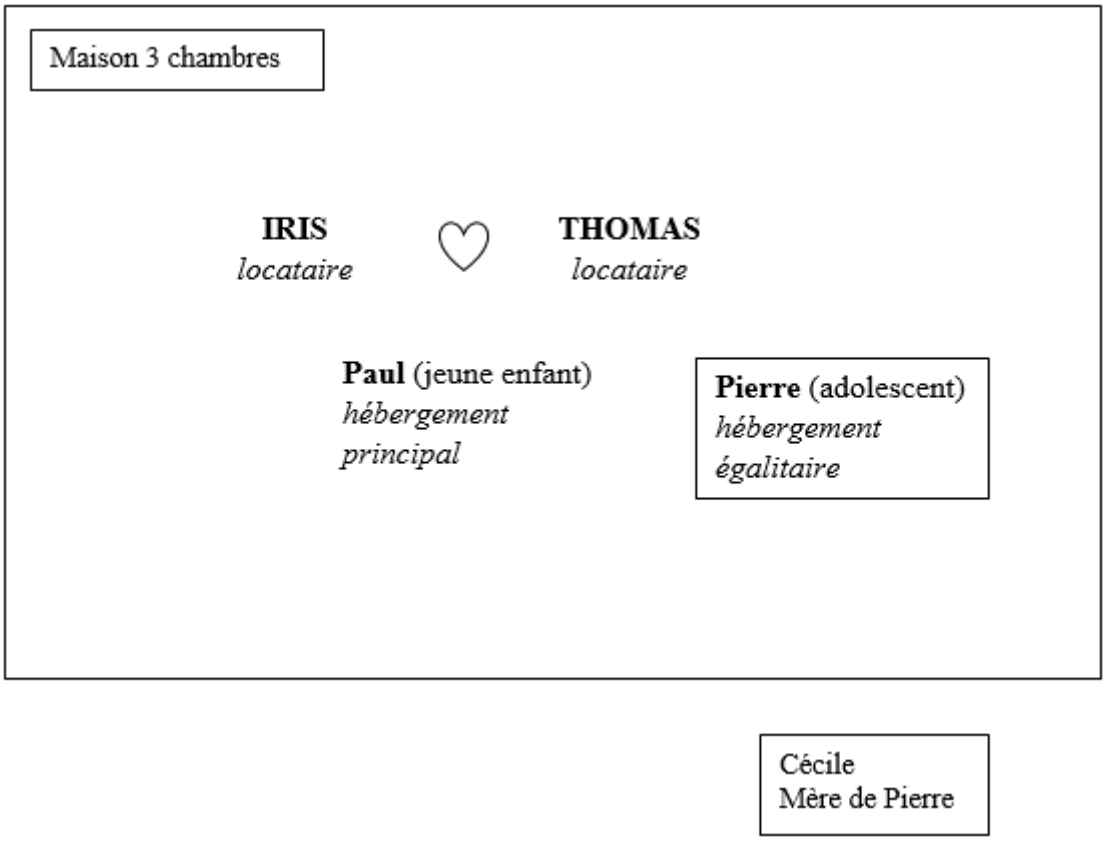

5.2.2.2. Qui sont les Debos ?

Cette famille se compose d'Iris et de Thomas, les deux membres du couple ; de Pierre, adolescent ; de Paul, jeune enfant situé à la limite de la catégorie « enfant ». Pierre est le fruit d'une précédente union entre Thomas et Cécile. Paul est l'enfant biologique de Thomas et Iris. Thomas et Iris se sont rencontrés en août 2011. Thomas est enseignant en école supérieure et exerce également une activité d'indépendant complémentaire. Iris est mère au foyer.

5.2.2.3. Où vivent les Debos ?

Ils vivent dans une maison dont Thomas et Iris sont tous deux locataires. Pierre y est présent en *hébergement égalitaire*. Paul y est présent à temps plein. Au début la relation entre Iris et Thomas, celui-ci était propriétaire de sa maison et hébergeait son fils Pierre à temps plein. Iris était locataire et n'avait pas d'enfant. Peu après leur rencontre, Iris s'est agrégée chez Thomas. Paul est né dans cette maison qui a ensuite été vendue suite à une faillite. La famille a emménagé

dans une première maison dont Iris et Thomas étaient tous deux locataires puis a rapidement déménagé pour occuper leur maison actuelle, dont ils sont également tous deux locataires.

La maison des Debos se compose de 6 pièces, sans compter les caves, le jardin et le garage. Le rez-de-chaussée comporte une pièce de vie comprenant l'espace salon/salle à manger et l'espace cuisine et un WC indépendant. Au premier étage se situent 3 chambres, une pour chaque enfant et une pour le couple, ainsi qu'une salle de bain avec un WC. La maison fait approximativement 120 m².

5.2.3. Les Brigo

5.2.3.1. Sociogramme des Brigo

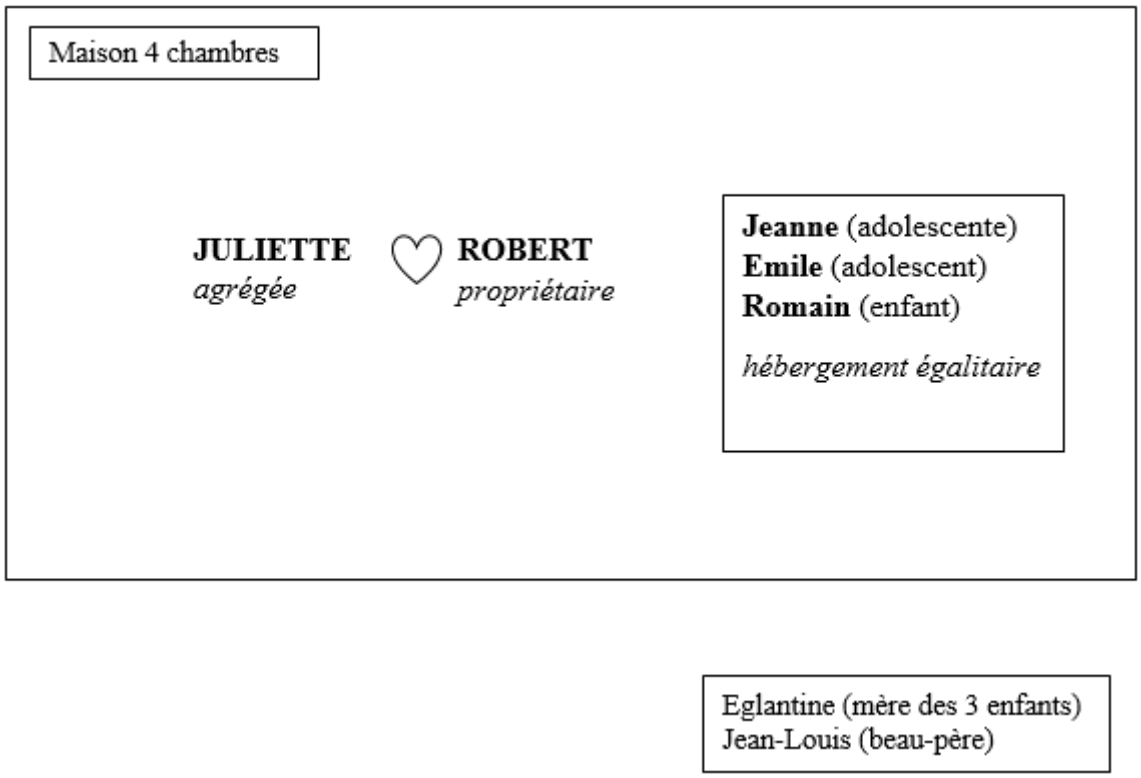

5.2.3.2. Qui sont les Brigo ?

Cette famille se compose de Robert et de Juliette, les deux membres du couple ; de Jeanne, adolescente ; d'Émile, adolescent et de Romain, enfant. Les trois enfants sont le fruit d'une précédente union entre Robert et Églantine. Juliette n'a pas d'enfant**.** Juliette et Robert se sont rencontrés en juin 2018. Juliette est institutrice et Thomas est éducateur et enseignant.

5.2.3.3. Où vivent les Brigo ?

Les Brigo vivent dans la maison dont Robert est propriétaire. Les enfants de Robert, Jeanne, Emile et Romain, y sont présents en *hébergement égalitaire*. Le couple formé par Juliette et Robert est né en juin 2018. D'août 2018 à novembre 2018, Juliette a vécu dans la maison de Robert. De novembre 2018 à mars 2020, elle a loué un appartement en colocation. Elle s'est agrégée chez Robert en mars 2020 et ses meubles l'ont suivie en juillet 2020. La maison familiale est celle que Robert avait achetée avec Églantine, la mère biologique de ses trois enfants. Il est seul propriétaire de la maison.

La maison se compose de 8 pièces, sans compter la terrasse et le jardin. Le rez-de-chaussée comporte trois chambres, une pour chaque enfant, un WC indépendant, un petit salon/salle de jeux et une salle de bain ne comportant pas de WC. Au premier étage se situe une pièce composée d'une espace salon/salle à manger et d'un espace cuisine. Au niveau du coin salon/salle à manger grimpe un escalier qui conduit à la chambre de Robert et Juliette. La maison fait approximativement 150 m².

5.2.4. Les Hengi

5.2.4.1. Sociogramme des Hengi

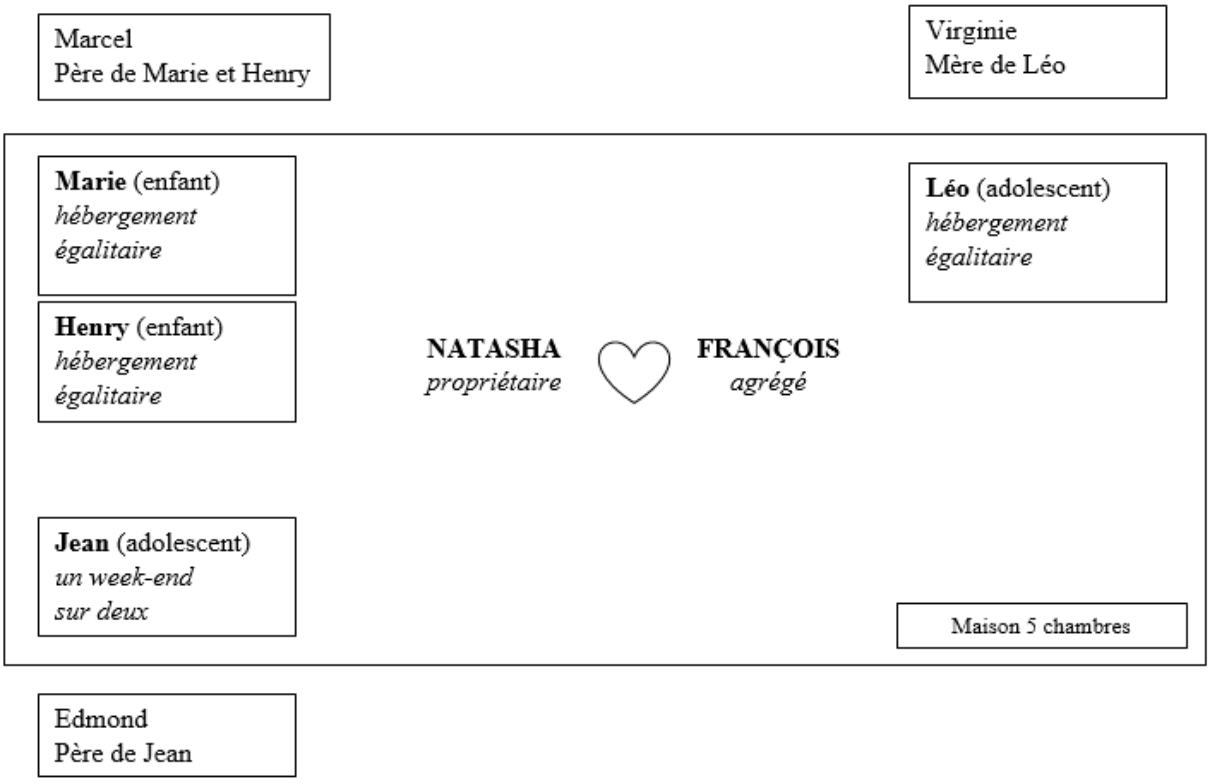

5.2.4.2. Qui sont les Hengi ?

Cette famille se compose de Natasha et de François, les deux membres du couple ; de Léo, adolescent ; de Jean, adolescent ; de Marie ; enfant située à la limite de la catégorie d'âge « adolescent » ; et de Henry, enfant. Léo est le fruit d'une précédente union entre François et Virginie ; Jean est le fruit d'une précédente union entre Natasha et Edmond ; Marie et Henry sont le fruit d'une précédente union entre Natasha et Marcel. Natasha et François se sont rencontrés en juin 2019. Natasha est fonctionnaire et François est employé dans une société privée.

5.2.4.3. Où vivent les Hengi ?

Ils vivent dans la maison dont Natasha est propriétaire. Les enfants de Natasha sont présents selon des modes d'hébergement différents : Jean est présent un week-end sur deux ; Marie et Henry sont présents en *hébergement égalitaire*. Le fils de François, Léo, est présent en *hébergement égalitaire*. François s'est agrégé chez Natasha rapidement suite à leur rencontre. La maison familiale est celle que Natasha avait achetée avec Jacques, son ex-compagnon. Elle est actuellement seule propriétaire de la maison.

La maison se compose de 11 pièces, sans compter la terrasse et le jardin. Le rez-de-chaussée comporte une pièce composée d'un espace salon et d'un espace salle à manger, une cuisine, la chambre du couple, un bureau et un WC indépendant. Le premier étage comporte les quatre chambres des enfants, chacun la sienne, et une salle de bain sans WC. La maison comporte également une « pièce de loisirs » au sous-sol. La maison fait approximativement 200 m².

6. Analyse des données

6.1. Choix du mode d'emménagement

Je vais maintenant vous présenter les modes d'emménagement choisis par les quatre familles interviewées ainsi que les facteurs qui ont influencé ce choix. Chaque famille présente un mode d'emménagement particulier et certaines d'entre elles ont expérimenté successivement plusieurs modes d'emménagement depuis leur constitution. Ces expériences sont également détaillées dans ce point. Certaines familles projettent une modification de leur mode d'emménagement actuel, contrairement à d'autres. Les raisons de la modification ou du

maintien du mode d'emménagement actuel sont également abordées dans ce point. Les facteurs qui expliquent ces choix ainsi que les liens entre les informations recueillies lors des interviews et les cadres théoriques mobilisés dans ce travail sont également explicités ici.

Les facteurs qui expliquent le choix du mode d'emménagement, son maintien ou sa modification sont différents ou identiques d'une famille à l'autre ou selon les membres d'une même famille. Ces différences peuvent être dues à des caractéristiques propres à chacun et/ou à la réalité de chaque famille et apportent des réponses variées à ma question de départ : « Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? ».

6.1.1. Les Sni

Chez les Sni, Céline et Louis ont chacun conservé leur propre logement et expérimentent le mode « chacun chez soi ». Louis précise : « *la troisième expérience de couple durable et fort que je vis sur ce modèle-là […] c'est […] un vrai enjeu […] Comment on construit quelque chose à deux et en même temps on reste soi* ». Louis revient sur son projet immobilier en « solo » : « *c'était quand même une démarche inhabituelle [...] d'affirmation de moi, de réalisation de quelque chose qui ne soit pas simplement le résultat des évènements […] je m'autorise à m'investir, à m'impliquer dans un truc personnel conséquent que je fais pour moi […] qui n'empêche pas de faire couple avec ce fonctionnement-là* ». Céline ajoute : « *lui vient de l'acheter et donc je pense qu'il avait envie de l'investir et de finir ses travaux [...] il est séparé depuis plus de 20 ans, 22 ans je crois, de sa femme, et il n'a plus jamais vécu avec personne depuis* ».[201]

Céline aborde l'emploi du temps de Louis et ses nombreuses activités : « *lui beaucoup plus que moi […] il est administrateur dans plusieurs associations, il est vice-président d'une autre, il a quand même déjà deux boulots dont l'école, il est dans deux écoles différentes* ». Elle décrit leur organisation quotidienne : « *en général, il est chez moi quand j'ai les enfants, et je suis chez lui quand j'ai pas les enfants. Mais il y a quand même des moments où j'ai pas les enfants […] des moments de solitude* ». Elle explique leur choix par une contrainte territoriale : « *chez lui, c'est pas possible que Thierry y aille, puisqu'il n'y a que deux chambres […] Anne elle vient de temps en temps […] on lui a mis un lit dans la chambre de Louis et donc elle dort avec*

[201] Il a été décidé d'utiliser l'italique lorsque le texte est issu d'un entretien, afin de ne pas entretenir de confusion avec les citations d'autres travaux scientifiques précédemment utilisées.

nous […] Ça reste quand même assez exceptionnel ». Louis aborde un rituel au sujet de leur organisation : « *on dit "nos dimanches". C'est un moment le dimanche où on planifie un peu la semaine à venir, où « tiens quand est-ce que l'un va aller chez l'autre* ».

Modification du mode d'emménagement « chacun chez soi »

Louis aborde une modification éventuelle de leur mode d'emménagement : « *je ne ferme pas de porte à court terme en fonction des enfants mais en particulier de l'âge d'Anne […] s'il devait y avoir un seul logement […] ça irait presque de soi que ce serait chez Céline, ce qui me semble pas un plan super simple*. » Il souligne la difficulté de s'agréger dans la maison de Céline : « *Parce que mon modèle du couple c'est quand même un modèle très égalitaire. Entre modèle et réalité il y a toujours des choses différentes […] c'est très compliqué quand même d'être sur pied d'égalité quand y en a qui est propriétaire de la maison* ».

Céline se projette dans une modification du mode « chacun chez soi » et donne des raisons qui contrarient ce changement hypothétique : « *Il est pas du tout dans le trip de vivre avec quelqu'un. Même s'il m'a déjà dit qu'il pourrait l'envisager, mais ça reste quelque chose de très, très hypothétique* » ou encore, : « *j'adore ma maison […] je viens de finir les travaux […] je les termine encore maintenant […] je ne me vois vraiment pas aller vivre chez lui, c'est juste pas possible […] dans ma réalité avec les enfants et je pense que je ne saurai pas vivre avec son fils […] Si on devait vivre ensemble, je devrai beaucoup plus fixer mes limites, négocier mes besoins avec Sébastien. C'est quelque chose de compliqué que j'ai pas envie de faire […] C'est pas une question de logement en tant que tel, pas seulement. J'ai mes enfants et ce serait pas possible même si Sébastien n'était plus là d'aller vivre avec mes enfants là-bas* ».

Facteurs explicatifs du choix du mode d'emménagement « chacun chez soi »

Louis explique le choix du mode « chacun chez soi » par :

- son besoin « d'affirmation de soi » ;
- ses expériences de couple préalables en mode "chacun chez soi" qu'il qualifie de "relations fortes" ;
- son envie d'investissement immobilier en « solo ».

Céline n'aborde pas le « chacun chez soi » comme un choix. La maison qu'elle occupe avec ses deux enfants était à la base le fuit d'un achat commun avec Christian, son ex-compagnon et le père biologique d'Anne. Céline en est actuellement seule propriétaire. Le mode « chacun

chez soi » sera davantage le résultat de l'échec de sa précédente recomposition familiale et du besoin exprimé par Louis de conserver son propre logement.

Facteurs explicatifs de la modification ou du maintien du mode d'emménagement « chacun chez soi »

Louis explique l'absence de modification du mode « chacun chez soi » par :

- sa crainte de mettre en péril son travail « d'affirmation de soi » ;
- la présence d'Anne *en hébergement égalitaire* chez Céline et surtout son âge ;
- sa crainte d'adopter le statut « d'invité » s'il emménageait dans la maison de Céline.

Malgré ses craintes, Louis ne ferme pas la porte à une modification du mode « chacun chez soi », tout comme Céline, qui pourrait lui préférer l'agrégation de Louis dans sa maison. Elle n'envisage pas de s'agréger chez Louis et explique sa position par :

- la présence permanente de Sébastien chez Louis et son mode de vie ;
- la présence de ses enfants ;
- les travaux réalisés et en cours dans sa maison ;
- le fait qu'elle aime sa maison.

Liens avec le cadre théorique

Les membres de la famille contemporaine semblent situés entre l'obligation de continuer à exercer certains rôles, ceux de parents, de beaux-parents, de conjoints, et l'importance qu'ils accordent au lien conjugal avec leurs conjoints et à leur besoin de développement personnel. Cette réalité est elle-même située dans la société occidentale actuelle et ses valeurs. La définition relationnelle de la famille précise que « l'on a des choses à faire avec l'autre parce que l'on fait partie de la même famille humaine »[202] et semble marquée par des valeurs telles que la solidarité mutuelle. La famille peut être définie par d'autres critères que le partage permanent d'un espace de vie commun. Louis précise que l'achat d'une maison « en solo » est « une démarche inhabituelle »[203]. Il qualifie son acte d'achat en solitaire de démarche hors normes et lui permettant de se réaliser personnellement mais précise que son choix n'empêche pas de former un couple avec Céline. Les propos de Louis rappellent Bakker et Bakker-Rabdau

[202] France Culture, *op.cit.*
[203] Idem.

qui, en 1973, s'intéressent aux comportements territoriaux humains au sein du couple et de la famille : les comportements de défense territoriale seraient motivés par la nécessité d'affirmation de soi, limiteraient les comportements auto-agressifs et vis-à-vis d'autrui et renforceraient l'image positive que l'on a de soi-même.

Louis s'investit dans bon nombre d'activités. Les espaces qu'il fréquente lors de celles-ci pourraient constituer ses « espaces secondaires »[204], des endroits et des moments lui permettant de se distancier par rapport à son rôle si l'on envisage la métaphore du théâtre développée par Erving Goffman. Cela lui permettrait de choisir des statuts sociaux qui favorisent l'expression de son « identité personnelle »[205], la promotion de son *Je*[206]. L'espace envisagé en tant que « mode d'occupation de la planète par les êtres humains »[207] est ici un espace familial, monoparental, celui de Louis, qui peut être envisagé selon le mode « promotionnel »[208]. On constate chez Louis une ouverture vers l'extérieur, via ses multiples activités, propice à son développement personnel. Avec cette lecture, le partage d'un espace familial commun et permanent ne constituerait-il pour Louis pas un frein au déploiement de ces modes d'expression ? Le mode d'emménagement « chacun chez soi » constituerait un garant de cette forme de liberté individuelle ? On peut également se demander si la récence du couple qu'il forme avec Céline ne rendrait le mode « chacun chez soi » plus « acceptable » par les deux partenaires, du moins, dans un premier temps.

6.1.2. Les Debos

Iris s'est installée dans la maison de Thomas quelques mois après leur rencontre. Thomas précise : « *c'était ma maison […] j'étais propriétaire et elle locataire […] j'étais en train de faire des travaux […] c'était plus grand […]. Sa maison […] elle était quand même un peu vieillotte* ». Il aborde la présence de son fils Pierre *: « Et puis, il y avait la question de Pierre, sa chambre et son chez lui […] si elle avait eu des enfants, je ne sais pas comment on aurait fait* ».

[204] Jean REMY, *op.cit.*, p. 13
[205] François DE SINGLY, *op.cit.*
[206] Idem.
[207] Jean REMY, *op. cit*, p. 8.
[208] Ibidem, p. 13.

Iris explique les raisons de son agrégation chez Thomas : « *c'était sa maison qu'il voulait garder pour l'améliorer pour quand Pierre serait grand et il aurait une maison à lui […] ma maison était minuscule […] c'était pas salubre, y avait des moisissures […] ça faisait plus d'espace aussi […] moi j'étais locataire […] le logement où j'étais […] il était pas isolé, il gelait à l'intérieur, un reflux de monoxyde de carbone* ». Iris explique également son agrégation chez Thomas par la mutualisation des ressources financières et l'économie d'un loyer : « *on s'est dit qu'on économiserait un loyer et alors que je participe au même montant que mon loyer en aidant dans les travaux* ». Elle dira néanmoins de la maison de Thomas à son arrivée : « *c'était pas une maison, c'était un chantier !* ».

En raison d'une faillite et des prix élevés pour les locations, Iris et Thomas ont emménagé dans une maison louée en commun ; Iris précise : « *on a quitté la maison parce qu'on a fait faillite […] C'était la seule maison dans nos prix, avec un jardin »*. Iris nomme des problèmes liés à cette nouvelle maison : « *deux hivers sans chauffage parce que la chaudière, elle tombait en panne […]*. Thomas ajoute : *» Les déplacements […] Le fait que nous soyons loin de nos amis, de notre famille […] personne dans les rues, tout le monde chez soi ou en bagnole, pas de vie culturelle […] Tout notre réseau était à Liège* ».

Thomas et Iris vivent actuellement dans une seconde maison louée en commun et choisie en fonction de critères communs : « *celle-ci et elle était dans le quartier de l'école de Paul […] un garage, pour les vélos […] Le critère, c'était Liège […] un milieu plus culturel puis plus être dépendants d'une voiture ou des transports en communs, c'est pas fait pour nous* ». Thomas ajoute néanmoins : « *la maison est un peu petite pour moi »*.

Modification du mode d'emménagement actuel

Thomas aborde un projet d'achat immobilier commun : « *on a envie d'avoir une maison. Je suppose qu'on l'achèterait ensemble mais moi, je sais pas […] avec la faillite et les moyens que l'on a, on ne sait pas l'envisager* » Il exprime ses craintes concernant ce projet *:* « *La question de l'achat à deux, il faudrait vraiment que je prenne sur moi. Je ne crois absolument pas à l'amour éternel […] je me projette dans la difficulté que ça représentera le jour où il faudra se séparer […] Je pourrai par exemple vivre dans la maison d'Iris mais je ne suis pas certain que je pourrai y investir de l'argent. C'est un enjeu très matériel, le ratio énergie et rentabilité […] Acheter à deux, pour moi, c'est plus qu'un mariage* ». Iris précise *:* « *soit un achat commun mais on n'est pas d'accord »*. Ils abordent également un projet d'habitat

partagé ; Iris précise *:* « *soit opter pour un habitat partagé, intergénérationnel […] Même en habitat léger. On a des amis plus âgés, des parents célibataires […] Ce serait bien de pouvoir vivre tous avec les compétences de chacun […] mais l'adolescent n'est pas chaud pour le projet, à moins que ce soit avec un de ses potes* » ; Thomas ajoute : « *On pense également au collectif, des rapprochements avec d'autres familles. On a pensé à l'habitat intergénérationnel, on s'est renseigné mais il n'y pas de structure en Belgique. On aimerait donner un sens à notre existence quotidienne autre que le nucléaire* ».

Facteurs explicatifs des choix de modes d'emménagement

L'agrégation d'Iris chez Thomas s'explique par :

- le statut de propriétaire de Thomas ;
- les travaux en cours dans la maison de Thomas ;
- la taille de la maison de Thomas ;
- le statut de père de Thomas ;
- la présence de Pierre chez Thomas ;
- l'absence d'enfant chez Iris ;
- l'économie d'un loyer ;
- la mutualisation de leurs ressources financières.

Le premier emménagement de Thomas et Iris s'explique par :

- la faillite de Thomas ;
- le prix de leur nouvelle maison ;
- la présence d'un jardin dans leur nouvelle maison.

Un autre élément pourrait expliquer le passage de « l'agrégation » à « l'emménagement ». Paul est né lorsque la famille occupait la maison de Thomas. Cette naissance a généré une modification de la structure de la famille : la naissance d'un enfant biologique commun et le nouveau statut de mère d'Iris. Cette naissance et a été suivie d'une modification du mode d'emménagement. Iris et de Thomas expliquent néanmoins ce changement par la faillite de Thomas.

Le second emménagement de Thomas et Iris s'explique par :

- l'état de la maison précédente ;
- l'absence de vie culturelle dans le quartier où se situait la maison précédente ;
- leur envie de retrouver leur réseau social et leur famille ;

- la présence d'un garage dans leur nouvelle maison (pour pouvoir y mettre leurs vélos et éviter d'utiliser leur voiture)
- la réduction de la distance entre la maison et l'école de Paul.

Facteurs explicatifs de la modification ou du maintien du mode d'emménagement actuel

Thomas et Iris abordent un projet d'achat immobilier commun. Néanmoins, deux critères semblent être des freins à sa concrétisation :

- le manque de moyens financiers suffisants ;
- les craintes de Thomas quant à son engagement dans un projet financier commun.

Thomas et Iris partagent également l'envie d'un projet d'habitat intergénérationnel car il rencontre leurs valeurs d'ouverture à l'autre, de solidarité et d'écologie. Iris précise néanmoins que « l'adolescent » risque de ne pas être intéressé sauf moyennant la présence de ses copains. Thomas ajoute que la base légale pour ce type de projet reste encore floue. Contrairement aux trois autres couples interviewés, Iris et Thomas forment un couple de plus longue durée de vie qui a pu faire mûrir leur réflexion autour de projets communs.

Liens avec le cadre théorique

Selon Didier le Gall et Claude Martin[209] , l'agrégation est souvent le mode d'emménagement préféré lorsque l'un des partenaires est parent gardien. Au moment de l'agrégation d'Iris chez Thomas, Pierre était en *hébergement principal* chez Thomas et Iris n'avait pas d'enfant. La question de l'endroit du lieu de vie semble ne pas s'être vraiment posée.

Iris et Thomas semblent réunir leurs valeurs communes dans leur projet d'habitat intergénérationnel. Par leur envie d'ouverture au monde extérieur, ils s'approchent du modèle promotionnel décrit par Jean Remy où le « corps est davantage tourné vers l'extérieur, le mouvement et la réalisation de soi »[210]. Le choix de ce modèle a des conséquences en matière d'emménagement. Pour Iris et Thomas, il s'agirait de troquer une façon de cohabiter plus traditionnelle contre le partage d'un lieu de vie avec d'autres familles, répondant ainsi à la promotion d'une « identité personnelle »[211] commune.

[209] Didier LE GALL et Claude MARTIN, *op.cit.*
[210] Jean REMY, *op.cit.*
[211] François DE SINGLY, *op.cit.*

6.1.3. Les Brigo

Juliette et Robert souhaitaient remettre en question le « couple »[212]. Juliette précise : « *j'avais pas envie de me plonger dans quelque chose tout de suite […] j'avais peur […] de me replonger dans une histoire similaire d'où le "sortir des schémas […] je ne veux pas être "en couple"* ». Robert ajoute « *on était tous les deux dans la recherche par rapport à la définition du couple, essayer de ne pas être un couple justement mais des individus à part entière et donc dans des relations non exclusives avec des possibilités de voir d'autres gens* ». Il précise néanmoins : « *j'étais très demandeur d'une vie commune, comme maintenant, de vivre un quotidien mais avec cette peur que le quotidien modifie radicalement la façon dont on était ensemble* ». En août 2018, Juliette se trouvait en situation transitoire, sans logement fixe : *» je n'avais plus de logement et je logeais une semaine chez ma sœur, une semaine chez ma mère* ». A l'occasion d'un déjeuner dans la maison de Robert, Juliette a rencontré ses enfants et leur a été présentée comme « une connaissance de papa » ; censée occuper seule la maison familiale « en dépannage », elle les accompagne en camping : « *j'ai été super bien accueillie par les enfants qui m'ont supplié de venir au camping avec eux* ». Robert précise : *» Un très bon premier contact. Ils voulaient que Juliette nous accompagne au camping* ».

Juliette et Robert disent s'être souciés des enfants : *» On a un peu joué la comédie […] on voulait pas impliquer les enfants dans le fait qu'on était sûrs de rien »*. Juliette s'est alors agrégée dans la maison de Robert : *» pendant trois mois, j'ai vécu ici mais c'était pas officiel parce qu'on était aussi dans des recherches relationnelles dès le départ »*. Elle précise qu'il s'agissait d'une demande des enfants : *» ils m'ont proposé de rester ici parce que je n'avais pas de logement. Je savais que Robert était ok. » ;* Robert ajoute : « *elle n'avait plus de logement donc elle s'est installée ici* ». La première agrégation de Juliette chez Robert a été choisie pour des raisons matérielles mais a été encouragée par l'accueil de Robert et de ses enfants. Elle peut avoir permis aux membres de la famille de « s'apprivoiser ». Juliette aborde son bien-être dans la maison de Robert garanti notamment par la qualité de sa relation avec les enfants mais également de la possibilité de conserver ses libertés personnelles : « *Je me sentais bien ici et je me demandais "qu'est ce qui est important pour moi ?" Ben, c'est de garder mes libertés personnelles, d'aller à la danse, à Bruxelles, mais en venant vivre ici* ».

[212] Le mot « couple » prend ici l'acception du couple en tant qu'institution.

Après trois mois d'agrégation, Juliette a rejoint un logement en colocation. Elle précise : « *finalement, c'est ce que l'on cherchait relationnellement et personnellement, en termes de développement personnel […] je me questionnais beaucoup sur l'engagement […] pour moi, habiter avec l'autre, c'est aussi ça quoi, c'est s'engager avec l'autre pour une durée indéterminée* ». La relation entre Juliette et Robert a été non-exclusive jusqu'au moment où elle a déménagé : « *et fin novembre, on est passé à une relation de couple exclusive. On avait envie de cette bulle-là* ». Malgré la distance entre les deux logements, Juliette passait tous les week-ends et certains jours de la semaine chez Robert : « *elle venait tous les week-ends ici et aussi la semaine, pas toute la semaine mais quelques jours. La maison est grande et c'est le territoire des enfants* ». Robert ajoute : « *[…] Et quand j'aurais pu aller à Bruxelles, je travaillais […] quand j'avais pas les enfants, je faisais un temps plein et demi et quand j'avais les enfants, je faisais un mi-temps* ».

Juliette s'est agrégée à nouveau chez Robert en mars 2020 et a procédé au déménagement de tous ses effets personnels en juillet 2020 : « *je faisais beaucoup d'allers/retours et le projet de m'installer ici s'est concrétisé […] je me sentais bien ici […] La semaine avant le confinement, j'ai testé les allers/retours toute une semaine puis je me suis dit que ça me repose quasiment plus que ce soit clair* ». A nouveau, Juliette lie son engagement dans la relation avec Robert au partage d'un même espace de vie : « *J'avais envie d'engagement et d'investissement dans la relation et le partage du logement commun passe par là* » ; et elle insiste sur le rôle des enfants dans le choix de son agrégation chez Robert : « *le centre était ici par la présence des enfants […] ça me plaisait le fait que les enfants soient là [...] j'avais aussi envie d'être là pour eux* ». Les caractéristiques du logement de Juliette peuvent également expliquer le choix de son agrégation chez Robert *:* « *j'avais clairement la place pour l'accueillir lui mais pas les enfants* » ; elle est soutenue par les propos de Robert : « *le logement de Juliette, c'était moyennement ouvert* ».

Modification du mode d'emménagement actuel

Robert aborde leur fonctionnement actuel : « *ce quotidien est très nourrissant […] ça a modifié notre relation mais positivement* », et aborde des projets communs centrés sur la maison : « *des projets collectifs par rapport à la maison, des travaux [...] on n'envisage pas vraiment de faire un achat à deux. On est plutôt sur d'autres recherches pour faire en sorte que le capital investi par Juliette puisse être récupéré, en partie du moins* ». Ces projets permettraient à Robert de

modifier son activité professionnelle : « *je compte stopper mon boulot d'éducateur. Je fais 150 km aller/retour pour aller bosser. Ça nous semble être un non-sens écologique […]. Donc, c'est intéressant que Juliette apporte un soutien financier à la maison, c'est précieux même indépendamment du projet de couple et de famille que l'on reconstitue* ».

Facteurs explicatifs du choix du mode d'emménagement

La première agrégation de Juliette chez Robert s'explique par :

- l'absence de logement pour Juliette ;
- la qualité de l'accueil de Robert et de ses enfants.

Le retour au « chacun chez soi » s'explique par :

- la remise en question du couple, de l'engagement, de l'exclusivité relationnelle et sexuelle ;
- le lien entre le partage d'un espace de vie commun et l'engagement relationnel ;
- la localisation des activités de Juliette (son travail, les cours de danses) ;
- l'envie de liberté de Juliette ;
- le souci commun de préserver les enfants de Robert au vu de leurs hésitations sur le couple.

Lorsque Juliette et Robert se trouvaient en mode « chacun chez soi », le quotidien de Robert était rythmé par ses obligations professionnelles et parentales. Il travaillait beaucoup lorsque ses enfants étaient chez leur maman et ne pouvait pas se rendre chez Juliette faute de temps disponible suffisant. La situation était identique lorsqu'il hébergeait ses enfants car le logement de Juliette était peu adapté pour les accueillir. La présence des enfants et l'investissement professionnel de Robert peuvent être des facteurs explicatifs de la difficulté pour Juliette et Robert de maintenir le mode « chacun chez soi ». La seconde agrégation de Juliette chez Robert s'explique par :

- l'envie d'un autre mode relationnel, sur un espace de vie commun ;
- la qualité de la relation entre Juliette et les enfants de Robert ;
- la lourdeur des trajets entre les deux logements ;
- le besoin d'une organisation claire pour Juliette.

Le choix de la maison de Robert pour l'agrégation s'explique par :

- la présence des enfants de Robert
- la taille du logement de Juliette (l'espace est décrit comme étant inadapté pour

accueillir les enfants de Robert).

Facteurs explicatifs du maintien ou de la modification du mode d'emménagement actuel

Juliette et Robert n'envisagent pas de modification de leur mode d'emménagement actuel. Ils réfléchissent à la manière dont Juliette pourrait réaliser un investissement financier dans la maison de Robert tout en se garantissant un retour sur investissement en cas de séparation (les extraits d'interviews à ce sujet apparaissent ultérieurement, dans le point consacré à la « mutualisation des ressources financières »). Juliette et Robert projettent de réaliser ensemble des travaux dans la maison de Robert. La modification du mode d'emménagement se présente sous la forme d'un investissement financier de Juliette dans la maison de Robert.

Liens avec le cadre théorique

Les modifications de mode d'emménagement de Juliette et Robert semblent rythmées par l'évolution de leur réflexion sur le couple et sur les statuts qui constituent leur « identité personnelle »[213], tantôt amants non-exclusifs, tantôt conjoints partageant le même espace de vie. Même si Juliette a vécu d'emblée une belle relation avec les enfants de Robert, on constate que le couple joue la prudence et verbalise leur souci de préserver les enfants de Robert de leurs hésitations. Perla Serfaty-Garzon offre une approche originale par l'option du « chacun chez soi » lors des recompositions familiales, qui peut être liée au refus ou à l'hésitation du parent d'imposer à ses enfants sa compagne ou son compagnon, portant ainsi une attention à leurs émotions.

Au moment de leur rencontre, les statuts de Juliette et de Robert différaient ; lui était célibataire, père de famille et propriétaire ; elle était célibataire, sans enfant et locataire. Leur rencontre les a amenés à concilier leurs « identités statutaires »[214] respectives et leur souhait de partager un quotidien, à travailler sur la crainte que leur cohabitation fasse pâlir leur relation amoureuse. La qualité relationnelle entre les membres de la famille a participé au partage d'un espace familial commun. Le mode d'emménagement est un bon indicateur du fonctionnement des familles recomposées. L'agrégation est souvent préférée dans les milieux modestes, surtout lorsqu'il s'agit d'une mère gardienne, mais choisie également parmi les couches sociales plus

[213] François DE SINGLY, *op.cit.*
[214] Idem.

élevées lorsque « l'accueillant » est propriétaire de son logement. Robert accueille ses enfants en *hébergement égalitaire* et est propriétaire de sa maison.

6.1.4. Les Hengi

Natasha aborde sa situation familiale lors de sa rencontre avec François : « *les enfants étaient encore fort avec moi parce que Marcel, le papa des deux plus jeunes […] avait fait une rechute […] il a eu un cancer avec un traitement lourd alors je m'occupais beaucoup des enfants* ». Elle aborde ses craintes compte tenu de sa relation précédente : « *dans ma relation précédente, je leur ai imposé très vite mon compagnon, Jacques, alors que ça ne se passait pas bien je ne voulais pas leur imposer François trop vite* », et poursuit en précisant : « *François s'est très vite installé ici* », ou encore : « *notre projet, c'était de pouvoir vivre ensemble et de partager le quotidien, tout le quotidien* ». François soutient les propos de Natasha : « *Et en septembre 2019, donc très vite après notre rencontre, j'ai cessé ma location et je me suis installé ici* ». Natasha me fait part du climat relationnel entre les membres de la famille : « *ce qui nous a aussi donné des ailes, c'est le fait que ça se passe bien avec les enfants, le rapport enfant/beau-parent quoi* ».

Natasha est devenue seule propriétaire de sa maison suite à sa séparation avec Jacques ; elle précise avoir recueilli l'avis de ses enfants à ce sujet : « *Quand ça a été fini avec Jacques, je leur ai demandé plus ce qu'ils voulaient faire […] peut-être ici, c'est trop entaché […] Ils aimaient bien leur chambre, le quartier, ils se sentaient bien, ils avaient leurs points de repère […] ils n'ont pas vraiment de copains ici donc c'était vraiment la maison quoi* ». Natasha et ses enfants argumentent au sujet de la conservation de la maison familiale : « *on était à table et il y avait des arguments des enfants […] la chambre, le quartier […] j'ai amené aussi que […] il y aura un principe de réalité aussi si, financièrement ; c'est pas possible, voilà, il faudra qu'on parte […] un des soucis de Jean, c'était que l'on doive partir de manière urgente et qu'on prenne n'importe quoi pour se loger […] Et c'était surtout par rapport à l'espace, c'est surtout ça qui revenait dans la discussion : chacun sa chambre* ».

Natasha aborde le moment de l'agrégation de François et précise qu'une action sur son espace de vie a été nécessaire : « *ce qui a débloqué, c'est au niveau de l'espace […] on n'avait pas cinq chambres […] chaque enfant n'avait pas sa chambre si on restait dans l'organisation qu'on connaissait* ». François ajoute : « *on a revu l'espace. Surtout les chambres pour que chaque enfant puisse avoir la sienne. On a réfléchi pour que tout le monde se sente bien, on a*

fait des petits travaux, des finitions ». Natasha et François ont modifié l'usage d'une pièce située au rez-de-chaussée, à côté du salon/salle à manger : « *la pièce là-bas, c'était pas une chambre […] j'ai dit un peu en boutade "ben, ça pourrait être une cinquième chambre ?". Et là, tout s'est débloqué* ».

Modification du mode d'emménagement actuel

Malgré la reconnaissance des qualités de sa maison, Natasha propose à François un projet de déménagement et d'achat immobilier commun au début de leur relation. Certains facteurs ont guidé son choix : « *Et on a déjà envisagé de changer complètement […] j'avais proposé à François […] ce quartier-là était important pour lui, celui d'où il venait quoi, il s'y sentait bien […] ici, c'était quand même fort connecté avec ma relation d'avant […] notre critère, c'était de retrouver quelque chose où les enfants avaient chacun leur chambre* ». Finalement, Natasha et François renoncent à cet achat pour des raisons financières et ne projettent pas de modification de leur mode d'emménagement. Néanmoins, tout comme chez les Brigo, les Hengi souhaitent que François soit légalement reconnu sur l'espace familial partagé : « *on va aller se renseigner chez le notaire, pour que François puisse être propriétaire avec moi de la maison mais il faut qu'on voie toutes les conséquences de l'acte* ».

Facteurs explicatifs du choix du mode d'emménagement

L'agrégation de François chez Natasha s'explique par :

- l'envie du couple de partager un quotidien sur le même espace de vie ;
- la possibilité d'agir sur l'aménagement de l'espace familial partagé.

Facteurs explicatifs du maintien ou de la modification du mode d'emménagement actuel

Au début de leur relation, Natasha propose un projet d'achat immobilier commun. La mise en place de ce projet s'explique par :

- la situation de la maison à acheter (dans le quartier où François a grandi) ;
- la composition de la maison à acheter (cinq chambres) ;
- la marque de l'ancienne relation entre Natasha et Jacques dans la maison de Natasha.

Liens avec le cadre théorique

Une des raisons motivant Natasha à vendre sa maison est le fait qu'elle est « entachée » par son ancienne relation. Cela rappelle le concept de « marquage territorial », ici davantage en termes des comportements adoptés par son ex-compagnon et de dynamique familiale décrite négativement.

Sophie Allain précise que la négociation est un outil permettant de gérer les tensions présentes dans l'espace social. Elle propose d'observer les processus qui permettent de maîtriser ces tensions. Suite au départ de Jacques, son ex-compagnon, Natasha a envisagé de vendre la maison dont ils étaient co-propriétaires. Elle dit avoir entendu les arguments de ses enfants à ce sujet. Sophie Allain donne une représentation schématique qui situe la négociation dans l'espace social, entre les situations d'affrontement et les situations de résolution de problème d'une part, et entre le débat et le recours à un tiers décideur d'autres part (je renvoie le lecteur à la page 38 pour plus de détails). Natasha a évité l'affrontement car elle a pris en compte les arguments des enfants sur leur besoin de maintenir leur ancrage dans la maison et de conserver des chambres individuelles. Néanmoins, la résolution du problème aurait pu ne pas prendre entièrement en compte les besoins de chacun si la capacité financière de Natasha ne lui avait pas permis pas de conserver la maison. Les participants à la négociation ont disposé d'une marge de manœuvre, d'autant que les échanges ont eu lieu dans un contexte privé. Le recours à un tier décideur aurait pu être envisagé en cas de vente de la maison ou d'autres arrangements légaux permettant à Natasha et aux enfants de conserver leur logement.

Natasha évoque des échanges d'arguments entre elle et ses enfants. Pour Boltanski et Thévenot, l'argumentation est « l'unité d'analyse principale ». Il convient de sortir de la défense de sa situation personnelle en se référant à des « principes supérieurs commun, de « prendre au sérieux les logiques de justification des acteurs »[215] Natasha prend en compte les arguments de ses enfants mais tranche en précisant que leur situation financière pourrait causer la vente de la maison.

Lors de l'agrégation de François, le couple et chacun des enfants souhaiterait disposer de sa propre chambre. La pièce du rez-de-chaussée a changé d'usage à l'arrivée de François ; ce qui

[215] Marc JACQUEMAIN, *op.cit.*

a permis « l'harmonie entre une chose et l'usage auquel on la destine »[216] par l'utilisation du potentiel offert par l'habitation de Natasha tout en posant un acte d'appropriation non-violent et en accord avec les besoins de chacun. Cela rappelle Pierre Sansot qui parle « d'un art du détournement des choses »[217].

6.1.5. Conclusion intermédiaire

Beaucoup de facteurs expliquent le choix du mode d'emménagement de ces familles. Trois agrégations se sont faites dans la maison du propriétaire, qu'il soit homme ou femme. Les trois « invités » étaient chacun locataires au moment de l'agrégation. Néanmoins, la propriété n'est pas citée explicitement comme facteur explicatif de l'agrégation chez les Brigo et chez les Hengi. Chez les Debos, l'agrégation s'est transformée, pour raisons financières, en un « emménagement » dans une maison dont Iris et Thomas sont co-locataires. Les Sni, en mode « chacun chez soi », sont propriétaires de leurs maisons respectives. L'aspect financier serait un facteur explicatif des trois agrégations : l'économie du loyer est abordée chez les Debos et les possibilités d'investissement matériel chez les Brigo et les Hengi.

La présence des enfants, leur âge et le mode d'hébergement semblent être également des facteurs explicatifs de l'agrégation. Chez les Debos et les Brigo, l'agrégation a lieu chez un père qui reçoit ses enfants soit en *hébergement égalitaire* pour Robert, soit et en *hébergement principal* pour Thomas. Iris et Juliette n'ont pas d'enfant au moment de l'agrégation. Chez les Hengi, l'agrégation se passe chez une mère, Natasha, qui reçoit ses trois enfants selon des modes d'hébergement différents ; deux sont présents en *hébergement égalitaire* et l'aîné est présent un week-end sur deux. François, le compagnon de Natasha, reçoit son fils, adolescent, en *hébergement égalitaire*. Il s'agit de l'agrégation d'un homme et de deux femmes sans enfants dans une famille monoparentale formée par un père ou une mère et son (ses) enfant(s). Chez les Sni, Louis précise que la présence d'Anne, et surtout de son âge, peut être un élément justifiant le *statu quo* du « chacun chez soi ». Chez les Brigo et chez les Hengi, la qualité relationnelle entre l'(les) enfant(s) et le beau-parent serait également un facteur explicatif du partage de l'espace familial. Chez les Debos, les discours révèlent des tensions entre Iris et son beau-fils Pierre au début de leur relation. Iris s'est rapidement investie dans un rôle logistique

[216] Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », *op cit*.
[217] Perla SERFATY-GARZON, *Chez soi : les territoires de l'intimité, op.cit.*

et affectif vis-à-vis de Pierre qui, jeune enfant, souffrait de l'absence momentanée de sa mère biologique.

Chez les Sni, Louis justifie le mode « chacun chez soi » par son besoin « d'affirmation de soi » et sa méfiance par rapport à la vie commune. Chez les Brigo, Juliette et Robert insistent également sur leur questionnement sur le couple qui a rythmé les modifications de leur mode d'emménagement. Juliette insiste sur l'importance de conserver sa liberté, notamment par le maintien de certaines activités individuelles et malgré son agrégation chez Robert.

6.2. L'aménagement et les tâches ménagères

Je vais maintenant vous présenter les conceptions et les besoins en matière d'aménagement de l'espace familial partagé des membres des quatre familles interviewées ainsi que leurs conceptions et leurs besoins en matière de répartition des tâches ménagères. Ces conceptions et ces besoins peuvent varier ou être identiques d'une personne à l'autre ou d'une famille à l'autre et donnent des réponses à ma question de départ : « Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? ».

6.2.1. Les Sni

L'aménagement comporte la manière de décorer, de disposer ou de sélectionner les meubles, l'usage des pièces mais également la place laissée à l'autre dans l'espace familial partagé. Louis et Céline ne partagent pas en permanence un territoire commun. Louis évoque néanmoins l'accueil réservé à Céline par l'utilisation du mot « belle-mère » : « *enfin quelque part j'apprécie de l'entendre chez mes enfants, parce que je le prends comme une marque d'intégration, d'accueil, de l'existence de Céline quoi* ». Louis et Céline définissent l'accueil qui leur a été réservé par leurs enfants respectifs par d'autres éléments que la place physique et celle laissée à leurs effets personnels sur leurs espaces familiaux respectifs.

Néanmoins, lorsqu'elle aborde ses séjours chez Louis, Céline précise qu'elle manque de place pour ses effets personnels : « *dans sa chambre, je me sens pas très chez moi […] j'ai pas beaucoup d'espace pour ranger mes affaires […] je me suis achetée une petite lampe de chevet pour aller chez lui, j'aimerais bien avoir une prise, une multiprise, parce que je ne sais pas brancher mon téléphone en même temps que la lampe (…) Quand j'amène des vêtements c'est tout le temps dans des sacs* ». Elle ajoute : « *ça joue aussi sur mes marques […] je me sens pas chez moi, je me sens toujours en transit. Donc du coup j'investis pas non plus. Parce que j'ai*

pas d'espace ». Elle aborde les visites de Louis sur son espace de vie : « *dans ma chambre, je lui ai installé une étagère qui est que pour lui, il a sa chaise pour lui […] il a sa lampe et sa table de chevet et donc il a plus d'espace à lui dans ma chambre* ». Louis est propriétaire de sa maison depuis peu de temps, contrairement à Céline, et précise n'avoir lui-même par encore trouvé ses marques au niveau de son espace de vie : « *j'ai pas encore de vraies habitudes ou très très peu puisque j'ai emménagé début mai puis, on a très vite démarré notre histoire, et il y a les travaux et tout ça* ». La maison de Céline est également plus spacieuse que celle de Louis.

Céline aborde l'aménagement de l'espace de vie de Louis, au niveau de l'esthétisme : « *si je devais habiter chez lui, c'est sûr qu'on aménagerait le territoire […] J'aime pas trop ses meubles […] Moi qui aime quand même bien les beaux objets […] l'esthétique, l'agencement […]. Je pense que je pourrais vivre chez lui mais il faudrait vraiment changer beaucoup de choses* ». Louis ajoute : « *Céline a été plus active que moi, tant d'un côté que de l'autre […] très forte pour créer des espaces pour moi et pour le nouveau « nous » chez elle. Autour de sa chambre surtout, évidemment*. »

Céline précise qu'une cohabitation avec Sébastien, le fils de Louis, est peu envisageable : « *je pourrais pas me sentir respectée dans son fonctionnement actuel. J'aurais besoin qu'il participe beaucoup plus à la vie, aux corvées, aux tâches quoi.* » Elle aborde la position de Louis par rapport à Sébastien : « *Louis a décidé de lâcher, de faire à sa place, et de tout porter à sa place […] je la comprends mais je ne la partage pas* ». Louis nuance les propos de Céline : « *il participe aux travaux en dents de scie […] il a une capacité à voir que d'autres font avancer les choses, sans trouver nécessaire qu'il mette la main à la pâte […] Ça peut arriver qu'il donne un coup de main dans la préparation du repas […] davantage quand on est qu'à nous deux lui et moi* ». Louis précise la situation de Sébastien : « *Il est à plus plein temps que moi d'ailleurs […] il est toujours domicilié chez sa mère, parce que l'histoire fait que c'est comme ça mais ça pourrait changer. Mais il n'habite qu'ici* » et ajoute : « *le mode de vie de Sébastien, c'est dans sa chambre* ».

Louis aborde également l'investissement de Céline dans la préparation des repas : « *c'est elle qui cuisine, y compris souvent chez moi […] je vis plutôt la préparation du repas comme une charge elle le vit plutôt comme un plaisir* ». Il ajoute que, malgré le plaisir de profiter du « palais

fin » de Céline, il craint l'installation de rôles stéréotypés : « *ça me grattouille un peu d'être dans un truc un peu stéréotype* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Il s'agit ici davantage de problèmes en termes de projection dans une vie commune.

Les problèmes en matière d'aménagement s'expliquent par :

- la différence entre le moment de l'installation de chacun dans leurs maisons respectives, et ses conséquences sur la manière d'accueillir « l'invité » ;
- la différence entre les conceptions et les besoins de Céline et de Louis en matière d'esthétisme et d'aménagement des espaces.

Les problèmes en matière de répartition des tâches ménagères s'expliquent par :

- le manque d'investissement de Sébastien, selon Céline ;
- la crainte de s'installer dans des rôles « stéréotypés », selon Louis.

Liens avec le cadre théorique

L'aménagement se vit ici sur deux espaces familiaux séparés. Louis est nouveau propriétaire et, même si ses conceptions en matière d'esthétisme et d'aménagement divergent de celles de Céline, il n'a pas investi son espace de vie de la même manière que celle-ci, propriétaire depuis plusieurs années. Céline dénonce le manque de place pour ses objets personnels quand elle se rend chez Louis précisant : « *je ne me sens pas très chez moi* », rappelant Henry Raymond qui insiste sur « l'importance du marquage territorial par l'utilisation d'objets »[218].

Le manque d'investissement de Sébastien dans les tâches ménagères relevé par Céline rend peu probable le projet d'un partage d'un même espace familial. Sébastien est présent à temps plein chez Louis (Sébastien est adulte, on ne parle donc plus d'*hébergement principal*). La présence de Sébastien et la manière dont il occupe la maison de Louis peut expliquer le maintien du mode « chacun chez soi » et freiner sa modification. La distance territoriale que procure le mode « chacun chez soi » peut permettre à Céline de se prémunir du rôle de « substitut

[218] Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », *op. cit.*

maternelle » [219] par rapport à Sébastien et de conserver la quasi-exclusivité de son rôle de compagne.

6.2.2. Les Debos

Lorsque l'un « s'agrège » chez l'autre, il arrive avec ses habitudes, ses envies, ses besoins, son histoire de vie qui peuvent se matérialiser dans ses meubles et ses effets personnels, certes d'usage utilitaire mais également symbolique. L'agrégation engendre un nécessaire réaménagement du lieu de vie commun qui passe par une modification de l'usage de l'espace et des moments de négociations. Iris parle de son accueil lorsqu'elle a emménagé chez Thomas : « *ça s'est passé naturellement sans négocier […] je garde tout, je récupère tout et lui il avait tendance à tout jeter pour avoir un espace vide donc là voilà, c'était plus conflictuel. Je suis une stockeuse et lui, c'est un videur […] lui ses instruments de musique, c'était important, moi mes affaires pour fabriquer des choses et mes plantes, c'était important* ». Iris parle de négociation a posteriori d'un problème : « *y a des choses où ça venait naturellement et d'autres, pas forcément des réunions autour de table mais on en discutait au moment où ça arrivait parfois sur une dispute très peu parfois on s'envoie bouler puis on revient négocier* ». Iris précise que l'état de la maison de Thomas était source de tensions « *surtout dans une maison où y a un chantier* ».

L'état de la maison de Thomas et la tendance d'Iris à accumuler des objets semblent avoir été davantage source de conflits que leur mode d'emménagement. Thomas précise : « *l'accueil, ça s'est fait naturellement […] J'ai plutôt dit, tiens voilà, installe-toi, fais comme chez toi, mets-toi où tu veux […] Elle est arrivée et elle a tout changé […] toujours maintenant, elle continue à le faire* ». Thomas ajoute néanmoins : « *elle avait peut-être du mal à se sentir en sécurité dans le sens où le bien m'appartenait* ». Thomas aborde plus précisément l'arrivée du dressing d'Iris dans sa maison : « *on a déplacé un de ses gros dressings et naturellement, c'est devenu "son dressing" […] il est plus là d'ailleurs. C'est son père qui l'a fabriqué, elle y tenait beaucoup* ». Thomas souligne l'investissement d'Iris dans sa maison : « *Iris a fait beaucoup dans cette maison, elle l'a rendue très vivante en fait* ».

[219] Sylvie CADOLLE, *op. cit.*

Thomas et Iris se sont peu exprimés sur la répartition des tâches ménagères parmi les membres de la famille et ne relatent pas de problèmes particuliers à ce sujet. Je ne développerai donc pas ce point pour cette famille.

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Lors de son agrégation chez Thomas, Iris a dû trouver et négocier sa place sur l'espace familial partagé par Thomas et Pierre. L'état de la maison, en travaux, et la présence d'un jeune enfant en *hébergement principal*, a nécessité un réaménagement des lieux afin qu'il soit adapté à une vie de famille. Même si le mode « agrégation » n'a pas eu un effet direct sur les problèmes rencontrés, il a été choisi sur base de plusieurs facteurs dont un des plus importants est la présence de Pierre. Les problèmes en matière d'aménagement de l'espace familial partagé lors de l'agrégation d'Iris s'expliquent par :

- les travaux en cours dans la maison de Thomas ;
- la présence de Pierre en *hébergement principal* ;
- la différence entre les conceptions du rangement d'Iris et de Thomas.

Liens avec le cadre théorique

Lorsqu'elle s'est agrégée chez Thomas, Iris s'est approprié l'espace familial en y déposant des objets qu'elle utilise pour « fabriquer des choses ». L'origine de la notion « d'appropriation » se trouve dans l'approche du travail par Marx et peut être définie comme « l'impulsion motrice principale »[220] permettant d'agir sur « la nature et la production d'objets »[221] et de laisser s'exprimer des potentialités par le biais de savoir-faire intériorisés. Iris accorde le l'importance aux objets par ce qu'ils lui permettent d'exprimer. Perla Serfaty-Garzon lie l'appropriation à la « dynamique de l'identité personnelle »[222] via « ses acquis, son instabilité et la recherche de nouveaux équilibres »[223].

Sophie Allain précise que les processus de négociation naissent à partir de tensions dans l'espace social. Iris précise qu'il n'y a pas eu de négociation a priori lors de son agrégation et que « tout s'est fait naturellement », mais elle relève des moments tendus de discussions

[220] Perla SERFATY-GARZON, *op. cit.*
[221] Idem.
[222] Idem.
[223] Idem.

informelles qu'elle nomme « négociations », qui ont suivi la survenue d'un problème.

6.2.3. Les Brigo

Juliette aborde l'accueil qui lui a été réservé lors de son arrivée chez Robert : « *j'ai été super bien accueillie par les enfants […] ils m'ont proposé de rester ici parce que je n'avais pas de logement* », et l'importance qu'elle donne à la présence de ses meubles : « *Et l'apport de mes meubles joue aussi beaucoup […] on a dû discuter, argumenter […] mes meubles, ça amène quelque chose où je me sens chez moi* ». Juliette met l'accent sur la dimension symbolique et sécurisante du meuble. Elle hiérarchise son attachement au mobilier en fonction de ce qu'il symbolise pour elle : « *quand c'est des meubles qui ne me touchent pas, c'est pas important mais quand même, c'est à moi. Alors si en plus, ce sont des cadeaux, des meubles de mes grands-parents, c'est important […] Cette théière, c'est mon frère qui me l'a offerte à mon premier emménagement et quand j'ai voulu m'en défaire ben, je l'ai regardée et j'y arrive pas* ». Juliette lie son besoin de présence de ses objets personnels à leur lien avec sa famille d'origine. La théière est chargée émotionnellement. Elle est la matérialisation de sa première expérience d'emménagement et du lien familial avec son frère. Elle ajoute : « *je me sens bien dans cette maison mais je ne me sens pas encore tout à fait chez moi. Je sens que ça transitionne. Si ça devient chez nous, le fait que cette plante-là soit à moi, ça joue beaucoup, c'est bizarre* ».

Robert explique la méthode de mutualisation de leur mobilier afin d'éviter que sa maison soit « remplie comme un œuf » : « *elle est occupée à les amener, on négocie ça. Elle a beaucoup de meubles, d'ustensiles. On doit trier, ressortir ce qui est dans les armoires […] on sort les plats et on regarde, on garde une partie, ce qui est plus pratique, esthétique, on fixe des critères et on fait un tri. Et moi, […] j'ai envie d'avoir de l'espace disponible. Et pour moi, c'est pas facile de lâcher mes meubles* ». Il donne un exemple concret avec le choix du matelas : « *On va virer mon matelas […] j'ai vite un côté pratique. Mon matelas, il est plus grand et on gagne à garder le truc plus grand. Juliette elle a un lit, un vrai, en hauteur, et le matelas plus petit mais qui va avec le lit […] Au départ, j'avais une rigidité un peu débile, presque animale quoi : "c'est mon territoire", puis je me suis rendu compte que c'était important pour elle* ». La réflexion de Robert se construit en plusieurs étapes : un comportement de défense territoriale est suivi d'une réflexion argumentée pour prendre en compte *in fine* le besoin de marquage territorial de Juliette. Il insiste sur l'importance de la communication : « *il faut que ce soit verbalisé sinon tu ne connais pas l'histoire […] Ce qui est important, c'est que j'aie pu exprimer ma crainte que*

la maison soit remplie comme un œuf […] on a trouvé cette technique de "on sort tout et on mutualise quoi ».

Juliette donne un exemple d'aménagement de l'espace familial partagé suite à un moment de tension : « *au moment où Robert a vu les vestes à Bruxelles, il était vraiment tendu […] j'ai beaucoup de vestes et j'ai essayé d'en éliminer. Et alors il me dit, "bon, ces deux-là, elles ont la même couleur" et je lui réponds "mais non, elles ne font pas le même effet" donc les arguments sont différents quoi. Et donc, j'ai pris mes vestes* ». Le rapatriement a nécessité une discussion et à un échange d'arguments : « *on a pu chacun s'exprimer […] j'ai compris ses craintes donc on œuvre dans le même sens, pas l'un contre l'autre et la création d'une situation nouvelle* ». Juliette a réaménagé l'espace de Robert à l'arrivée de ses vestes : « *et j'ai regardé le porte manteau à l'entrée ici […] j'ai rangé ce qui n'était pas à sa place dans une armoire et du coup, il y a de l'espace disponible* ».

Robert aborde la répartition des tâches ménagères : « *j'assume la plupart des tâches relatives aux enfants […] C'est clairement moi qui prépare leur mallette, qui fait leur linge, qui fait tourner la maison* ». Il dit que Juliette est « *une partenaire disponible pour une demande, pour une papote, une question* ». Juliette aborde sa relation avec les enfants : « *j'avais aussi envie d'être là pour eux. Je sais que quand je suis là c'est cool et qu'ils sont contents* » ou encore « *Robert, il fait pleins de trucs, la logistique, les tâches pour les enfants* ».

Juliette et Robert utilisent un outil organisationnel proposé par Juliette : le tableau des tâches : « *j'ai proposé de créer un tableau […]. On a chacun notre nom sur des aimants. Chacun a plusieurs aimants à son nom et on se place sur le tableau dès que l'on a réalisé une des tâches qui y sont indiquées* ; elle précise son utilité : « *c'est important pour moi d'être aidée dans les tâches quotidienne […] j'avais besoin que l'on nettoie plus souvent […] je me disais "mais, ils sont grands quoi" et c'est possible et même logique de les faire participer […]. Donc, c'est ça la proposition et que ça soit visuel quoi* ». Elle ajoute encore « *l'idée n'est pas d'entrer en compétition mais des fois, on joue sur le côté "challenge". Le but est d'abord d'observer. On a instauré ça pour s'approcher d'une répartition égale* ». Ce tableau est un support à la répartition des tâches ménagères et insiste sur la transparence. Les enfants ont réservé un bon accueil à l'outil : « *Ils étaient assez partants, ils comprenaient l'idée* », mais son utilisation pose parfois problème « *ça marche pas toujours, parfois, ils disent "m'en fous, tant pis pour cette semaine quoi"* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Les problèmes en matière d'aménagement de l'espace familial partagé s'expliquent par :

- les différences entre Juliette et Robert quant à la fonction accordée aux objets (esthétique vs symbolique vs utilitaire) ;
- la place disponible dans l'espace familial partagé.

Les problèmes en matière de répartition des tâches ménagères s'expliquent par :

- l'absence d'outil organisationnel, pour Juliette ;
- le manque d'implication des enfants.

Liens avec la cadre théorique

La recomposition familiale est aussi le moment de concilier deux pratiques de « l'habiter »[224]. Juliette et aborde Robert abordent longuement l'importance de la présence des meubles de Juliette et le moment important, et parfois source de tension, qu'a été la sélection et la mutualisation du mobilier et des effets personnels de chacun. Pour Didier Le Gall et Claude Martin, le meuble a un statut et favorise l'adaptation de « l'invité » en situation d'agrégation. La sélection du mobilier est un moment crucial. Il s'agit de prendre en compte le passé de l'autre. Le livre de l'histoire de Robert, matérialisé sur l'espace familial par son statut de propriétaire, la présence de ses enfants et les marques de la famille nucléaire, doit libérer quelques pages pour accueillir le récit de Juliette.

La maison où s'est agrégée Juliette était la maison de la famille « première » où Robert a vécu avec Eglantine et leurs trois enfants avant la séparation du couple. Elle porte les marques de l'histoire familiale. Il s'agit d'un achat commun fait par Églantine et Robert et permettant d'installer la famille nucléaire dans un habitat réfléchi en fonction des valeurs du couple telles que l'utilisation de matériaux écologiques, l'organisation de nombreux chantiers participatifs permettant l'extension et l'embellissement du lieu. Ces éléments peuvent faciliter la compréhension des comportements territoriaux exprimés par Juliette.

Juliette et Robert abordent de nombreux exemples tendant à assurer la légitimité de Juliette dans la maison de Robert, qu'il s'agisse de choisir son lit, de décider de conserver la théière de son frère ou encore de faire place sur le porte-manteau familial afin d'y installer ses vestes.

[224] Didier LE GALL et Claude MARTIN, *op.cit.*

Perla Serfaty-Garzon définit la territorialité comme « un comportement visant à constituer une zone contrôlée par un individu ou un groupe »[225]. Elle insiste sur l'empreinte, le marquage territorial via la présence d'objets, permettant à la personne de « s'identifier ». Henri Raymond définit l'appropriation de l'habitat comme étant « l'ensemble des pratiques et, en particulier, qui lui confèrent les qualités d'un lieu personnel […] le marquage, par la disposition des objets ou les interventions sur l'espace habité, est l'aspect matériel le plus important de l'appropriation »[226].

Robert prend seul en charge les aspects logistiques et financiers concernant ses enfants. Par ses propos, il fait preuve de *« Functionnal solidarity »*[227]à l'égard de ses enfants. Pour Juliette, il semble que l'on se situe davantage dans *« l'affectual solidarity »*[228], du moins lorsqu'elle aborde son envie de partager un quotidien avec Robert et ses enfants. La qualité relationnelle entre une belle-mère et ses beaux-enfants est particulièrement importante car elle impacte l'attitude éducative du père à l'égard de ses propres enfants.[229] Au moment de sa seconde agrégation chez Robert, Juliette propose le « tableau des tâches » qui se situe à l'intersection entre l'organisation des tâches ménagères sur l'espace familial partagé et l'éducation des enfants. Il rappelle également l'ambiguïté du statut de belle-mère que Sylvie Cadolle qualifie de « rôle ingrat »[230]. Juliette doit-elle se « contenter d'être la compagne du père »[231] et laisser au couple parental nucléaire le soin de l'éducation des enfants ? Sylvie Cadolle précise que le retrait des belles-mères est souvent le fait de situations transitoires et « rarement poursuivie en cas de résidence alternée ou de résidence chez le père »[232], situation vécue par Robert qui reçoit ses enfants en *hébergement égalitaire* et continue à exercer la coparentalité avec Églantine, permettant à Juliette ne pas exercer le rôle de « mère de substitution ».

Juliette et Robert ont mutualisé leur mobilier et leurs effets personnels en fixant des critères de sélection via le recours à l'argumentation. Au-delà du choix des objets se joue pour Robert le besoin de ne pas se sentir « à l'étroit » dans une maison « remplie comme un œuf ». Pour

---

225 Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », *op. cit*.
226 Perla SERFATY-GARZON, *op. cit.*
227 Vern L. BENGTSON, *op. cit.*
228 Idem.
229 Sylvie CADOLLE, *Etre parent, être beau-parent, la recomposition de la famille*, *op. cit.*
230 Idem.
231 Idem.
232 Idem.

Juliette, outre leur usage utilitaire, ses objets personnels sont une présence sécurisante sur un territoire où elle a un statut d'invitée. L'attitude de Robert exprime bien la « montée en généralité » décrite par Boltanski et Thévenot qui placent l'argumentation au centre de la négociation. Lors de l'arrivée des effets personnels de Juliette, Robert exprime avoir d'abord ressenti un besoin de défense territoriale « presque animal ». Un échange d'argument centré sur l'usage des objets de chacun a ensuite pris place pour aboutir *in fine* à la prise en compte des besoins de chacun. Les négociations entre Juliette et Robert semblent contenir les traits que Jean-Daniel Reynaud attribue à la négociation : le débat explicite et l'aboutissement à un accord. Elles se situent dans un contexte spécifique qu'est la sphère privée et dans le cadre d'un échange entre deux personnes qui se trouvent en relation amoureuse. L'importance du contexte de la négociation et du contexte structurel est soulignée par Strauss et sera abordée plus amplement dans le point consacré à la mutualisation des ressources financières de Juliette et Robert.

Le comportement « presque animal » exprimé par Robert rappelle Eliot Howard, considéré comme le père du concept de territoire, qui précise que les comportements territoriaux des animaux ont pour objectif « l'acquisition, la défense et le marquage d'un terrain, d'un "espace vital" […] ils envoient certains signaux à leurs congénères, par lesquels ils signalent que ce terrain leur appartient. »[233]. Le modèle de la territorialité animal est intéressant mais n'est pas transposable aux comportements humains sans prendre en compte des éléments propres à l'humain tels que le langage, les signes les codes, comme le souligne Claude Raffestin[234]. Robert souligne l'importance de comprendre les comportements de Juliette en obtenant des informations sur son histoire personnelle lors de leurs discussions

6.2.4. Les Hengi

Natasha aborde l'agrégation de François dans sa maison et la gestion de ses meubles : « *c'était assez simple parce que là où il louait, ses meubles de living étaient liés à la maison […] Il y a pas mal de meubles que l'on a mis au recyparc […] Pour les meubles, y a pas eu de problème […].* C'est ici « l'accueillante », Natasha, qui insiste pour intégrer les meubles et les effets personnels de François sur son espace de vie : « *si je l'avais écouté, je pense qu'il serait arrivé*

[233] Alfons VANSTEENWEGEN, *op. cit.*
[234] Claude Raffestin est un géographe français qui s'intéresse aux questions de géographie politique, de territorialité et d'écologie humaine.

avec sa valise et rien d'autres […] il adore la musique et même ses CDs : "on peut jeter, mettre au parc" et je dis "non, c'est tes trucs" ».

Les Hengi ont procédé à un réaménagement de l'espace de vie de Natasha. Ils ont donné un usage spécifique à une pièce préexistante : « *ça a été la recherche […] ses affaires […] de trouver où les mettre […] y a des choses qu'on a mis à la cave […] On a priorisé Et puis, on s'est installé, ça s'est accéléré depuis la crise du Corona Virus, on a pu organiser une pièce en bas, avec un rétroprojecteur, musique, une table de mixage et c'était quand même son rêve de pouvoir réinstaller ses trucs de musique […] on va descendre les consoles de jeux aussi pour faire un espace « jeux », le but est de libérer les pièces de vie […] Pour moi, c'est extrêmement difficile de les entendre jouer à leurs consoles de jeux […] On va essayer de composer ensemble* ». Natasha explique également avoir été attentive à situation de Léo, le fils de François : « *Léo avait des choses de son papa qu'il a repris, un cadre de son papa qu'il voulait dans sa chambre, des décos qu'il avait dans l'autre logement* ». L'aménagement de la pièce du rez-de-chaussée en chambre à coucher pour le couple peut également faire partie de cette catégorie d'analyse (cf. les extraits repris au point « *Choix du mode d'emménagement* »).

Natasha aborde la répartition des tâches ménagères pour l'organisation des repas : « *Comme ils sont quatre, on en tire deux au sort pour mettre la table et les deux autres débarrassent et on change pour le repas du soir et on fait ça tous les jours […] c'est moi qui ai imposé, carrément […] C'est des moments qui posent problème […] Je me retrouvais fort seule, systématiquement c'était nous qui mettions la table et nous deux qui débarrassions. C'est moi qui prépare et qui fait la vaisselle* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Natasha et François ne rencontrent pas de problèmes relatifs à l'aménagement de l'espace familial partagé. François s'est agrégé chez Natasha quasiment « les mains vides » ; Natasha a insisté pour qu'il conserve certains meubles et objets. Ils ont aménagé ensemble l'espace familial partagé pour y intégrer les effets personnels de François et de Léo et y accueillir le nouveau couple formé par Natasha et François.

Natasha aborde un problème concernant la répartition des tâches ménagères lors des repas. Il est dû au manque de participation des enfants et a engendré l'application d'une règle imposée par Natasha.

Liens avec le cadre théorique

Didier Le Gall et Claude Martin précisent que le meuble a un statut et favorise l'adaptation de « l'invité » en situation d'agrégation. La sélection du mobilier est un moment crucial car il tient compte de l'histoire de « l'invité ». Natasha favorise « l'appropriation » de l'espace familial par François en mettant à sa disposition une pièce destinée à ses objets personnels. Le comportement de Natasha rappelle Pierre Sansot qui précise que le rapport d'un individu à la notion d'appropriation témoigne de sa capacité d'ouverture. Il propose de s'appuyer sur les caractéristiques matérielles du lieu et de détourner l'usage de certaines pièces. Natasha invite également Léo à décorer sa chambre d'objets personnels. Perla Serfaty Garzon précise que l'inscription territoriale de l'enfant au sein des familles recomposées, surtout concernant la chambre, est un sujet sensible. Elle ajoute que « la famille recomposée avance, en matière de chambres, en terrain miné »[235] et que la prise en compte les objets-souvenir de chacun revêt la forme d'un défi.

Natasha libère les pièces de vie par l'aménagement de la pièce au sous-sol afin de ne plus être incommodée par le bruit des consoles de jeux des enfants. Perla Serfaty-Garzon donne une définition de la territorialité comportant la notion de contrôle pouvant en s'exercer via « le choix du type de stimulations externes acceptées ou rejetées »[236] et qui se manifeste davantage lorsque l'on aborde l'appropriation du « chez soi ».

6.2.5. Conclusion intermédiaire

Chez les Sni, Céline aborde le manque de place pour ses effets personnels dans la maison de Louis ainsi que leurs différences en matière d'esthétisme mobilier. Ces éléments seraient des sources de problèmes potentiels lors d'une vie commune. Le mode « chacun chez soi » pourrait empêcher une mutualisation des besoins de chacun en termes d'aménagement du territoire, limitant l'investissement du conjoint « invité » sur le territoire de l'autre par sa présence non permanente.

Chez les Debos et les Brigo, la présence des meubles et des effets personnels d'Iris et de Juliette a impacté l'aménagement de l'espace familial partagé. Tout comme Céline, Juliette insiste sur l'importance du côté esthétique et symbolique des objets alors que Robert en a une vision plus fonctionnelle. Chez les Hengi, l'agrégation de François a donné lieu à la mise à disposition par

[235] Perla SERFATY-GARZON, « Les territoires de l'enfance dans l'espace familial », *op. cit.*
[236] Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », *op. cit.*

Natasha d'une pièce pour qu'il puisse y installer ses objets personnels et à la modification de l'usage d'une pièce existante pour en faire la chambre du couple. Ces exemples montrent que la possibilité d'action du conjoint qui s'agrège sur l'espace familial partagé peut impacter la manière dont il y trouve et y négocie sa place.

Le manque de participation de Sébastien aux tâches ménagères représente un problème pour Céline. La répartition des tâches ménagères semble ne pas poser un problème majeur dans les trois autres familles : le Debos n'y font pas allusion, les Brigo proposent une gestion des tâches via un outil pédagogique et les Hengi précisent avoir cadré la répartition des tâches autour des dîners via une règle imposée aux enfants.

6.3. L'intimité

Je vais maintenant vous présenter les conceptions et les besoins en matière d'intimité des membres des quatre familles interviewées. Ces conceptions et ces besoins peuvent varier ou être identiques d'une personne à l'autre ou d'une famille à l'autre et donnent des réponses à ma question de départ : « Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? ».

6.3.1. Les Sni

Céline et Louis abordent peu ce point sauf lorsqu'il s'agit de leurs différences quant à l'utilisation des pièces sanitaires : « *Louis est quelqu'un de beaucoup plus pudique et a vraiment besoin justement d'être seul dans la salle de bains […] la toilette est dans la salle de bains […] quand il est aux toilettes, je n'ai pas accès à la salle de bains c'est chouette qu'on ait les deux salles de bains* ». Louis ajoute : *J'ai plutôt l'habitude de solitude dans cette pièce […] Céline est beaucoup plus communautaire.* » Il souligne l'ouverture de Céline : « *il y a une énorme ouverture de sa part pour tenir compte de ce qui est ok pour moi* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Céline et Louis n'abordent pas leurs différences dans l'utilisation des pièces sanitaires comme un problème. Céline précise néanmoins que le fait d'avoir deux salles de bain est un atout. L'espace disponible dans sa maison pourrait limiter la naissance de tensions sur ce point.

Liens avec le cadre théorique

Le rapport de Céline et Louis à l'intimité a été peu abordé et ne semble pas leur poser problème. Je ne ferai donc pas de lien avec le cadre théorique.

6.3.2. Les Debos

Iris et Thomas abordent leurs besoins d'intimité respectifs : « *Thomas et moi […] on a besoin d'être seul, d'avoir des activités séparées […] on a pas envie d'être constamment l'un sur l'autre […] même dans la première maison, on avait des espaces séparés* ». Thomas ajoute « *on a essayé de bosser ensemble au restaurant et là aussi, on a dû se délimiter des territoires* ». Leurs besoins d'intimité seraient indépendants du mode d'emménagement. Dans leur second logement, la possibilité d'une chambre individuelle pour chaque enfant et pour le couple ainsi qu'un jardin spacieux est mis en évidence par Iris : « *ce qui était bien à nouveau, c'est que chacun avait sa chambre, son espace, un très grand terrain* ».

Thomas aborde son rapport à l'intimité dans leur maison actuelle : « *le manque de place fait que je travaille dans le salon et Iris est bordélique donc c'est le bordel tout le temps* ». Iris aborde sa tendance « conservatrice » : « *moi je garde tout, je récupère tout […] c'était important moi mes affaires pour fabriquer des choses et mes plantes […] je découpe des vieux vêtements pour en faire autre chose, je couds, je tricote […]. Je trouve des palettes dans la rue, je fais des bacs à fleurs* » et résume leurs différences par une phrase : « *je suis une stockeuse, c'est un videur* ».

Leur maison actuelle répond à bon nombre de critères communs mais des moyens financiers plus importants leur auraient permis de choisir une maison plus spacieuse, comprenant au moins une pièce supplémentaire : « *une pièce de plus, ce serait pas mal, juste pour m'isoler et bosser* ». Thomas met en place des stratégies au vu des contraintes spatiales : « *je mets mon casque sur les oreilles, musique classique* ».

Le cas de Pierre

Les WC

Thomas et Iris abordent spécifiquement l'utilisation des WC par Pierre et parlent d'une « zone de conflit » : « *il reste des heures aux chiottes. Je l'engueule pour qu'il sorte. Le WC, c'est souvent celui de la salle de bains. C'est un bureau pour lui. Pénible, très pénible !* » Thomas

donne son explication aux comportements de Pierre : « *il y a des enjeux de territoire qui se jouent très fort, liés au territoire et à d'autres choses liées à son adolescence […] j'ai pas l'impression que le fait qu'Iris ne soit pas sa mère joue sur ce genre de comportement* ».

La chambre

Contrairement à Paul, fils biologique d'Iris et Thomas présent à temps plein sur l'espace familial, Pierre est présent en *hébergement égalitaire*. Thomas aborde l'utilisation de la chambre de Pierre lorsqu'il est absent : « *Si j'utilise sa chambre, quand j'ai un ami qui vient par exemple, je lui dis. Tant qu'on change les draps, que l'on efface toute trace de la personne, il dit rien. C'est important pour lui et pour moi aussi, qu'il ait son espace à lui* ». En fin d'interview, Thomas insiste à nouveau sur l'importance de l'espace personnel de Pierre : « *on n'utilise pas sa chambre quand il est chez sa mère où alors on lui demande l'autorisation. Ce serait hors de question pour moi qu'il en soit autrement […]. Dans le cadre de mon rôle de père, tout sauf ça quoi, Pierre a sa place dans la maison tout comme les autres et ça c'est extrêmement non négociable […] Celui qui n'est pas d'accord avec ça, je ne vis pas avec lui* ».

La nudité

Selon Thomas : « *la vie intime est séparée avec Pierre […] nous, on se promène nus dans la maison, pas lui. Iris, en culotte avec un T-shirt. Je serai mal à l'aise si elle se promenait nue devant Pierre. Bon, il a 14 ans. Je lui ferais la remarque si elle le faisait. Devant Paul, c'est différent, c'est son fils* » Thomas explique ces différences de comportement face à la nudité par l'âge de Pierre et par l'absence de lien biologique entre Iris et Pierre.

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés[237]

Les problèmes en matière d'intimité s'expliquent par :

- le manque d'espace disponible ;
- le manque de ressources financières (pour prétendre à un logement plus spacieux) ;
- les différences en matière de conceptions du rangement entre Iris et de Thomas ;
- l'âge de Pierre ;
- l'absence de lien biologique entre Iris et Pierre (plus spécifiquement pour la nudité).

[237] Ces problèmes semblent exacerbés par les mesures de confinement actuelles et l'obligation de se tourner vers le télétravail.

Liens avec le cadre théorique

Iris marque la maison d'objets qu'elle accumule ; cela rappelle le concept « d'appropriation » développé par Perla Serfaty-Garzon. Son statut de « mère au foyer » pourrait être un facteur explicatif de son comportement : la maison est le lieu où Iris remplit plusieurs fonctions et statuts comme ceux de mère, de compagne, de couturière, de bricoleuse.

Iris et Thomas abordent spécifiquement le comportement de Pierre. Les adolescents se situent dans un « double mouvement »[238] : ils fuient les espaces communs et se replient vers leur espace individuel. Pour Pierre, les WC ou sa chambre pourraient être ces espaces. Les adolescents négocient les frontières de ces lieux, elles-mêmes « ancrées dans les limites de l'espace familial »[239] et ils tentent d'en faire « une zone hors d'atteinte du contrôle parental »[240]. Le repli de Pierre ne serait donc pas uniquement imputable à la structure « famille recomposée », mais également à un stade d'évolution spécifique où Pierre se situe : l'adolescence.

La notion « d'appropriation » sous-tend l'idée « « d'adaptation » de quelque chose à un usage défini ou à une destination précise et celle, directement en lien avec la précédente, d'action visant à rendre propre quelque chose »[241]. Pierre destine les WC à l'expérience de sa solitude ; il agit sur cet objet et en fait un usage propre et singulier : il s'y isole « pendant des heures » et en fait « son bureau ». Il utilise les potentialités de ce lieu, reconnu et respecté en tant qu'espace intime. Il en fait momentanément sa propriété, une propriété d'ordre affectif. Perla Serfaty-Garzon lie ce mécanisme d'appropriation à la « dynamique de l'identité personnelle »[242]. L'âge de Pierre et sa place dans la famille peuvent également renforcer ce mécanisme. Malgré les problèmes que pose l'attitude de Pierre, Thomas se porte garant de la protection de son espace intime.

238 Perla SERFATY-GARZON, *op. cit.*
239 Idem.
240 Idem.
241 Idem.
242 Idem.

6.3.3. Les Brigo

Le cas de Romain

Le besoin d'intimité de Juliette et Robert est perturbé par la présence de Romain le matin dans la pièce de vie commune, au premier étage, juste en dessous de l'escalier menant à leur chambre. Juliette précise : « *ça pose problème au niveau de notre intimité parce que Romain à tendance à venir dans cette pièce le matin, à faire du bruit et du coup, on manque d'intimité dans notre chambre. On a mis nos limites et là, il va dans le salon en bas* ». Elle aborde le besoin d'intimité d'Emile : « *Romain même la journée fait un peu de bruit dans cette pièce alors qu'Emile n'est pas en phase d'être sollicité par son petit frère […] ça crée plus vite des conflits. Et alors Emile va dans sa chambre et Romain va faire du bruit près de sa porte* ». Robert ajoute : « *Romain […] il reste quand même souvent dans l'espace commun […] il tourne autour, il fait de plus en plus de bruit, il veut qu'on soit là quoi. Des fois c'est possible et des fois, c'est pas possible* ». Les limites fixées par Juliette et Robert à Romain se manifestent par une action sur le territoire familial : ils le prient de descendre d'un étage.

Le cas d'Emile

Juliette aborde son rapport à la nudité vis à vis d'Emile, jeune adolescent : « *Emile par contre, c'est moins évident j'ai eu tendance à toquer […]. Jeanne, je trouve qu'elle est assez à l'aise […]. Une fois, je suis allée aux toilettes nue, c'était la nuit, et Émile m'a suivie. J'ai pas voulu sortir nue devant lui et je lui ai demandé de se retourner. Je l'ai pas senti cette fois-là par exemple même si je me dis "quel est le problème"* ». Juliette ne mentionne pas les raisons de son malaise. On pourrait postuler qu'il s'agit de la conjonction de plusieurs facteurs tels que son statut de belle-mère, son sexe ou encore l'âge d'Emile.

Le cas de Jeanne

Juliette aborde un échange avec Jeanne au sujet de sa sexualité : « *on parlait d'intimité et je parlais de masturbation féminine avec elle, elle me disait "ben, en même temps, si mes frères entrent, tout ça"* ». Certains facteurs comme l'émergence de la sexualité, directement lié à l'âge, influencent les besoins d'intimité et la manière dont ils se manifestent au sein de l'espace familial partagé. Cette remarque est à situer dans une famille où l'espace permet à chaque enfant de disposer de sa propre chambre.

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

- le comportement de Romain ;
- la différence d'âge entre les enfants de la fratrie (un enfant et deux adolescents) ;
- l'émergence de la sexualité chez Jeanne.

Liens avec le cadre théorique

Perla Serfaty-Garzon précise que l'appropriation de la chambre par l'enfant s'étend aujourd'hui aux autres pièces de vie de la maison du fait d'une relation parents/enfants davantage horizontale et d'une place plus importante laissée à la négociation de l'occupation de l'espace familial. Cette négociation est elle-même sous-tendue par « des rapports de pouvoir, une conception de la convivialité familiale, une vision de l'éducation »[243]. On constate que les membres de la famille imposent des limites à la prescription territoriale de Romain, respectant ainsi leurs besoins d'intimité respectifs.

6.3.4. Les Hengi

François aborde son besoin d'intimité avec Natasha : *« Le soir, après les moments en famille, nous on reste tous les deux en bas pour avoir de l'intimité et les enfants vont à l'étage et c'est automatique* ». Natasha ajoute : « *On n'est pas au même étage que les enfants et on a notre intimité […] Ils nous rappellent souvent que le haut leur appartient* ». La possibilité d'avoir chacun sa propre chambre a été un élément essentiel de l'organisation familiale des Hengi. Suite à sa rupture avec Jacques, Natasha était incertaine de pouvoir conserver sa maison. Elle a recueilli l'avis de ses enfants au sujet de la distribution des chambres si un déménagement vers un logement moins spacieux devait être envisagé et précise les critères dont elle comptait tenir compte : « *Marie commençait à dire "j'ai pas trop envie de partager ma chambre" mais la question ne se posait pas parce que c'était la seule fille. Jean, c'était sa frayeur, de devoir à nouveau partager sa chambre. Il est là un week-end sur deux mais ça n'a rien à voir, il a le droit d'avoir sa chambre, son espace. Il est ado. Il n'avait pas de petite copine à ce moment- là mais on savait que ça allait arriver et que ça allait poser problème s'il devait repartager* ».

François aborde l'utilisation de la salle de bain : *« on y va chacun notre tour et on sait la veille comment on s'organise, on en parle et y a aucun problème. Jean, il peut entrer si je me douche*

[243] Perla SERFATY-GARZON, « Les territoires de l'enfance dans l'espace familial », *op. cit.*

[…] je pense que ça ne le dérangera pas si je rentre. Pour Marie, c'est clair, pas de contacts. Avec mon fils, y a pas de problème. Il y a une lampe rouge qui s'allume dans la salle de bain quand c'est occupé et en plus, on frappe systématiquement ».

François et Natasha aborde l'accueil des invités sur l'espace familial partagé ; François précise : « *c'est souvent ici au vu de l'espace. On a fait l'anniversaire des personnes de la famille. On dit souvent qu'on sent bien ici. Mais la plupart du temps, on préfère rester entre nous* ». Natasha ajoute *: on aime bien de préserver notre bulle […] on reste beaucoup entre nous […] On fête souvent les anniversaires ici car je pense qu'il y a comme une culture familiale où vu que c'est moi l'aînée, ça tombe un peu sous le sens que c'est moi qui reçois* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Natasha et François n'abordent pas l'intimité comme étant problématique. Ils précisent avoir procédé à des aménagements de l'espace familial partagé et édicté des règles afin de respecter au mieux les besoins d'intimité de chacun.

Liens avec le cadre théorique

Même si l'intimité n'est pas un problème chez les Hengi, leurs discours à ce sujet font lien avec Perla Serfaty-Garzon qui précise que l'enfant est davantage prescripteur au niveau de l'espace de vie. On remarque néanmoins chez les Hengi que la prescription territoriale des enfants à ses limites. Marie, enfant située à l'aube de l'adolescence et Jean, adolescent, manifestent leurs besoins de disposer d'une chambre individuelle lorsque Natasha évoque un projet de déménagement. Ces propos rappellent à nouveau Perla Serfaty-Garzon qui situent les adolescents dans une période charnière caractérisée par leur besoin de retrait vers un espace individuel.

La manière d'envisager l'accueil d'invités chez les Hengi rappelle le « modèle ascétique » de Jean Remy qui considère les espaces fermés comme la maison comme étant des garants de la sécurité des occupants par rapport à l'extérieur. Le choix de ce modèle engendre des aménagements au niveau de la vie sociale. Natasha et Louis précisent préférer rester « dans leur bulle ».

6.3.5. Conclusion intermédiaire

Les Sni ne rencontrent pas de problèmes en matière d'intimité. Ils fonctionnent différemment pour l'occupation de la salle de bain ; Cécile est « communautaire » et Louis a davantage besoin de solitude. Chez les Debos, Thomas regrette l'absence d'une pièce supplémentaire afin de pouvoir s'y isoler. Le manque d'espace, lié à la hauteur de leurs ressources financières, impacterait son besoin d'intimité. Thomas et Iris ont des conceptions différentes du rangement, ce qui ajoute une difficulté supplémentaire pour Thomas. Pierre, le fils de Thomas, matérialise son besoin d'intimité dans l'occupation de deux pièces : les WC de la salle de bain et sa chambre. Il détourne l'usage des WC et « y reste pendant des heures », empêchant les autres membres de la famille d'y accéder. Les Brigo manifestent leur besoin d'intimité autour de leur chambre à coucher. Romain, pas sa présence trop envahissante, perturberait l'expression de leur sexualité, tout comme le besoin d'intimité de Jeanne et d'Emile. Contrairement à Pierre qui s'isole, Romain est omniprésent dans les pièces de vie sociale. Pierre et Romain diffèrent selon leurs âges, leur place et leur statut dans la famille. Contrairement à Pierre, Romain est présent à la même fréquence que son frère et sa sœur et ne doit pas partager l'espace de vie avec un demi-frère. Les Hengi protègent leur intimité en instaurant des règles concernant le moment où les enfants doivent rejoindre leurs chambres, à l'étage supérieur de la maison, et en modifiant l'aménagement de l'espace de vie : une chambre pour chaque enfant, au premier étage, et pour le couple, au rez-de-chaussée. Ils ont également besoin de former une bulle familiale et ouvrent difficilement leur espace de vie à la visite de personnes extérieures.

Les besoins d'intimité des quatre familles se manifestent dans des endroits et à des moments différents ; Ils dépendent également de facteurs différents. Pour deux des trois familles dont les membres cohabitent, le besoin d'intimité « de couple » semble important. Chez les Debos, couple de plus longue durée de vie, le besoin d'intimité individuelle ressort davantage.

La nudité est abordée dans les quatre familles sans qu'elle ne semble être un sujet problématique car elle est encadrée par des règles. Seuls les Brigo abordent la sexualité et relatent notamment des discussions à ce sujet avec Jeanne, l'aînée de la fratrie.

6.4. L'éducation des enfants

Je vais maintenant vous présenter les conceptions et les besoins en matière d'éducation des enfants chez les membres des quatre familles interviewées. Ces conceptions et ces besoins

peuvent varier ou être identiques d'une personne à l'autre ou d'une famille à l'autre et donnent des réponses à ma question de départ :« Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? ».

6.4.1. Les Sni

Céline aborde la présence de Sébastien dans sa maison : « *je ne vois pas ce qu'il viendrait foutre chez moi […] Il serait plus comme un invité qu'un membre de la famille* » et décrit son comportement « *Il ne fout rien de ses journées à part être devant son ordinateur ; il ne participe pas du tout assez à la vie en communauté* ». Son fils, Thierry, ne se rend pas dans la maison de Louis : « *Cette maison-ci c'est un repaire […] Thierry fait le grand écart entre chez son père et chez moi […] ça n'a pas dû être simple tout le temps […] Au niveau de la nourriture […] du cadre ici et du non-cadre chez son père […] de l'enfant- roi chez son père […] des prises de tête quand même assez fortes* ». L'idée que Louis se fait d'une famille recomposée comporte le partage d'un logement commun, des responsabilités vis-à-vis des enfants et l'impact de l'attitude de l'autre parent biologique sur la hauteur de l'investissement du couple parent/beau-parent à l'égard des enfants : « *dans mon idée de ce que c'est une famille recomposée, il y a une espèce de couple parental […] c'est le modèle du nombre de logements évidemment […] un espèce de couple parental qui assume, avec un peu de variations pour qui est le vrai parent et qui est le deuxième, mais qui assume quand même une responsabilité au niveau des enfants* ». Louis ajoute *:* « *le concept de famille recomposée m'est encore éloigné, même l'idée de "beaux-enfants", c'est un mot que je ne vais pas trop utiliser* » ou encore : « *[…] je ne me sens pas encore co-éducateur […] Soutien, écoute, interlocuteur de Céline […] Je n'ai pas du tout encore pris de posture d'autorité, d'éducation* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Chez les Sni, il s'agit ici davantage de problèmes en termes de projection dans une vie commune. Les problèmes en matière d'éducation des enfants s'expliquent par :

- l'attitude de Sébastien, selon Céline ;
- le questionnement de Louis sur son statut de beau-père ;
- l'attitude et/ou l'investissement de l'autre parent biologique de l'enfant, selon Louis.

Liens avec le cadre théorique

L'individu se définit en partie par ses « identités statutaires »[244], ses rôles, ses statuts. Louis précise que le statut de beau-père lui est encore peu familier, ce qui présuppose qu'il ne ferait pas encore partie de ses dimensions statutaires. Louis ne se sent pas « co-éducateur » des enfants de Céline et n'évoque pas de comportement problématique chez ces derniers, contrairement à Céline lorsqu'elle parle de Sébastien. Cela renvoie à Sylvie Cadolle[245] qui se demande quelles sont les limites de l'intervention de la belle-mère et si celle-ci doit se contenter d'être la compagne du père. Les limites que Céline fixe à Sébastien se manifestent à travers ses discours. On peut néanmoins se poser la question de leur matérialisation et de ses conséquences en termes de relation belle-mère/beau-fils dans l'hypothèse d'un projet de vie commun.

6.4.2. Les Debos

Iris prend un rôle important dans l'éducation de Pierre dès le début de sa relation avec Thomas : « *je l'avais en garde principale quasi et je le gardais les vacances scolaires […] quand il était malade* ». Le comportement de Cécile, la mère biologique de Pierre, a impacté le fonctionnement de la famille Debos : « *elle (Cécile) devait le (Pierre) prendre un week-end sur deux mais c'était plutôt un jour […] quand la maman de Pierre devait venir le chercher à l'école, elle ne venait pas alors j'allais chercher le petit […] il ne comprenait pas et à chaque fois qu'il était fâché sur sa maman ben je dégustais* ». Thomas ajoute : « *ça a été une période très dure parce que sa mère déconnait beaucoup […]. J'avais Pierre en permanence pendant deux ans et puis une garde partagée puis de nouveau un an quasiment à temps plein chez moi. Presque quatre ans en gros de garde complète chez nous quoi »* Thomas ajoute au sujet d'Iris : « *Elle s'est beaucoup occupée de lui. Moi, je travaillais beaucoup. Je partais en France, parfois trois-quatre jours, dix jours et c'est elle qui s'occupait de lui* ».

L'investissement d'Iris par rapport à Pierre a donné lieu à des discussions, des négociations et des recadrages entre Iris et Thomas autour de leurs conceptions respectives de l'éducation : « *on a dû beaucoup négocier parce qu'on n'a pas le même regard sur l'éducation. Iris s'est durcie et moi, je me suis adouci »*. Thomas précise néanmoins que sa position de père biologique, voire

[244] François DE SINGLY, *op. cit.*
[245] Sylvie CADOLLE, *op. cit.*

de « maman biologique » a impacté la négociation : « *mais c'est toujours moi qui ai le dernier mot* ».

L'utilisation des outils multimédias

Iris précise une règle concernant l'heure du réveil et l'utilisation d'internet : « *l'heure du lever n'est pas choisie, confinement ou pas, à 9h il doit être debout et on coupe le wifi aussi. Avant le confinement, il était coupé mais maintenant le data est tellement large* ». Elle parle de « négociation « entre Thomas et Pierre : « *c'est négocié entre lui et son père* » et précise que la négociation fait suite à un problème : « *il ne dormait plus. On lui confisquait le téléphone puis on oubliait, parfois il recevait des appels à 3 heures du matin […] comme il est devenu plus grand, il a négocié les heures, il discute, il argumente et ses arguments sont bons et pris en compte* ».

Thomas ajoute qu'il y a « des enjeux de jalousie » par rapport à son frère : il relate les discours de Pierre : « *lui, vous le laissez tout faire* » *;* Thomas ajoute *:* « *c'est parce que Paul est notre enfant commun puis moi, au contact d'Iris, j'ai changé, je suis moins sévère avec Paul que ce que je l'étais avec Pierre* ».

Les repas de famille

Iris aborde la règle concernant la présence de chacun aux repas : *« tous les repas sont obligatoires en groupe ici, ce qui est difficile pour un ado* ». Thomas ajoute : « *c'est important car c'est le seul moment où on est ensemble […] C'est l'unique endroit et moment, au niveau espace-temps, où on a une vie familiale à quatre* ». Pierre choisit et conserve sa place à table : « *Pierre n'aime pas qu'on prenne sa place, c'est très important, son ancrage dans sa place. D'ailleurs, c'est Pierre qui a imposé sa place et on a accepté* » *;* mais cela peut être mouvant lorsqu'il y a des personnes extérieures à la famille : « c'est *seulement important dans le cadre familial* ».

Les facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

L'investissement d'Iris par rapport à Pierre peut être considéré comme un problème car il a été une source de tensions. Pour la période suivant directement l'agrégation d'Iris chez Thomas, les problèmes en matière d'éducation des enfants s'expliquent par :

- le désinvestissement momentané de Cécile, la mère de Pierre ;

- les absences de Thomas pour raisons professionnelles ;
- l'état de la maison de Thomas.

Dans la situation familiale actuelle, les problèmes en matière d'éducation s'expliquent par :

- l'âge de Pierre ;
- la différence de statut entre Pierre et Paul (celui de fils/beau-fils pour Pierre et celui de fils pour Paul) ;
- la gestion de l'utilisation des outils multimédias.

On pourrait également postuler que le problème lié à l'utilisation des outils multimédias relève d'une fracture numérique générationnelle entre d'une part, Pierre et d'autre part, Iris et Thomas.

Liens avec le cadre théorique

Sylvie Cadolle[246] précise que lorsque la mère biologique se sent incapable d'assurer son rôle, elle donne à la belle-mère de l'enfant la possibilité d'exercer le rôle de « mère de substitution ». Cette situation peut être renforcée par l'absence du père, notamment pour raisons professionnelles. Ces éléments font partie des discours d'Iris et de Thomas. Ces situations peuvent engendrer pour ces belles-mères leur déclassement professionnel et une dépendance financière à leur conjoint. Iris n'exerce pas d'activité professionnelle et dit avoir moins de moyens financiers que Thomas. Elle explique néanmoins son statut de « mère au foyer » par ses problèmes de santé. Sylvie Cadolle précise également que le père biologique peut limiter l'intervention de sa compagne et belle-mère de son enfant. Cela ressort des discours de Thomas qui dit « avoir le dernier mot » lors des discussions à propos de Pierre. L'investissement logistique d'Iris par rapport à Pierre s'est concrétisé dans les soins médicaux et les travaux dans la maison, en passant par les trajets pour récupérer Pierre après l'école, assurant ainsi une « *functionnal solidarity* »[247].

Thomas précise que Pierre exprime des sentiments de jalousie par rapport à Paul. Thomas dit s'être « adouci » au contact d'Iris et avoir été « moins sévère » avec Paul qu'avec Pierre. Lorsque Sylvie Cadolle aborde la spécificité des familles recomposées, elle précise que le bel-enfant exprime un sentiment d'injustice face à l'arrivée d'un enfant né de l'union de son parent avec son beau-parent.

[246] Sylvie CADOLLE, *op. cit.*
[247] Vern L. BENGTSON, *op. cit.*

Les repas de familles sont des moments de retrouvailles obligatoires chez les Debos. L'adhésion des membres de la famille à cette norme montre son niveau de « *normative solidarity* »[248]. Pierre semble s'écarter de cette norme, ou en tout cas d'y fixer ses propres règles telles, que le fait de conserver sa place à table, spécifiquement lors des repas où se trouvent attablés les membres de la famille recomposée. L'âge de Pierre est cité comme facteur explicatif de son manque d'entrain à la participation des repas. L'importance pour Pierre de conserver sa place à table renvoie également à la notion « d'appropriation »[249] de Perla Serfaty-Garzon qui, dans sa définition du territoire, parle de « zone de contrôle »[250] et de comportements de « marquage territorial »[251]. Les comportements territoriaux de Pierre peuvent être renforcés par son double statut de fils/beau-fils, alors que son frère Paul a le statut exclusif de fils. La fréquence de la présence de Pierre sur l'espace familial partagé, à nouveau par rapport à son jeune frère, peut également être un facteur expliquant ses comportements d'appropriation.

Thomas précise « avoir le dernier mot » lors des négociations concernant l'éducation de Pierre. Boltanski et Thévenot précise que, lors d'une négociation basée sur un échange d'argument, la grandeur des négociateurs, qui peut être fonction de leur statut dans cette situation précise, a un impact l'issu de la négociation. Thomas met un terme à la négociation avec Iris en mettant en évidence son statut de père par rapport Pierre. Il précise qu'au cours de leur relation, Iris s'est « endurcie » et lui s'est « adouci », ce qui témoigne de leur capacité à dépasser le problème rencontré pour accéder à un nouvel équilibre, un « nouvel ordre négocié ».

6.4.3. Les Brigo

Juliette aborde le moment de son agrégation chez Robert : « *la première semaine, je mettais mes règles tout le temps, je mettais mon cadre […] j'avais l'impression d'être la marâtre* ». Robert marque son désaccord : « *si tu ne veux pas être la détestée du groupe, faut que tu te calmes* ». Robert et Juliette se rejoignent finalement sur leurs conceptions de l'éducation des enfants : « *ils ont un cadre très clair ici* ». Juliette précise encore : « *quand je suis plus directive avec Romain […], j'ai presque l'impression qu'il y a un regain d'amour […] Il faut un cadre, pas limitant mais structurant pour les enfants* ».

[248] Vern L. BENGTSON, *op. cit.*
[249] Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », *op. cit.*
[250] Idem.
[251] Idem.

Juliette aborde le comportement de Romain : « *il ne peut pas râler dans la pièce commune, vu qu'on parle d'espace, s'il est en mode "casse ambiance", c'est non, il faut respecter la vie communautaire* ». Robert ajoute : « *quand il râle, là, c'est pas possible. La petite phrase, c'est "tu peux râler, mais pas ici, t'as une chambre, tu peux aller râler dans ta chambre ?" Et, je ne lui laisse pas le choix, quitte à hausser un peu la voix* ». Un autre exemple concerne les choix musicaux d'Emile : « *la musique d'Emile, du rap vulgaire. On n'accepte pas ça dans les pièces de vie […] je me suis dit que c'était intéressant qu'il soit gêné des mots qu'il écoute* ». Même si elle précise « *on n'accepte pas* », elle ajoute néanmoins « *et on est très ouvert aussi sur la discussion* ».

Juliette aborde les discours des enfants concernant les règles imposées par leur beau-père, Jean-Louis : « *une fois, ils parlent d'une expérience avec leur beau-père de l'autre côté, qui impose trop de règles […] je suis mal à l'aise, je sais pas ce que je peux dire ou pas […] ils ont dit "non, toi tu t'exprimes correctement" […] Du coup, on a parlé de comment exprimer leurs besoins, la forme et ils ont dit qu'il y avait une certaine justice, que les remarques que je faisais leur paraissaient cohérentes, justes* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Les problèmes en matière d'éducation des enfants s'expliquent par :

- les différences entre les manières d'occuper l'espace familial partagé des différents membres de la famille ;
- les différences entre les conceptions de la vie communautaire des différents membres de la famille ;
- les différences entre les goûts musicaux du couple, d'une part et d'Emile, d'autre part ;
- l'attitude « cadrante » de Juliette lors de son agrégation.

On pourrait également postuler que le manque de négociation avec les enfants concernant l'occupation de l'espace familial partagé génère des problèmes en matière d'éducation et, qu'outre les différences entre les goût musicaux d'Emile et ceux de Robert et Juliette, le problème posé ici relève également d'une fracture générationnelle entre d'une part, Emile et d'autre part, Juliette et Robert.

Liens avec la cadre théorique

Au début de leur relation, Robert met Juliette en garde par rapport aux règles qu'elle souhaite imposer à ses enfants. Sylvie Cadolle précise que « les règles imposées par la belle-mère à ses beaux-enfants peuvent également être source de tension, surtout face à des adolescents, sauf si elles sont soutenues par le couple parental nucléaire »[252]. Juliette dit qu'elle ressent un « regain d'amour » de la part de Romain lorsqu'elle en appelle aux normes familiales pour poser un cadre éducatif. Les propos de Juliette renvoient à la « *normative solidarity* »[253]dont la hauteur traduit les sentiments positifs qui peuvent émerger lorsqu'une unité se forme autour des normes familiales. Elle aborde des situations concrètes telles que le respect de l'espace communautaire et les attitudes qu'elle et Robert estiment attendues ou réprimées. Bengtson observe une corrélation entre la *« normative solidarity »*[254], l'adhésion des membres de la famille aux normes familiales et l'investissement de chacun dans les rôles et les obligations familiales, et « l'*affectual solidarity* »[255], définie comme la hauteur des sentiments positifs ressentis vis-à-vis des membres de la famille, qui, lorsqu'elle présente un score élevé, engendrerait une association plus fréquente.

Même si l'on assiste à une unité autour des normes familiales, on peut difficilement avancer, au vu du contenu des discours, qu'elle fait suite à un processus de négociation où l'enfant est partie prenante de la décision. Romain, prié de d'aller « râler dans sa chambre » ou Emile et son « rap vulgaire » rappellent Perla Serfaty-Garzon qui précise que le territoire qu'est la chambre d'enfant s'étend aujourd'hui aux autres pièces de vie de l'habitation, marque d'une relation plus horizontale entre parent(s) et enfant(s). La sociologue parle de « l'entrée de l'enfant dans le rôle de prescripteur des usages de l'espace familial »[256] et précise qu'il est question de négociation dont le contenu dépend notamment des rapports de pouvoir en jeux et de la vision de l'éducation des parents. Elle met également en garde quant au « va dans ta chambre » qu'elle n'hésite pas à qualifier de « punition excessive et cruelle »[257]. Chez le Brigo, la prescription territoriale par l'enfant à ses limites, les rapports de pouvoirs semblent être toujours à l'œuvre tout comme l'utilisation de la chambre comme lieu punitif.

[252] Sylvie CADOLLE, *op. cit.*
[253] Vern L. BENGTSON, *op. cit.*
[254] Vern L. BENGTSON, *op. cit.*
[255] Idem.
[256] Perla SERFATY-GARZON, « Les territoires de l'enfance dans l'espace familial », *op.cit.*
[257] Idem.

Perla Serfaty-Garzon aborde le concept « d'appropriation » tel un processus qui permet une « harmonie entre une chose et l'usage auquel on la destine »[258]. Dans notre exemple, il s'agit d'un endroit, la pièce de vie commune, que Juliette et Robert veulent « harmonieuse » en y autorisant ni les cris de Romain ni la musique d'Emile. Ils mettent en évidence le respect de la vie communautaire. Une des caractéristiques de l'appropriation est la notion de « propriété » ; le contrôle, au sens moral, affectif et non légal, est l'une de ses dimensions. La sociologue précise que, s'agissant de la sphère privée, il existe des comportements qui régulent l'intimité tels que « le choix de stimulations externes acceptées ou rejetées par la personne »[259].

6.4.4. Les Hengi

Natasha partage son interprétation des tensions qu'elle observe entre les enfants : « *des tensions comme dans toutes les fratries […] C'est plus lié aux âges, à l'occupation de l'espace à certains moments, à leurs centres d'intérêts qui sont un peu différents, à leurs besoins d'attention chacun […] les quatre seraient à nous dès le départ, je pense que l'on serait face aux mêmes difficultés […] C'est des enfants quoi* ». Elle aborde plus particulièrement l'éducation de Léo : « *c'est compliqué avec sa maman […] à certains moments, on aurait envie de faire plus mais on se dit, à quoi ça sert, parce que la semaine prochaine, il va être là-bas et tout va être bazardé* ». François ajoute : « *C'est compliqué, on ne s'entend pas du tout, c'est la guerre depuis dix ans, elle est fort possessive par rapport à Léo. Ils se contactent tous les jours. Et elle saute sur l'occasion pour le garder avec elle. Par exemple, avec l'histoire du confinement, pendant trois mois, il n'est pas venu, ça été des excuses et quand il est revenu, il a fallu le temps de relancer la dynamique* ».

L'utilisation des outils multimédias

Natasha aborde les règles pour l'utilisation des outils multimédias : « *je limite les écrans, surtout pour les plus jeunes […] il y a des trucs clairs, nets, précis : le JT, on regarde. Après le JT, y a plus de consoles de jeux et y a plus de dessins aimés […] la console, c'est la journée et pas pendant toute la journée soit le matin, soit l'après-midi et encore avec des limites […] quand je trouve qu'ils ont trop joué, là je dis "non, c'est fini".* » Elle aborde les réactions des enfants par rapport à ces règles : « *parfois le petit il monte en faisant du bruit puis cinq minutes*

[258] Perla SERFATY-GARZON, « L'appropriation », *op.cit.*
[259] Idem.

après, je l'entends jouer avec ses legos […] j'ai beaucoup de remarques de Marie : "oui, mais, chez papa, je peux faire ça, et je peux rester" mais ça ne dure pas longtemps parce que "chez papa, c'est chez papa et chez maman, c'est chez maman". La discussion est close […] il y a moins de limitation d'écran je pense chez son père ».

Les repas de famille

Natasha aborde les règles concernant l'organisation des repas : **«** *les repas, c'est clair que c'est en famille, toujours, sauf le déjeuner. C'est le seul repas qui est libre […] S'ils se lèvent trop près du moment où on va dîner, ils ne vont pas déjeuner, ils attendent de dîner* ». La liberté de l'heure du déjeuner est relative ; elle doit supporter le coût de l'obligation de dîner ensemble. Natasha relève des moments de tensions entre les enfants lors des repas : « *A certains moments, nous devons éloigner Marie de Henry […] parce que Marie ne supporte pas son frère, qu'il la regarde […] parfois, c'est Henry qui dit que c'est Marie qui le regarde de travers […] normalement, les grands sont l'un en face de l'autre et les petits aussi et parfois […] on fait en diagonale mais c'est quand même rare, la plupart des repas se passent bien* ».

Natasha aborde sa gestion des tensions lors des repas : « *quand c'est tendu, moi j'interviens de manière assez autoritaire avec un : "bon, ça suffit" et si je sens que ça va être bien chiant pour tout le monde pendant tout le repas alors, on met la diagonale. Je privilégie la dynamique de groupe* ». Elle précise d'autres règles concernant l'organisation des repas : « *au départ, on se concentre sur le fait de manger sinon, ils mangent froid et moi, j'aime pas* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Natasha parle de tensions entre les enfants, tensions qui lui semblent naturelles et indépendantes de la forme « famille recomposée ». Elles s'expliquent par :

- le statut d'enfant ;
- les relations entre les membres de la fratrie ;
- les différences entre les âges des enfants ;
- les différences entre les centres d'intérêts des enfants ;
- les différences entre les manières dont les enfants occupent l'espace familial partagé.

Natasha aborde d'autres éléments qui ont nécessité l'application de règles sur l'espace familial partagé. Ces problèmes s'expliquent par les différences avec les règles de la famille et celles appliquées chez l'autre parent, notamment dans la gestion de l'utilisation des outils

multimédias. On pourrait postuler que le problème lié à l'utilisation des outils multimédias relève également d'une fracture numérique générationnelle entre les parents, d'une part et Natasha et François d'autre part.

Liens avec le cadre théorique

Les belles-mères ont un statut ambigu : « entre substitution interdite et abstention impossible, la belle-mère doit inventer son rôle »[260]. Natasha ne se limite pas au rôle de compagne de François et impose, sur l'espace de vie partagé, des règles applicables à tous dont à Léo, son beau-fils. Le rapport avec la mère biologique de Léo est décrit comme étant problématique et celle-ci fait figure de « mère possessive ». Afin de s'approcher davantage d'une vision systémique des problèmes soulevés, je me réfère à nouveau à Sylvie Cadolle qui rappelle que les règles imposées par la belle-mère à ses beaux-enfants peuvent également être source de tension, surtout face à des adolescents, sauf si elles sont soutenues par le couple parental nucléaire, ce qui ne semble pas être le cas ici au vu des rapports conflictuels que François entretient avec la mère de Léo.

Chez les Hengi, la prescription territoriale des enfants est cadrée par des règles imposées par les adultes. L'originalité de l'approche de Perla Serfaty-Garzon consiste à penser que « faire famille » passe par d'autres critères que le partage permanent d'un même espace de vie. En conservant le mode « chacun chez soi », parent et enfant(s), en relation monoparentale, investissent le territoire sans la contrainte des règles imposées par un beau-parent. Cette position prend en compte les émotions des enfants et empêche certaines guerres territoriales mais « se réalise parfois au secret détriment personnel de l'un ou de l'autre ou à sa discrète satisfaction ». Natasha et François manifestent clairement leurs besoins de partager un quotidien sur un espace de vie commun et se sont rapidement rejoints sur le même espace de vie. Ils ne remettent pas en question le couple et la famille en tant que structure. Il aurait néanmoins été intéressant d'accéder aux émotions de enfants quant au mode d'emménagement choisi par Natasha et François et à ses conséquences en termes de bien-être sur l'espace familial partagé.

Même s'ils tentent de négocier les règles, les enfants semblent les appliquer sans trop s'y opposer. Erving Goffman précise que la « mise en scène » consiste à se comporter selon les attentes de l'autre, elles-mêmes dépendantes des normes sociales attendues dans une situation

[260] Sylvie CADOLLE, *op.cit.*

donnée. Cela peut expliquer le comportement des enfants si l'on considère que la norme veut que ce soit les parents qui restent les prescripteurs en matière territoriale.

6.4.5. Conclusion intermédiaire

Chez les Sni, les problèmes en matière d'éducation des enfants se manifestent en termes de projection dans une vie commun. Pour Céline, il s'agit de craintes concernant le manque d'investissement de Sébastien dans les tâches ménagères. Pour Louis, il s'agit davantage de craintes et d'une réflexion quant à l'adoption d'un rôle de beau-père. Il précise également que la hauteur de l'investissement dans ce rôle est dépendant de l'investissement des autres parents biologiques des enfants.

Chez les Debos, les problèmes en matière d'éducation des enfants se sont manifestés au début de leur relation, lors de l'agrégation d'Iris chez Thomas. A cette époque, Iris s'est rapidement investie dans son rôle de belle-mère suite à l'absence de Cécile, la mère biologique de Pierre, et aux absences de Thomas pour raisons professionnelles. L'omniprésence rapide d'Iris dans l'éducation de Pierre a généré des tensions entre elle et Pierre, exacerbées par le malaise ressenti par Pierre compte tenu du désinvestissement de sa mère.

Iris et Thomas ont instauré des règles autour de la présence des membres de la famille lors des repas et de l'utilisation des outils multimédias. Pierre tient à conserver sa place à table et concède de la céder uniquement aux invités ; il négocie avec Thomas les temps d'utilisation des outils multimédias et le moment où Thomas ne lui donne plus accès au wifi. La négociation sur ce dernier point trouve son origine dans un problème : Pierre restait connecté tard dans la nuit et hypothéquait ses heures de sommeil. Les attitudes de Pierre sont expliquées par des facteurs tels que son âge, son besoin d'ancrage territorial important au vu de sa présence en *hébergement égalitaire* ou encore, son sentiment de jalousie par rapport à Paul qui aurait bénéficié d'une éducation plus souple. Le problème dû à l'utilisation des outils multimédias se retrouve également chez les Hengi, une famille comprenant également deux adolescents et une enfant proche de l'adolescence. Le problème pourrait se situer davantage dans la fracture numérique entre les parents et les enfants.

Chez les Brigo, les normes en matière d'éducation des enfants se manifestent davantage dans les comportements acceptés ou refusés dans les pièces de vie communes ; le rejet des choix musicaux d'Emile et du comportement bruyant du Romain. Juliette et Robert justifient leurs

positions par la sauvegarde de la vie communautaire. Ici encore, du moins en ce qui concerne les choix musicaux d'Emile, la fracture numérique générationnelle pourrait être un facteur explicatif pertinent.

Les Hengi imposent des règles autour de certaines activités qui rythment la vie de famille et ne relèvent pas de problèmes en matière d'application de ces règles. Ils précisent clairement qu'il ne s'agit pas de négocier mais de faire appliquer des règles imposées aux enfants par les adultes. Ils relèvent des problèmes en matière d'éducation des enfants dus à la confrontation entre les règles propres à leur espace familial partagé et celles appliquées sur l'espace de vie des autres parents biologiques.

Les problèmes en matière d'éducation rencontrés par les quatre familles touchent des domaines différents de la vie quotidienne et donnent naissance à l'application de règles concernant l'occupation de l'espace familial partagé. Ils dépendent de facteurs différents, propres à chacun ou à chaque famille. Dans trois des quatre familles, on remarque l'impact de l'occupation de l'espace de vie chez l'autre parent biologique des enfants sur les problèmes rencontrés sur l'espace familial partagé.

6.5. La mutualisation des ressources financières

Je vais maintenant vous présenter la manière dont les membres des quatre familles interviewées mutualisent leurs ressources financières ainsi que les différences qui se marquent d'une famille à une autre et qui donnent des réponses à ma question de départ : « Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? ».

6.5.1. Les Sni

Céline aborde leur fonctionnement financier : *« […] pour les courses de nourriture, quand il est chez lui, c'est lui qui les fait, les courses de nourriture chez moi c'est moi qui les fais, qui paye. Et alors quand on part en week-end […] on a décidé de partager […] on l'avait plus ou moins discuté avant […] on était d'accord.* Elle précise que leurs situations financières sont « aisées » : *[…] On a l'avantage, au niveau économique, d'avoir une forme d'aisance […] ça permet de lâcher et de se dire que bon on s'en fout si j'ai mis 50 euros de plus que lui »* Céline précise que la mutualisation des ressources financières s'adapte à leurs besoins : *« c'est lui qui m'avait dit " tiens, comment est-ce qu'on va faire financièrement " et puis en fait on n' a pas*

terminé le sujet, on s'est dit " non, on va d'abord vivre un peu ". Et on verra bien en fonction de nos besoins ». Elle précise que le fait d'avoir des logements séparés a un impact sur leur manière d'aborder la mutualisation de leurs ressources financières : *« si on vivait ensemble, les choses seraient négociées tout à fait autrement ».*

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Céline et Louis ne relatent pas de problèmes concernant la mutualisation de leurs ressources financières. Certains facteurs influencent leur fonctionnement et l'absence de problème :

- leur aisance financière ;
- leur mode d'emménagement.

Liens avec le cadre théorique

L'aisance financière des Sni leur permet de conserver le mode « chacun chez soi » et de prémunir les membres de la famille, dont les enfants, de tensions inhérentes à des difficultés potentielles en matière de mutualisation des ressources financières. Perla Serfaty-Garzon précise que l'option du « chacun chez soi » peut être un garant de certaines tensions et des émotions des enfants mais ajoute que la situation financière de certaines familles peut les contraindre à choisir le partage d'un même espace afin de mutualiser certains coûts.

6.5.2. Les Debos

Iris aborde son agrégation chez Thomas et lui adjoint un argument financier : « *on s'est dit qu'on économiserait un loyer, que je participe au même montant que mon loyer en aidant dans les travaux, dans la nourriture […] On n'a jamais vraiment calculé, quand il faut payer, on paye. Quand je dois aller faire les courses, je fais les courses […]* ». Thomas ajoute : « *Pas de compte commun. C'est moi qui ai toujours eu plus d'argent et qui ai en charge la majorité des frais mais on partage des frais sans vraiment calculer, c'est pas une répartition au pourcentage* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Iris et Thomas ne relatent pas de problèmes concernant la mutualisation de leurs ressources financières. Ils précisent qu'un des éléments qui explique l'agrégation d'Iris chez Thomas est la mutualisation de leurs ressources financières.

Liens avec le cadre théorique

On peut de nouveau faire un lien avec Perla Serfaty-Garzon. La mutualisation des ressources financières des Debos par le partage d'une espace de vie commun a pu être préférée au vu de leur situation financière. Comme je l'ai mentionné dans le point consacré au choix du mode d'emménagement, la situation financière des Debos a eu des conséquences sur le choix de leur maison que Thomas aurait souhaitée plus spacieuse (une pièce supplémentaire) afin de rencontrer son besoin d'intimité.

6.5.3. Les Brigo

La mutualisation des ressources financières est davantage abordée chez les Brigo. Juliette aborde leur fonctionnement financier au début de leur relation : « *tant que j'ai un loyer, je ne paye pas de charges ici […] Au niveau des courses par contre on partage, quand on est tous les deux, moitié/moitié et quand il y a les enfants, lui paye pour quatre et je paye pour un, sauf exceptions […].* Robert tient sensiblement le même discours : « *Quand Juliette revenait le week-end seulement, elle payait beaucoup moins ».*

Robert aborde les modifications qui ont eu lieu au moment de son agrégation chez Robert : *« la situation est plus régulière, elle paye sa part pour les courses […] On tient compte des enfants pour les courses, très fort. […] Ce n'est pas au prorata de nos revenus […] Pour le reste, charges et maison, c'est moi. […] Quand on se faisait un resto, c'était une fois elle, une fois moi […] C'est assez clair en fait. On est sur une équité en termes d'individus plutôt que salariale ».*

Juliette et Robert s'entretiennent quant à l'évolution de leur fonctionnement financier. Juliette précise : « *Avec mon emménagement, on a beaucoup discuté, on n'est pas encore fixés sur la méthode […]. On a des pistes mais, clairement, je payerai une partie des charges, des taxes parce que j'occupe le lieu* » ; Robert ajoute : « *Maintenant que Juliette va s'installer ici, sans son loyer à payer, on discute sur un nouveau fonctionnement* ».

Tout comme pour le tableau des tâches ménagères, Robert et Juliette utilisent un support permettant visibilité et équité : « *On utilise une application, "tricount", tu encodes ta dépense et tu mets le ratio que tu veux, c'est super intéressant et au moins, c'est écrit et visible […] Cela permet de rééquilibrer de suite quand on voit que ça n'est pas équitable […] on aime l'équité et la visibilité ».*

Juliette et Robert souhaiteraient que Juliette s'investisse financièrement dans le remboursement de l'emprunt hypothécaire de la maison de Robert et que son investissement soit reconnu légalement. Ils abordent leur besoin de sécurité matérielle et l'impact relationnel potentiel d'un manque de clarté au sujet des enjeux matériels : *« Il y a des discussions sur "comment ça se fait que je paye l'emprunt de la maison et qu'au bout de 20 ans, elle ne sera pas à moi ? Est-ce que l'argent que je mets là-dedans me serait dû s'il y a séparation ? […] Je ne veux pas être bloquée par un investissement dans la maison si ça ne va plus entre nous, il veut pas non plus […]. On ne veut pas que l'argent ajoute un problème relationnel […]. On a tous les deux un besoin de sécurité […]. On veut que la répartition soit juste, que ce soit clair dès le départ* ».

Robert se pose la question de la propriété, tant symbolique que légale : « *Et il y a toute la question : "Est ce que c'est chez moi ici ? Est-ce que ça va rester éternellement chez moi ?" Sur le papier, c'est moi qui suis propriétaire et on n'envisage pas vraiment de faire un achat à deux. On est plutôt sur d'autres recherches pour faire en sorte que le capital investi par Juliette puisse être récupéré, en partie du moins […] en cas de séparation* ». Il insiste à nouveau sur leur besoin de clarté et de légalité : « *Si on se met d'accord, ce sera devant notaire, c'est plus clair et plus prudent. On ne sait pas comment on communiquera si un jour on se sépare* ».

Robert aborde positivement l'impact de leur fonctionnement financier sur l'occupation de l'espace familial partagé « *Je vais travailler moins, à trois quarts temps en gros comme enseignant. Je compte stopper mon boulot d'éducateur […] Financièrement, il y a une perte conséquente. Mais c'est en cohérence avec mes choix donc je me réjouis mais il y a une crainte […] C'est intéressant que Juliette apporte un soutien financier à la maison […] mon revenu va se rapprocher de celui de Juliette parce qu'il y avait cette question de "je gagne beaucoup plus que toi et on paye moitié/moitié", et là, ça n'entrera plus en jeu* ».

Juliette aborde le recours à la négociation lors de ses échanges avec Robert : « *On négocie, on argumente, on renégocie, on entend aussi les besoins de l'autre. Tout change tellement vite et tout se négocie tout le temps […] on essaye de réfléchir au-delà du problème qui se pose* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Juliette et Robert ne rencontrent pas de problèmes de mutualisation de leurs ressources financières ; ils les anticipent par l'utilisation de moyens tels que :

- des discussions et des négociations ;

- l'utilisation de l'application « tricount ».

Ces deux outils leur permettent de respecter leur besoin de visibilité et d'équité au sujet de la mutualisation de leurs ressources financières.

On peut relever deux facteurs explicatifs de la manière dont Juliette et Robert mutualisent leurs ressources financières :

- la présence des enfants de Robert. Celui-ci assume exclusivement la charge financière de ses enfants lorsqu'il en a la garde ;
- le mode d'emménagement. Juliette n'est pas propriétaire de la maison. Les Brigo souhaitent tous deux se protéger légalement en cas d'investissement financier de Juliette dans la maison. Ils envisagent de conclure un accord notarial à ce sujet. La légalité de l'accord leur permettra de respecter leur besoin de sécurité.
- le statut de propriétaire de Robert, pour ce qui se réfère à leur besoin de décision légale quant à l'investissement financier potentiel de Juliette dans la maison de Robert

Liens avec le cadre théorique

Robert tient à garder la charge financière de ses enfants, charge qu'il partage avec Eglantine, leur mère biologique. Sylvie Cadolle précise que, lors des recompositions familiales, il arrive fréquemment que les belles-mères prennent en charge les enfants et la maison. Néanmoins, le père des enfants peut décider de « préserver son rôle et/ou la pérennité du couple parental »[261]. Le positionnement de Robert permet également de mettre une limite à Juliette par rapport à ce que Bengtson nomme *« functional solidarity »*[262], le « degré de soutien et de partage des ressources »[263] Chez les Brigo, l'équité est vue en termes de personnes et non en termes de hauteur des moyens financiers de chacun. La forme « famille recomposée » a donc un impact direct sur manière de mutualiser les ressources financières : le coût des courses est supporté à 1/5 par Juliette et à 4/5 Robert et des garanties légales sont demandées par chacun en cas d'investissement financier de Juliette dans la maison de Robert.

L'investissement financier potentiel de Juliette dans la maison de Robert peut être ajouté à d'autres éléments abordés préalablement, éléments permettant son marquage territorial sur

[261] Sylvie CADOLLE, *op.cit.*
[262] Vern L. BENGTSON, *op. cit.*
[263] Idem.

l'espace familial. Cela fait à nouveau lien avec Perla Serfaty-Garzon qui développe la notion « d'appropriation ». Elle est ici présente sous la forme d'une légitimité légale pour Juliette dont on peut postuler qu'elle pourrait modifier sa manière d'occuper l'espace familial partagé.

Le sujet de la mutualisation des ressources financières a fait l'objet de négociations car « tout se négocie tout le temps ». Ces propos rappellent Strauss qui s'intéresse aux négociations dites « ordinaires » [264] et précise que « l'activité de négociation caractérise toute société humaine »[265]. Les négociations entre Juliette et Robert ont lieu dans un contexte privé, où les seuls acteurs en présence sont les membres d'un couple. Au niveau structurel, il s'agit d'une situation de recomposition familiale avec d'un côté, un père de famille propriétaire de sa maison et de l'autre côté une femme sans enfants et qui n'a pas de titre de propriété concernant la maison familiale. Le projet d'investissement financier de Juliette dans la maison de Robert touche à la manière de protéger légalement chaque membre du couple en cas de séparation de Juliette et de Robert. Cela rappelle les notions de « contexte de la négociation »[266] et de *structural context*[267] développées par Strauss.

Les besoins respectifs de chacun sont pris en compte lors des négociations mais Juliette et Robert ne font pas abstraction de l'ensemble de leurs intérêts personnels et les négociations ne semblent pas se jouer en termes de rapports de pouvoir. Les nombreux échanges entre Juliette et Robert témoignent d'une marge de manœuvre importante des participants à la négociation. Ils projettent néanmoins de donner une forme légale à leur accord par le recours à un tiers décideur. Ces éléments permettent de situer la négociation entre Juliette et Robert sur le schéma proposé par Sophie Allain sur la place de la négociation dans l'espace social.

Même si la méthode de recueil des données ne m'a pas permis d'accéder à la finesse de l'argumentation développée dans les processus de négociation, on remarque que Juliette et Robert disent tenir compte des arguments respectifs de chacun lors des négociations. Pour Boltanski Thévenot, l'argumentation est l'unité principale d'une analyse qui se doit d'être réalisée davantage en termes de situation qu'en termes d'acteurs. Elle permet entre autres

[264] Anselm STRAUSS, *op. cit.*
[265] Idem.
[266] Idem.
[267] Idem.

d'éviter les rapports de force ou de recourir à un tiers décideur. Juliette et Robert poussent leur réflexion « au-delà du problème qui se pose », vers la création d'un nouvel ordre négocié.

6.5.4. Les Hengi

Natasha précise que le sujet de la mutualisation des ressources financières a été abordé avant l'agrégation de François : « *on a déterminé tout avant même que François vive ici […] Pour François, ça semblait tout à fait naturel de participer moitié/moitié, dans tout ce qui est commun, même la maison alors qu'elle est à moi. On a ouvert un compte commun pour tout ce qui est nourriture et si on doit faire des achats maison, bricolage* ». Elle aborde sa situation financière avant l'agrégation de François : « *au départ, j'étais dans une situation compliquée et on voulait qu'on se sente bien rapidement […] j'aurais voulu acheter des meubles et c'est François qui a avancé l'argent* ».

Natasha précise que François pourrait devenir co-propriétaire de sa maison : « *on va aller se renseigner chez le notaire, pour que François puisse être propriétaire avec moi de la maison mais il faut qu'on voie toutes les conséquences de l'acte, ce que ça pourrait coûter* ». François ajoute : « *pour la maison, j'ai voulu tout de suite participer aux frais mais Natasha n'était pas fort d'accord […] l'emprunt hypothécaire, les charges, tout quoi. Elle voulait mettre plus, pour la nourriture par exemple mais moi, j'étais pas d'accord, je ne suis pas comme ça quoi. Et tout ce qu'on achète maintenant, c'est en commun, les travaux, le matériel* ».

Facteurs explicatifs des problèmes rencontrés

Natasha et François mutualisent l'ensemble de leurs ressources financières quelle que soit leurs situations respectives. Ils précisent ne rencontrer aucun problème à ce sujet.

Liens avec la cadre théorique

Tout comme pour les Brigo, un lien peut être fait avec Perla Sefaty-Garzon et la notion « d'appropriation ». La participation financière de François a permis notamment de réaliser des travaux dans la maison de Natasha, modifiant l'espace familial dès son agrégation. Ce lien a été développé dans le point consacré à l'aménagement et aux tâches ménagères. On pourrait postuler que le statut de co-propriétaire de François pourrait modifier sa manière d'occuper l'espace familial partagé.

6.5.5. Conclusion intermédiaire

Les Sni ne mutualisent pas leurs ressources financières : ils assument leurs charges financières respectives et précisent avoir une aisance financière. Les Debos mutualisent l'ensemble de leurs ressources financières, malgré les moyens financiers plus élevés de Thomas. Les Brigo répartissent les frais quotidiens en fonction des personnes et non des revenus : Juliette assume sa charge financière et Robert assume la sienne et celle de ses enfants. Juliette intervient dans le paiement des charges de la maison. Ils projettent un investissement financier de Juliette dans le remboursement du crédit hypothécaire de la maison de Robert tout en se garantissant un retour de son investissement en cas de séparation. Natasha et François mutualisent l'ensemble de leurs ressources financières. Il s'agissait d'une demande de François dès son agrégation. Natasha a tenté de le décourager mais s'est ravisée au vu de l'insistance de François et de sa situation financière au moment de leur rencontre. Ils projettent de devenir co-propriétaires de la maison qu'ils occupent et dont Natasha est actuellement la seule propriétaire.

7. Vérification des hypothèses

7.1. Le choix, le maintien, la modification du mode d'emménagement

Le premier point du chapitre six contient l'analyse des facteurs explicatifs du choix du mode d'emménagement des quatre familles, de son maintien ou de sa modification, et apporte des éléments permettant la vérification de ma première hypothèse : « L'anticipation de difficultés en termes d'occupation d'un espace familial partagé peut entraîner les membres du nouveau couple à retarder ou à éviter la cohabitation. Ces craintes peuvent être la conséquence d'une réflexion sur le couple et/ou la famille en tant qu'institution normative. Ces craintes sont exacerbées lorsque l'un des deux membres du couple n'a pas d'enfant ».

Le couple et la famille, considérés comme des institutions normatives, renvoie aux poids des normes sociétales qui pourraient pousser ces familles à s'établir sous le même toit de manière permanente. Le fait d'être conscient de la force de ces normes pourrait initier un questionnement sur l'opportunité de partager le même espace familial ou, au contraire, de conserver des logements séparés. Cette réflexion s'inscrit dans une société et au sein d'une époque qui voit fleurir une multitude de nouvelles formes familiales et où il existe une tension

entres les envies de développement personnel et l'exercice de nombreux statuts tels que celui de parent.

Chez les Sni, Louis explique le maintien du mode « chacun chez soi » par son besoin « d'affirmation de soi », travail qu'il a initié il y a plusieurs années. Sa position est renforcée par deux expériences de couple précédentes vécues sur le mode « chacun chez soi ». Céline précise que Louis s'est séparé de la mère de ses enfants il y a plus de vingt ans et n'a pas partagé de logement commun avec une autre femme depuis la rupture du couple parental.

Pour Louis, la présence d'Anne chez Céline en *hébergement égalitaire,* et surtout son âge (moins de dix ans), constituent une de ses craintes quant au partage d'une vie commune. Cette information permet de vérifier en partie cette première hypothèse, même si l'âge d'Anne est, davantage que sa présence, mis en évidence par Louis. Lorsqu'ils envisagent une modification de leur mode d'emménagement, il s'agirait de l'agrégation de Louis chez Céline. Ce choix dépend de certains facteurs tels que la taille de la maison de Céline ou encore la présence de ses enfants, plus jeunes que Sébastien. Néanmoins, Louis manifeste sa crainte d'adopter le statut « d'invité » en s'agrégeant chez Céline, crainte qui pourrait être un facteur explicatif du maintien actuel du « chacun chez soi » pour Louis. Les craintes de Céline concernant le partage d'un espace de vie commun sont dues au comportement de Sébastien et à leurs conceptions différentes de la répartition des tâches ménagères (ce qui renvoie à la seconde hypothèse). Malgré leurs craintes respectives, Céline et Louis ne ferment pas la porte à une future vie commune, sous certaines conditions, différentes pour chacun d'entre eux.

L'histoire des Brigo a été rythmée par les modifications de leur mode d'aménagement. Lors de leur rencontre, ils ont opté pour une agrégation temporaire de Juliette chez Robert. Ils sont ensuite retournés vers le mode « chacun chez soi » pour *in fine*, s'agréger à nouveau. Leurs discours traduit une remise en question du couple, d'une exclusivité relationnelle et sexuelle. Malgré l'évolution des mœurs, il apparaît que le couple, considéré en tant qu'institution normative, est encore majoritairement considéré comme un garant d'une relation monogame. L'écart qu'opèrent Juliette et Robert par rapport à cette norme est le fruit de leur réflexion qui se matérialise par de multiples changements de modes d'emménagement. Par contre, contrairement à Louis, il ressort des discours de Juliette que la présence des enfants de Robert a facilité son agrégation. Juliette et Louis ont des statuts différents : Juliette est une femme sans enfants, elle exerce la profession d'institutrice et n'était pas propriétaire de son logement lors

de sa rencontre avec Robert. Louis est un homme, père de trois enfants devenus adultes et était nouveau propriétaire lors de sa rencontre avec Céline. On pourrait postuler que l'attrait de Juliette pour les enfants de Robert est dû à sa profession et au fait qu'elle n'a elle-même pas d'enfants. Le choix son agrégation chez Robert a pu être posé au vu de son statut de locataire. On pourrait postuler que Louis, au vu de l'âge de ses enfants, ne souhaite pas se voir à nouveau investi de responsabilités à l'égard des enfants de Céline. Son statut de propriétaire peut également constituer un incitant au maintien du mode « chacun chez soi ».

Chez les Debos, les craintes de Thomas se manifestent essentiellement lorsque l'on aborde la modification de leur mode d'emménagement actuel et, précisément, un projet d'achat immobilier commun avec Iris. Ce projet est peu envisageable pour Thomas qui craint d'être lésé financièrement en cas de rupture du couple qu'il forme avec Iris, précisant qu'il « ne croit pas en l'amour éternel ». Thomas, Iris et leurs enfants partagent le même espace de vie depuis plusieurs années. Les craintes de Thomas ne portent pas sur la cohabitation des membres de la famille mais sur un projet précis qui pourrait mettre en péril ce qu'il appelle le « ratio énergie-rentabilité ».

Chez les Hengi, Natasha dit avoir craint d'imposer trop rapidement François à ses enfants suite à leur rencontre. Ses craintes étaient notamment la conséquence d'une précédente expérience en famille recomposée qu'elle décrit négativement. Néanmoins, François s'agrégera rapidement chez Natasha. Je n'ai pas relevé dans le contenu des interviews des Hengi une remise en question du couple comme institution normative. Au contraire, Natasha et François ont manifesté leurs envies de partager rapidement un espace de vie commun. La présence des enfants ne semble pas avoir été un frein à l'agrégation de François chez Natasha.

7.2. L'occupation de l'espace familial partagé

Les points 2 à 4 du chapitre 6 contiennent l'analyse des données relatives à l'aménagement de l'espace familial partagé et à la répartition des tâches ménagères, à l'intimité, et à l'éducation des enfants. Son contenu apporte des éléments permettant la vérification des hypothèses deux à quatre. Ces hypothèses postulent que, lorsque l'occupation et la négociation de l'espace familial partagé génèrent des problèmes, ils peuvent être dus à des conceptions et à des besoins différents en matière d'aménagement du logement et/ou de répartition des tâches ménagères (hypothèse 2), d'intimité (hypothèse 3), d'éducation des enfants (hypothèse 4). Les trois

hypothèses postulent également que ces problèmes peuvent se marquer différemment selon le mode d'emménagement choisi par la famille et selon les membres de celle-ci, en fonction de leurs acceptions de l'aménagement, des tâches ménagères, de l'intimité et de l'éducation des enfants.

Le point 5 du chapitre 6 contient les données relatives à la mutualisation des ressources financières des deux membres du couple. Son contenu apporte des éléments permettant la vérification de la cinquième hypothèse : « Lorsque l'occupation de (des) l'espace(s) familial (aux) partagé(s) et sa négociation génèrent des problèmes, ils peuvent être dus à une différence de hauteur de ressources financières entre les membres du couple et/ou à la manière d'envisager la mutualisation de ces ressources. Cela peut se marquer différemment en fonction du mode d'occupation choisi. »

La sixième et dernière hypothèse concerne le déplacement des enfants entre les logements de ses parents biologiques respectifs et ses conséquences en termes d'occupation de l'espace familial partagé. Elle est formulée comme suit : « La manière dont les enfants occupent, partagent et négocient l'espace dans le logement de l'autre parent biologique peut impacter la manière d'occuper, de partager et de négocier l'espace au sein du logement familial partagé. Cela peut se marquer différemment en fonction du mode d'occupation choisi. »

7.2.1. L'aménagement et les tâches ménagères

Chez les Sni, en mode « chacun chez soi », Céline déplore le manque de place disponible pour ses effets personnels lorsqu'elle se rend chez Louis et ne rejoint pas ses goûts en termes de mobilier. Louis dit avoir aménagé son espace pour accueillir Céline mais souligne la capacité de celle-ci à rendre les espaces accueillants, en particulier pour ce qu'il nomme le « nouveau "nous" chez elle » et dans une pièce plus précisément : la chambre à coucher. Le transit entre deux maisons empêche Céline de « trouver ses marques » dans la maison de Louis et ne lui permet pas de s'y investir. Au niveau des tâches ménagères, Céline souligne l'absence d'investissement de Sébastien et précise ne pas vouloir être « la bonniche des deux hommes » lorsqu'elle projette une vie commune. Louis nuance les propos de Céline en précisant que Sébastien participe aux tâches « en dents de scie ». Louis valorise l'investissement de Céline dans la préparation des repas en mettant en évidence son « palais fin ». Louis et Céline relèvent des problèmes différents en matière d'aménagement et de répartition des tâches ménagères. Ces différences peuvent être dues à des conceptions et des besoins différents en la matière mais

dépendent également à d'autres facteurs, propres à chacun et repris en détails dans le chapitre 6 consacré à l'analyse des données.

Le mode « chacun chez soi » choisi par les Sni crée des problèmes en termes de conception et de besoins d'aménagement de l'espace familial partagé ; la transition entre les deux logements ne permet pas à Céline de s'investir dans la maison de Louis. Céline justifie le maintien du mode « chacun chez soi » par la présence de Sébastien chez Louis, et plus particulièrement à son manque d'investissement dans les tâches quotidiennes. Les problèmes sont essentiellement soulevés par Céline et touchent l'espace familial de Louis. Céline précise qu'elle devrait « négocier ses besoins » avec Sébastien dans l'hypothèse du partage d'un espace familial.

Chez les Debos, en mode « emménagement », Thomas et Iris ont des conceptions et des besoins différents en matière d'aménagement de l'espace familial partagé. Elles se marquent dans leurs rapports au rangement : Iris accumule des objets et Thomas préfère un espace rangé. Ces différences créent parfois des tensions mais celles-ci ne semblent pas être dues au mode d'emménagement car elles étaient présentes dès le début de leur relation en mode « agrégation ». On pourrait postuler que le choix du mode « chacun chez soi » permettrait à chacun d'exprimer son rapport au rangement sans être contraint par les besoins de l'autre. Ces différences ont des conséquences pour Iris et Thomas ; Iris évite d'inviter spontanément des personnes extérieures à la famille par crainte que Thomas soit gêné de l'état de la maison, même si elle constate chez lui un « lâcher prise » à ce sujet, Thomas souffre d'un manque d'ordre dans la maison. Iris et Thomas évoquent des moments qu'ils nomment « négociation », *a posteriori* d'une dispute et « pas forcément autour d'une table ». Le couple n'aborde pas la répartition des tâches ménagères comme étant problématique.

Iris et Thomas relèvent des problèmes en matière d'aménagement de l'espace familial partagé, dus à leurs conceptions et à leurs besoins différents en la matière. Ces problèmes dépendent également d'autres facteurs, propres à chacun et repris en détails dans le chapitre 6 consacré à l'analyse des données. Le partage d'un espace de vie commun pourrait expliquer les problèmes rencontrés, qu'il soit « emménagement » ou « agrégation » car il engendre la confrontation sur un même espace de plusieurs conceptions différentes de l'aménagement sur un même espace de vie. Le problème touche également au besoin d'intimité de Thomas (ce qui renvoie à la troisième hypothèse) et au besoin d'ouverture vers l'extérieur d'Iris.

Chez les Brigo, en mode « agrégation », Juliette s'est installée chez Robert accompagnée de ses meubles et de ses effets personnels ; elle a proposé de revoir l'aménagement de l'espace de vie de Robert afin de les y intégrer. Juliette a une conception plus esthétique et symbolique du mobilier et des objets usuels alors que Robert opte davantage pour leur côté fonctionnel. La mutualisation du mobilier et des objets de chacun a donné lieu à des échanges parfois tendus, des négociations et à la création de règles communes. Juliette et Robert ont pris en compte les désirs et les besoins de l'autre et ont développé une réflexion sur le sujet qui a nécessité du temps et un renoncement à certains de leurs besoins individuels.

Les conceptions de Juliette et de Robert en matière de répartition des tâches ménagères semblent se rejoindre et se sont matérialisées sur l'espace familial partagé par la création d'un outil pédagogique à destination de tous les membres de la famille. L'utilisation du « tableau des tâches » part d'un problème relevé par Juliette : le manque d'investissement des enfants dans les tâches ménagères. On pourrait émettre l'hypothèse que les enfants n'ont pas les mêmes conceptions que Juliette et Robert à ce sujet car le problème a été relevé par Juliette, l'outil a été proposé par Juliette et créé par le couple et son utilisation semblent parfois ne pas faire l'unanimité parmi les enfants.

Juliette et Robert relèvent des problèmes en matière d'aménagement de l'espace familial partagé, dus à leurs conceptions et à leurs besoins différents en la matière. Ces problèmes dépendent également d'autres facteurs, propres à chacun et repris en détails dans le chapitre 6 consacré à l'analyse des données. Concernant les tâches ménagères, les problèmes relèvent davantage de la confrontation entres les conceptions et les besoins des enfants et des adultes. Le partage d'un espace de vie commun pourrait expliquer les problèmes rencontrés car il engendre la confrontation sur un même lieu de vie entre des conceptions et des besoins différents dans les deux domaines précités. Le choix du mode « agrégation », cumulé à d'autres facteurs explicatifs (repris également dans le chapitre 6) pourraient expliquer les comportements d'appropriation territoriale de Juliette et l'instauration de règles concernant la répartition des tâches ménagères. Cela constituerait une manière pour elle de négocier sa place sur l'espace familial de Robert.

Chez les Hengi, en mode « agrégation », Natasha et François ne relèvent pas de problèmes d'aménagement sur l'espace familial partagé. François et Léo se sont installés chez Natasha en y apportant peu de meubles et d'effets personnels. François a davantage marqué l'espace par la

mise en œuvre de travaux dans la maison de Natasha, lui permettant de trouver sa place sur l'espace familial partagé et permettant à chacun d'être respecté dans sa conception et dans son besoin d'intimité (ce qui renvoie à la troisième hypothèse). Natasha et François évoquent un problème de répartition des tâches ménagères relatif à l'organisation des repas mais ils précisent l'avoir réglé par l'application d'une règle. On pourrait émettre l'hypothèse que les enfants n'ont pas les mêmes conceptions que Natasha et François à ce sujet car le problème a été relevé par le couple et la règle a été imposée par Natasha. Natasha et François semblent partager les mêmes conceptions et les mêmes besoins en matière d'aménagement de l'espace de vie et de répartition des tâches ménagères, ainsi que des acceptations semblables de ces termes.

7.2.2. L'intimité

Chez les Sni, en mode « chacun chez soi », Céline et Louis abordent leurs différentes conceptions et leurs différents besoins dans la manière d'occuper les pièces sanitaires et précisent faire preuve de respect et de compréhension l'un vis-à-vis de l'autre. L'intimité n'est pas définie comme un problème chez les Sni.

Chez les Debos, en mode « emménagement », le problème principal en matière d'intimité concerne l'occupation de la salle de bain, plus précisément du WC qui s'y trouve. Pierre s'approprie ce lieu et en empêche l'accès aux autres membres de la famille « pendant des heures ». Pierre semble être le seul membre de la famille qui occupe ce lieu de cette manière et son comportement a des conséquences sur l'occupation territoriale de l'ensemble de la famille. Je ne relève pas de moment de négociation sur ce point ; Thomas et Iris précisent faire preuve d'autorité lorsqu'il s'agit de prier Pierre de libérer les lieux. Le second problème touche Thomas, qui précise que la maison manque d'une pièce supplémentaire afin qu'il puisse s'y isoler. Le manque d'intimité dont souffre Thomas est exacerbé par la différence entre ses conceptions du rangement et celles d'Iris (ce qui nous renvoie à la deuxième hypothèse). Thomas peine à trouver et à négocier sa place, en matière d'intimité, sur l'espace familial partagé. On peut émettre l'hypothèse que le mode d'emménagement choisi par Iris et Thomas impacte le manque d'intimité relevé par Thomas car le partage permanent d'un même espace de vie nécessite de prendre en compte les acceptions de l'intimité des autres habitants. Ces problèmes dépendent également d'autres facteurs figurant au chapitre 6 consacré à l'analyse des données.

Chez les Brigo, en mode « agrégation », le problème relevé en matière d'intimité concerne principalement le comportement de Romain, cadet de la famille, et touche, de manières différentes, les membres de la famille en fonction de leurs besoins et leurs conceptions de l'intimité. Le couple formé par Juliette et Robert souffre de la présence de Romain aux alentours de leur chambre à coucher, perturbant l'expression de leur sexualité. Il en va de même pour Jeanne, adolescente. Emile, le frère aîné de Romain, souligne également l'omniprésence et les sollicitations de son frère lorsqu'il aspire à des moments de solitude. Même s'ils soulignent des essais de négociation, Juliette et Thomas ont recours à l'autorité pour cadrer les comportements de Romain. Le mot « emménagement » ne semble pas être un facteur explicatif du problème soulevé.

Juliette et Robert relèvent des problèmes dus à la rencontre, sur l'espace familial partagé, des conceptions et des besoins de Romain d'une part, et des conceptions et des besoins des autres membres de la famille d'autre part, en matière d'intimité. Ce problème dépend également d'autres facteurs repris au chapitre 6 consacré à l'analyse des données et se marque différemment sur l'espace de vie en fonction de l'acception de l'intimité de chaque membre de la famille.

Les Hengi, en mode « agrégation », sont particulièrement attentifs au respect de leur intimité « de couple ». Ils ont procédé à des aménagements de l'espace familial partagé afin qu'eux-mêmes et chaque enfant dispose de sa propre chambre (ce qui nous renvoie à la deuxième hypothèse). La chambre de Natasha et François est située à un niveau différent de celui qui comporte les chambres des enfants. Natasha et François imposent une règle qui prévoie que les enfants se retirent dans leurs chambres respectives à une heure précise afin que le couple puisse profiter d'un moment d'intimité en soirée dans le salon. Les Hengi ne relèvent pas de problèmes en matière d'intimité.

7.2.3. L'éducation des enfants

Chez les Sni, en mode « chacun chez soi », les problèmes concernant l'éducation des enfants sont vécus en termes de projection dans une vie commune. Céline devrait négocier ses besoins avec Sébastien en termes de participation aux tâches ménagères (ce qui nous renvoie à la deuxième hypothèse). Il s'agirait d'une manière pour elle de négocier sa place sur l'espace familial partagé. Louis nuance les propos de Céline précisant que Sébastien sélectionne les tâches auxquelles il participe. On peut émettre l'hypothèse que les problèmes potentiels

pourraient être également dus à des différences de conception, de besoins et d'acception entre Céline et Louis en termes d'éducation des enfants. Louis manifeste son éloignement actuel par rapport à son rôle de beau-père et son rôle de co-éducateur des enfants de Céline. On pourrait supposer que le choix du mode « chacun chez soi » soutient cette mise à distance.

Chez Debos, en mode « agrégation », Iris et Thomas relatent un problème relatif à des conceptions différentes de l'éducation entre d'une part, Iris et Thomas, et d'autre part, Pierre. Il concerne l'utilisation des outils multimédias et a donné lieu à l'application de règles concernant le temps d'utilisation de ces outils et l'heure à laquelle Pierre est prié de se « déconnecter ». Ces règles ont été instaurées suite à un problème que Thomas a d'abord tenté de résoudre par la négociation. Ce problème dépendait également d'autres facteurs repris au chapitre 6 consacré à l'analyse des données. Pierre tient également à conserver sa place à table lors des repas de famille mais Thomas et Iris ne qualifient pas ce comportement de problématique.

Chez les Brigo, en mode « agrégation », le comportement de Romain est décrit comme étant problématique. Il touche l'occupation de l'espace familial partagé dans son ensemble ainsi que les différents membres de la famille, en fonction de leurs besoins et de leur acception de l'intimité et de la sexualité (ce qui nous revoie à la troisième hypothèse). Juliette et Robert ont posé des règles relatives aux comportements acceptés ou refusés dans les pièces de vie communes. Le refus touche les comportements bruyants et l'omniprésence de Romain mais également les choix musicaux d'Emile, qualifié de « rap vulgaire » dont l'écoute n'est pas tolérée dans les espaces communs et est à peine acceptée lorsqu'il se retire dans sa chambre. Juliette et Robert justifient leur position par la sauvegarde de la vie communautaire.

Chez les Hengi, en mode « agrégation », Natasha et François ne relèvent pas de problème en matière d'éducation des enfants sur l'espace familial partagé. Ils imposent des règles autour de certaines activités et leur application ne semble pas poser problème. Ils précisent clairement qu'il ne s'agit pas de négocier ces règles. Ils relèvent des problèmes dus à l'impact du fonctionnement familial chez les autres parents biologiques sur l'occupation de leur espace familial partagé (ce qui nous renvoie à la sixième et dernière hypothèse).

7.2.4. La mutualisation des ressources financières

Aucune des quatre familles ne rencontre de problème dus à une différence de hauteur des ressources financières entre les membres du couple ou à la manière d'envisager la mutualisation de ces ressources. Deux remarques me paraissent néanmoins intéressantes à formuler. Chez les Debos, en mode « emménagement », Thomas est frileux à l'idée d'un projet d'achat immobilier commun avec Iris. Cela pourrait signifier qu'au niveau immobilier, Thomas limite la mutualisation de leurs ressources financières à une location commune. Il précise qu'il a des ressources financières plus élevées que celles d'Iris. Chez les Brigo, en mode « agrégation », le projet d'investissement financier de Juliette dans la maison de Robert donne lieu à maintes discussions et négociations et nécessiterait, selon les enquêtés, d'être encadré par un acte notarié. On peut émettre l'hypothèse que Thomas, Juliette et Robert anticipent, par leur positionnement et/ou les outils qu'ils mobilisent, d'éventuels futurs problèmes touchant à la manière d'envisager la mutualisation des leurs ressources financières.

7.2.5. L'espace familial de l'autre parent biologique

Chez les Sni, en mode « chacun chez soi », Louis précise que la hauteur de l'investissement de l'autre parent biologique des enfants peut impacter l'investissement du beau-parent. Sa réflexion pourrait être un frein à un projet de partage d'un espace familial commun.

Les Debos, en mode « emménagement », précisent que, lors de l'agrégation d'Iris chez Robert, le désinvestissement de Cécile, la mère biologique de Pierre, a eu un impact retentissant sur l'occupation de l'espace familial partagé. La maison de Robert, en chantier, a dû prendre la forme d'une « maison familiale ». Le mal-être de Pierre, jeune enfant privé de la présence maternelle, a généré des tensions entre d'une part, Iris et Pierre, et d'autre part, Iris et Thomas. Iris se situait entre le rôle de « mère de substitution » et celui de compagne de Thomas, alors que le couple était au printemps de sa relation amoureuse.

Les Brigo, en mode « agrégation », abordent brièvement l'attitude de Jean-Louis, le compagnon d'Eglantine. Les enfants estimeraient qu'il « impose trop de règles » et que Juliette est plus attentive à leurs besoins. Les Brigo n'abordent pas l'impact de cette comparaison sur l'espace familial partagé.

Chez les Hengi, en mode « agrégation », Natasha aborde la différence entre les règles qu'elle impose aux enfants concernant l'heure du coucher ainsi que l'utilisation des outils multimédias

et les règles qui sont d'application chez Marcel, le père biologique de Marie et de Henry. Marie a le droit de veiller plus tard lorsqu'elle se trouve chez Marcel et tente de négocier la règle autour de l'heure de coucher lorsqu'elle se trouve sur l'espace familial partagé, sans succès. L'application de cette règle permet également à Natasha et François de profiter d'un moment d'intimité en soirée (ce qui nous renvoie à la troisième hypothèse). Henry marque des signes d'agacement momentanés lorsqu'on limite son temps d'utilisation des jeux-vidéo. Natasha précise qu'il y a « moins de limitation d'écran » chez Marcel. Natasha et François abordent également d'importantes difficultés relationnelles rencontrées avec la maman de Léo. François précise qu'entre eux, « c'est la guerre ». Selon les Hengi, la maman de Léo le contacte quotidiennement et celui-ci s'absente parfois durant de longues périodes pour rejoindre sa mère malgré le choix de *l'hébergement égalitaire.* Natasha et François précisent que la « relation fusionnelle » entre Léo et sa mère et les absences de celui-ci impactent leur dynamique familiale.

8. Conclusion générale

Ce travail s'est construit autour d'une recherche portant sur l'analyse territoriale du fonctionnement de quatre familles recomposées dont les membres cohabitent selon différents modes d'emménagement. L'analyse était centrée sur l'observation du territoire spécifique qu'est l'espace familial partagé par ces familles. Elle s'est construite par la confrontation entre le contenu de cadres théoriques et le contenu des interviews réalisées avec la participation des deux membres du couple de chaque famille. Les cadres théoriques ont été choisis en fonction de l'objet de recherche et complétés via le matériau des interviews. Ce travail avait pour objectif d'apporter des éléments de réponse à ma question de départ : « Comment les membres d'une famille recomposée négocient-ils leur place sur l'(les) espace(s) familial (aux) partagé(s) ? », via le test de six hypothèses (relatives aux problèmes rencontrés en termes de choix, de maintien ou de modification du mode d'emménagement ; de conceptions et de besoins relatifs à l'aménagement de (des) l'espace(s) familial (aux) partagé(s) ; de conceptions et de besoins relatifs à l'intimité ; de conceptions et de besoins relatifs à l'éducation des enfants ; de conceptions et de besoins relatifs à la mutualisation des ressources financières ; d'impact de la manière dont les enfants occupent l'espace de vie de l'autre parent biologique). Ces hypothèses testent également la présence de processus de négociation au sein des familles et l'impact du mode d'emménagement choisi par les familles sur les problèmes relatifs aux points précités.

Elles permettent également de vérifier si les problèmes rencontrés diffèrent selon les membres de la famille.

8.1. La famille en mode « chacun chez soi »

Pour les Sni, en mode « chacun chez soi », les problèmes se posent en termes de projection dans une vie commune et touchent principalement la présence des enfants, sources de problèmes potentiels différents selon les deux membres du couple : Céline, par le comportement de Sébastien et Louis, par la crainte de perdre le fruit de son travail « d'affirmation de soi » et par son questionnement sur son investissement dans un rôle de beau-père. Louis et Céline négocient différemment leur place lorsqu'ils projettent le partage potentiel d'un espace familial ; Céline manifeste le besoin de discuter et de négocier autour de certains points touchant à l'organisation quotidienne et Louis manifeste le besoin de conserver ses acquis en termes de développement personnel. Les difficultés potentielles relevées par Céline touchent essentiellement le fonctionnement quotidien de la famille tandis que Louis évoque une réflexion macrosociale relative aux thèmes de l'engagement, du couple, de la famille qui passe par une réflexion sur le partage d'une habitation commune.

L'originalité de cette famille se situe dans la possibilité de se projeter dans un projet de vie commune et de pouvoir identifier en amont leurs besoins et les problèmes rencontrés via l'option du mode « chacun chez soi ». Même si le fait de conserver deux logements distincts peut être un garant de certaines tensions, il ne protège pas de l'émergence d'autres problèmes inhérents au partage d'un même espace de vie. Il est également lui-même source de tensions par la lourdeur du transit entre deux lieux de vie et la difficulté de s'investir sur l'espace de vie du conjoint par une présence sporadique.

8.2. Les familles en mode « cohabitation permanente »

Les trois autres familles partagent un même espace familial de manière permanente. Elles ont opté, au moment de leur formation, pour le mode « agrégation » en fonction de certains critères dont un des principaux a été la présence d'enfants sur l'espace familial de « l'accueillant ». Thomas accueillait son fils en *hébergement principal*, Robert bénéficie d'un *hébergement égalitaire* pour ses trois enfants et Natasha accueille deux de ses trois enfants, les cadets, en *hébergement égalitaire*. Deux des trois « invités », deux femmes, n'avaient pas d'enfants au

moment de l'agrégation et les trois « invités » étaient locataires, contrairement aux « accueillants » qui étaient propriétaires de leurs maisons. La place des trois « accueillants », qu'ils soient homme ou femme, semble avoir été peu négociée et s'être imposée naturellement via la conjonction de plusieurs facteurs qui expliquent le choix de « l'agrégation ».

L'agrégation n'a pas été sans conséquences pour « l'invité » lorsqu'il s'agissait de négocier sa place dans l'espace familial partagé. Les trois « invités » ont marqué différemment l'espace familial partagé à leur arrivée. Iris, adepte d'objets de récupération, a modifié par sa présence la manière de concevoir l'aménagement de la maison et s'est heurtée au côté « ordonné » de Thomas. Juliette a négocié sa place par l'importance données à l'intégration de ses meubles et de ses objets personnels dans la maison de Robert. Certains de ces objets avaient pour elle une valeur affective. La mutualisation des objets de chacun a eu des conséquences en matière d'aménagement de l'espace de vie et a fait l'objet de négociations avec Robert qui relate avoir adopté *a priori* une attitude de défense territoriale, mettant en évidence ses préoccupations fonctionnelles. François a négocié sa place par son investissement dans les travaux à réaliser dans la maison de Natasha, travaux servant notamment à assurer l'intimité du couple et la place de chacun sur l'espace familial partagé.

L'agrégation est notamment le fait de la présence des enfants sur le territoire du parent « accueillant » et confèrent aux « invités » le statut de beaux-parents. L'expression de ce statut s'est négociée différemment en fonction de chaque « invité » et a eu des conséquences différentes en termes d'aménagement territorial. Il a également été dépendant d'autres facteurs. Iris a rapidement eu le statut de « mère de substitution » vis-à-vis de Pierre suite à absence de Cécile, sa mère biologique, et la présence de Pierre en *hébergement principal* chez Thomas. Cette situation a eu des conséquences sur l'aménagement de la maison de Thomas qu'il convenait de transformer en « maison familiale ». Juliette se situait entre son envie d'être présente pour enfants de Robert et son questionnement sur le couple et l'exclusivité sexuelle. Cela a eu comme conséquence un début de relation rythmé par des changements successifs de mode d'emménagement. Lors de sa récente et seconde agrégation chez Robert, Juliette a investi son rôle de belle-mère en posant notamment des règles en matière d'occupation territoriale. Robert a négocié sa place sur l'espace familial en conservant notamment l'exclusivité de certaines tâches logistiques pour ses enfants ou encore leur charge financière.

8.3. La gestion des statuts

La famille recomposée présente la particularité de devoir concilier dans un même espace partagé une multitude de statuts : celui d'enfant, de bel-enfant, de parent, de beau-parent, de conjoint sans compter les statuts que chaque individu revêt dans ses relations extérieures à la famille. L'observation de ces quatre familles recomposées m'a permis d'accéder à la difficulté pour chacun des membres d'assumer ces différents statuts et leurs conséquences en termes d'occupation territoriale. Le double statut enfant/bel-enfant place l'enfant dans une position particulière, situé entre les espaces familiaux de ses parents biologiques. Il devient le vecteur des normes et des règles présentes dans ces espaces. Cela engendre des problèmes et nécessite des ajustements sur l'espace familial partagé.

8.4. La prescription territoriale des enfants

Même si les enfants n'ont pas été directement interviewés, les membres des couples m'ont transmis des informations sur la manière dont ceux-ci négocient leur place dans l'espace familial partagé. Les rapports entre les parents et les enfants tendent vers davantage d'horizontalité ; il apparaît néanmoins que le rôle de prescripteur de l'enfant en matière d'occupation territoriale semble être encore bien relatif. Il ressort du contenu des interviews que les comportements des enfants restent encadrés par les limites fixées par les adultes. La particularité des enfants évoluant au sein de ces familles recomposées réside également dans le fait que ce cadre peut être posé par un beau-parent qu'ils n'ont parfois pas choisi. Ces enfants négocient leur place sur l'espace familial partagé par l'expression de besoins en matière d'occupation territoriale. Ces besoins ressortent de l'observation de certains comportements territoriaux tels que l'appropriation et/ou le détournement de l'usage de certains endroits, l'expression de certains comportements, de certains goûts qui peuvent être dépendants de certains facteurs tels que l'âge, leur statut au sein de la famille, le mode d'hébergement et au-delà, la fréquence de leur présence dans l'espace familial partagé.

8.5. Conclusion

La négociation de l'occupation de l'espace familial partagé dans ces familles recomposées prend une allure spécifique. Néanmoins, elles peuvent être le fait de la simple présence, sur un même espace, d'individualités qui interagissent et tendent vers une harmonie quotidienne.

Même si certains parents disent entendre les arguments de leurs enfants au sujet de l'occupation de l'espace familial partagé, la prescription territoriale des enfants se heurte aux règles imposées par les adultes. Une réflexion sur l'effet du recours à de réels processus de négociation entre les parents et les enfants mériterait d'être initiée. Elle permettrait peut-être d'éviter l'émergence de certains problèmes.

Même si l'existence de négociations entre les adultes et les enfants ressort peu du contenu des interviews, on remarque que les quatre familles interviewées utilisent des outils organisationnels comme le « tableau des tâches » ou l'application « tricount » chez les Brigo, le recours à des rituels comme « les dimanches planificateurs » chez les Sni ou encore le tirage au sort pour les tâches autour de la cuisine chez les Hengi. Certains de ces outils semblent propres à la forme « famille recomposée » et peuvent être reliés au test des hypothèses précitées. D'autres, par contre, relèvent du fonctionnement d'une famille « tout court ».

Ce travail est une approche des difficultés rencontrées par quatre familles recomposées. Les résultats de l'analyse des données ne sont pas généralisables à l'ensemble des familles recomposées ; elles ont la simple prétention d'apporter des pistes de réflexion quant aux liens entre la manière d'occuper l'espace familial partagé dans les familles recomposées et les problèmes qui en émergent.

Bibliographie

ALLAIN S., « La négociation comme concept analytique central d'une théorie de la régulation sociale », in *Négociations*, n°2, 2004, p. 23 à 41.

ALTUM B., *Der Vogels und sein Leben*, 1868.

BENGTSON Vern L. et ROBERTS Robert E. L., « Intergenerational Solidarity in Aging Family: An Example of Formal Theory Construction », in *Journal of Mariage and Family*, vol. 53, n°4, Novembre 1991, p. 856-870.

BETHUNE MOFFAT C., « The spring rivalry of birds: some view on the limit to multiplication » in *Irish Naturalist*, 1903.

BONVALET C., « Familles recomposées et ancrage résidentiel », in *Espaces et sociétés*, vol.120-121, 2005/1.

BONICCO C., « Goffman et l'ordre de l'interaction : un exemple de sociologie compréhensive », *Philosorbonne* [en ligne], 2007/1, p. 31-48.

BONNIN P. et DE VILLANOVA R. (dir.) (postface de REMY J.), *D'une maison à l'autre. Parcours et mobilités résidentielles*, Paris, Créaphis, 1999.

Sylvie CADOLLE, « Le belles-mères, entre idéal de coparentalité et asymétrie homme/femme », in *Dialogue (ERES)*, vol. 201, n°3, 2013.

— « Partages entre pères et mères pour la résidence en alternance des enfants et recompositions des rôles de genre », in BELLEAU H. et MARTIAL A., *Aimer et compter ?*, Québec, Presses universitaires du Québec, 2011, p. 163-181.

— « Le soutien apporté aux jeunes adultes dans les familles recomposées », *in Recherches et prévisions*, n°77, 2004.

— *Etre parent, être beau-parent, la recomposition de la famille*, Paris, Odille Jacob, 2000.

CONRY S., *Spatialité des frontières : géophilosophie d'après Michel Foucault et Gilles Deleuze,* thèse de doctorat, Université de Bourgogne, Faculté de philosophie, 2012.

D'IRIBARNE P., « Culture et effet sociétal », in *Revue française de sociologie*, n°32, 1991, p. 599-614.

DANIC I., DELANDE J. et RAYOU P., *Enquêter auprès des enfants et des jeunes : objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales,* Rennes, PUR, 2006.

DARDEL E., *L'Homme et la terre*, Paris, PUF, 1952.

DARTEVELLE M., *E. Goffman, Les Cadres de l'expérience*, compte rendu, trad. fr. JOSEPH I., DARTEVELLE M. et JOSEPH P., Paris, Minuit, 1991.

DELEUZE G. et GUATTARI F., *L'Anti-Œdipe*, Paris, Ed. De Minuit, coll. « Capitalisme et schizophrénie », 1972.

DE SINGLY F., Double Je, identité personnelle et identité statutaire, Paris/Malakoff, Armand Colin, 2017.

DE TERSSAC G. (éd.), *La Théorie de la régulation sociale de Jean-Daniel Reynaud*, Paris, Ed. La Découverte, coll. « Recherches », 2003.

DURKHEIM E., « Introduction à la sociologie de la famille », in *Annales de la Faculté des lettres de Bordeaux*, n°10, 1888, p. 257 à 281.

— « Fonctions sociales et institutions », in *Textes*, Paris, Éditions de Minuit, 1975, p. 9-34.

FLAVIGNY C., « La mise en musique du poème. La langue maternelle », in *Champ psychosomatique*, n°48, 2007/4.

GLASER B. et STRAUSS A., *The Discovery of Grounded Theory*, 1967.

GOFFMAN E., *Les Rites d'interaction*, trad. fr. KIHM A., Paris, Minuit, 1974.

GOSSELIN J. et DAVID H., « Défis et contraintes des recherches sur les familles recomposées : l'exemple de la relation belle-mère belle-fille », in *Psychologie française*, 2005, vol. 50, n°2, p. 241-254.

GROSS M. et MARTIAL A., « *S'apparenter. Ethnologie des liens de familles recomposées* », in *Archives de sciences sociales des religions*, n°126, 2004.

HOWARD E., *The Territory in Bird Life*, 1920.

JAQUEMAIN M., « Les cités des mondes : le modèle de la justification chez Boltanski et Thévenot », décembre 2001, disponible à l'adresse <https://orbi.uliege.be/bitstream/2268/90443/1/Les%20cit%C3%A9s%20et%20les%20mondes%20de%20Luc%20Boltanski.pdf>.

KECK F., « Goffman, Durkheim et les rites de la vie quotidienne », in *Archives philosophiques*, n°75, 2012/3.

LEFEBRE A. B., « Erving Goffman, *Les cadres de l'expérience*, Paris, Minuit, Coll. "Sens Commun", 1991 » in *L'Homme et la société*, 1992, p. 191-192.

MANNONI O., *Clefs pour l'imaginaire ou l'autre scène*, Paris, Seuil, 1969.

MARQUET J., « Evolution et déterminants des modèles familiaux », disponible à l'adresse <https://sites.uclouvain.be/actualites/1marquet.pdf>.

MASSAGER N., *Droit familial de l'enfance : filiation, autorité parentale, hébergement*, Bruxelles, Bruylant, 2009.

NOBELS B., *Construire son "chez soi" dans un contexte multilocal. Expérience de vie des enfants en hébergement alterné égalitaire*, thèse de doctorat en sociologie, Louvain-la-Neuve, Faculté de sociologie, décembre 2018.

PAQUOT T., « Qu'est-ce qu'un “territoire” ? » in *Vie sociale*, vol. 2, n° 2, 2011.

RAFFESTIN C., *Repères pour une théorie de la territorialité humaine*, janvier 1987, disponible en ligne à l’adresse <https://www.persee.fr/docAsPDF/flux_1162-9630_1987_num_3_7_1053.pdf>.

REMY J., *L’Espace, un objet central de la sociologie*, Toulouse, Eres, 2015.

REYNAUD J.-D., *Le Conflit, la négociation et la règle*, Toulouse, Ed. Octarès, 1999.

SEGRESTIN D., « Friedberg Erhard. Le pouvoir de la règle. Dynamique de l’action organisée », in *Revue française de sociologie*, n°35, 1994, p. 129-134.

SERFATY-GARZON P., « Les territoires de l’enfance dans l’espace familial », in *Enfances & Psy,* n°72, 2016/4.

— « L’appropriation », in SEGAUD M., BRUN J., DRIANT J.-C. (dir.), *Dictionnaire critique de l’habitation et du logement*, Paris, Editions, Armand Collin, 2003.

— *Chez soi : les territoires de l’intimité*, Paris, Armand Colin, 2003.

SIBERTIN-BLANC G., « Cartographie et territoires. La spatialité géographique comme analyseur des formes de subjectivité selon Gilles Deleuze », in *L’Espace géographique*, 2010/3.

STRAUSS A., *Varieties, Contexts, Processes and Social Order*, San Francisco, Jossey-Bass, 1978.

THERY I., « Remariage et familles recomposées : des évidences aux incertitudes », in *L'année sociologique*, n°36, 1987, p. 119-152.

VAN CAMPENHOUDT L., MARQUET Jacques, QUIVY Raymond, *Manuel de recherches en sciences sociales*, 5e édition, Paris/Malakoff, Donod, 2017.

VANSTEENWEGEN A., « Conflits de couples : le modèle de la territorialité humaine », in *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux*, vol. 37, n° 2, 2006.

VULBEAU A., « Danic Isabelle ; Delande Julie & Rayou Patrick. Enquêter auprès des enfants et des jeunes : objets, méthodes et terrains de recherche en sciences sociales », in *Revue française de pédagogie*, juillet-septembre 2006.

« Famille : pourquoi autant d'inquiétudes ? », interview de François de Singly, 5 février 2015, consulté en ligne du 1 au 18 décembre 2019, disponible à l'adresse https://www.youtube.com/watch?v=t-B8q4EMBWw.

« Famille recomposée », in *Insee.fr* [en ligne], disponible à l'adresse <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/definition/c1315>.

« Hébergement égalitaire et droits de l'enfant. Cadre légal et pratiques », in *Coordination des ONG pour les Droits de l'enfant*, disponible à l'adresse <https://www.lacode.be/IMG/pdf/Analyse_hebergement_egalitaire_Cadre_legal.pdf>.

« Polysémie » in *Larousse.fr* [en ligne], disponible à l'adresse <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/polysémie/62411>.